

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

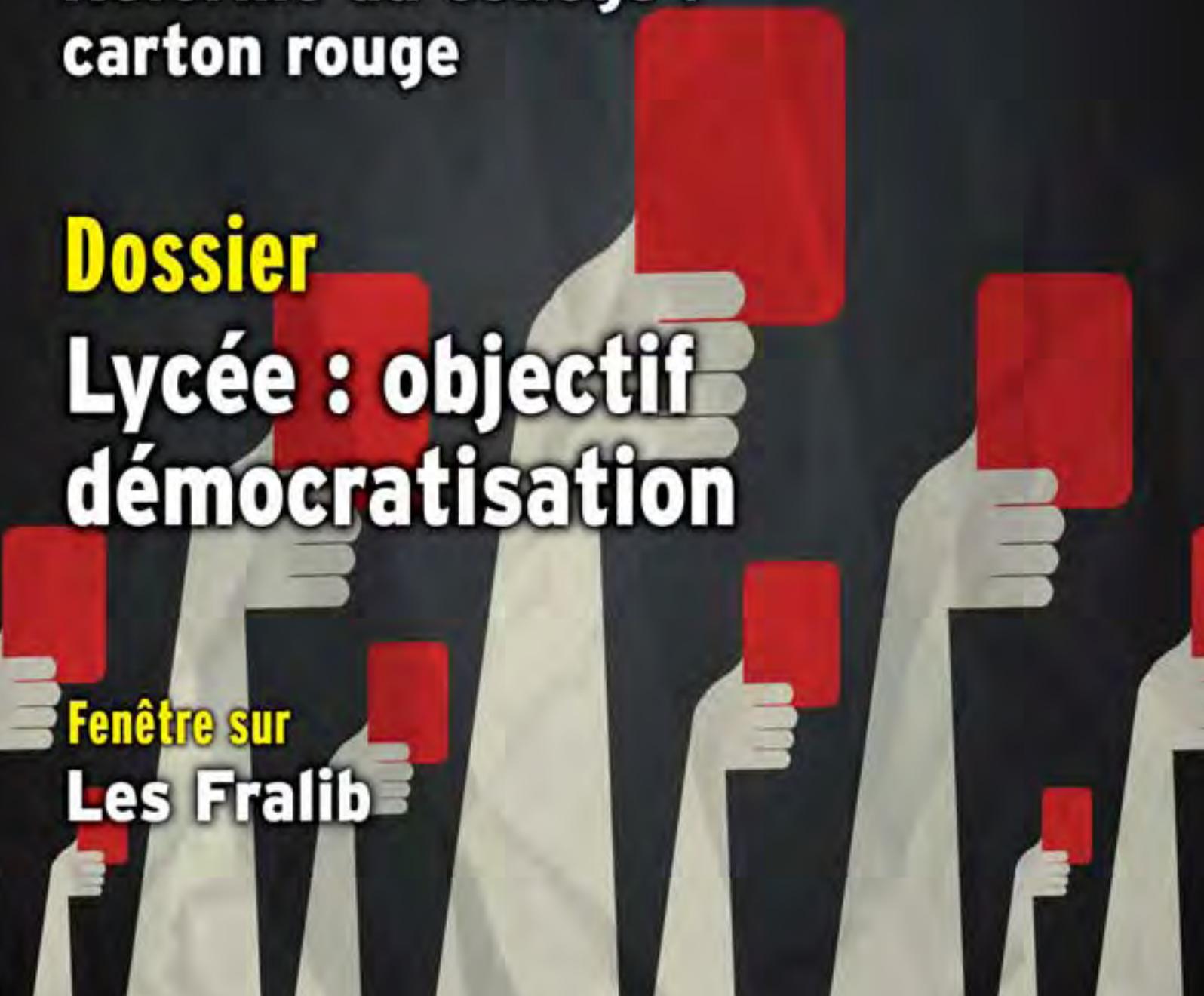
Actualité

**Réforme du collège :
carton rouge**

Dossier

**Lycée : objectif
démocratisation**

**Fenêtre sur
Les Fralib**



DES PROJECTIONS SCOLAIRES POSSIBLES DANS
TOUS LES CINÉMAS DE FRANCE



DEMAIN

UN FILM DE
CYRIL DION ET MÉLANIE LAURENT



COMMENT MONTRER DEMAIN À VOS ÉLÈVES ?

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DÉCOUVRIR LE FILM À VOS ÉLÈVES, NOUS POUVONS ORGANISER DES PROJECTIONS « À LA CARTE »

- PRENEZ CONTACT AVEC LE CINÉMA LE PLUS PROCHE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT (MÊME SI LE FILM N'EST PLUS À L'AFFICHE)
- CONVENEZ, ENSEMBLE D'UNE DATE DE PROJECTION
- LE CINÉMA S'ADRESSERA ENSUITE À NOUS POUR QUE NOUS LUI FASSIONS PARVENIR LA COPIE DU FILM

À PARTIR DE QUAND ET OÙ POUVEZ-VOUS ORGANISER UNE PROJECTION ?

DÈS AUJOURD'HUI ET DANS N'IMPORTE QUEL CINÉMA DE FRANCE. POUR LE MOMENT, LES PROJECTIONS NE PEUVENT ÊTRE ORGANISÉES QUE DANS DES CINÉMAS.

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DÉCOUVRIR DEMAIN À VOS ÉLÈVES AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ALORS, IL FAUDRA ATTENDRE LA SORTIE DU FILM EN DVD EN SEPTEMBRE ET NOUS CONTACTER À CE MOMENT LÀ.



34 Fenêtre sur Les Fralib

21

Dossier
Le lycée : objectif démocratisation

6

Portrait
Edwy Plenel



Édito

Vœux... sans volonté

À grand renfort de spectacle, le président de la République organisait le 18 janvier ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement.

Tous les jeunes présents, quel que soit leur âge, étaient dans l'attente des mesures de nature à entrouvrir la porte d'un avenir, de garanties d'insertion dans la société, d'emploi, un peu plus positives qu'aujourd'hui. Ils en furent pour leurs frais et durent se contenter d'un show. Rien sur l'éducation, la culture, l'emploi, seulement des envolées lyriques sur la jeunesse, les valeurs et la société.

Peu avare de prédictions, le Président s'est exprimé sur l'apprentissage dont les filières seraient « largement ouvertes », 500 000 apprentis en 2017 alors qu'actuellement le nombre diminue. Avec en plus une petite dose de développement du service civique, excellent dispositif pour retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail mais ne débouchant pas sur un emploi salarié. Finalement, rien de plus que les emplois d'avenir, déjà expérimentés sous d'autres formes...

Ou comment dire, une addition de vœux pieux ! Alors que se posent de façon si aiguë les questions d'avenir, de cohésion sociale et de solidarité, les réponses présidentielles sonnent plutôt comme un glas. Alors que 2016 débute comme s'est achevé 2015, devant cette absence de volonté, nous voulons forger collectivement, en particulier dans nos classes, un espoir pour la jeunesse.



Nous le redirons dans la grève et dans la rue le 26 janvier.

Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

SOMMAIRE

30 jours	4	Catégories	30
Rattrapage	5	• CPE	
• L'état d'urgence		• Avancement des agrégés	
Portrait	6	• Mouvement des personnels REP+	
• Edwy Plenel		• Non-titulaires	
Actualité	8	Sur le terrain	32
• Réforme du collège : carton rouge		• Osons la démocratisation en classe prépa	
• Salaires dans la Fonction publique et pour les enseignants		Fenêtre sur	34
• Déchéance de la nationalité		• Les Fralib	
• État d'urgence		Culture	36
• Partenariat Microsoft France		• Livres/Revue	
• Retraités en Grèce		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Courants de pensée	14	Droits et libertés	40
• Unité et Action		• Homophobie	
• École Émancipée		• La laïcité remise en cause	
• Émancipation		Dans la classe	41
• Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)		• Le stage d'observation en Troisième	
Éco/social	18	Entretien	42
• L'économie mondiale et la finance		• Joël Gombin, sur la progression du FN	
• Le système fiscal		International	44
• COP21		• Côte d'Ivoire	
Dossier	21	• Amérique du Sud	
• Le lycée : objectif démocratisation		• Turquie	
Métier	28	Changer d'ère	46
• Évaluation au collège		• Espace numérique de travail	
• Langues vivantes			
• Philosophie en série technologique			
• Journée des documentalistes			





Bonne année

Le SNES-FSU vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016. Une pensée particulière pour ceux et celles qui ont été directement touché-e-s par les événements dramatiques d'une année 2015 marquée par l'horreur, mais aussi la solidarité et l'espoir. Que cette année apporte à toutes et tous paix, joies et réussites.

De rudes combats pour une société plus juste nous attendent, pour un second degré enfin reconnu par un gouvernement qui depuis près d'un an refuse tout dialogue et toute écoute des personnels. Sachons les mener avec détermination, collectivement. Notre boussole a toujours été l'égalité, la justice et la fraternité.

Trouver les mots et les actions pour lutter contre le repli sur soi d'une société qui ne trouve plus l'espoir, qui doute, peut être la marque de cette année nouvelle.

20 déc. **Indigeste**
Plainte pour fraude fiscale contre McDonald's France.

21 déc. **Ma qué**
L'Italie dit basta aux anglicismes.

22 déc. **On en est riche**
Le nombre de pauvres en France repart à la hausse selon l'Insee.

23 déc. **Pas déchu**. Réforme constitutionnelle : la déchéance de nationalité maintenue dans le projet.

25 déc. **Croire au Père Noël**
Cet hiver, la végétation se croit au printemps.

29 déc. **Démocratie au centre**
Centrafrique : une élection en attendant la réconciliation.

30 déc. **Plus que des chinoiseries**
Une journaliste de *L'Obs* expulsée de Chine.

31 déc. **Tour infernale**
Spectaculaire incendie dans une tour de Dubaï.

1^{er} janv. **Meilleurs vœux**
Que 2016 ne renouvelle pas le cortège de malheurs de 2015.

2 janv. **Podium**. L'année 2015 a été la troisième la plus chaude depuis 1900 en France.

3 janv. **Au bord du gouffre**. L'ambassade saoudienne en Iran incendiée après l'assassinat d'un dignitaire chiite en Arabie Saoudite.

4 janv. **Il dégain**
Obama part en croisade contre les armes à feu.

6 janv. **Toujours contemporain**
Le compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez est mort.

7 janv. **Charlie se souvient**. Numéro spécial pour commémorer les victimes de l'attaque de *Charlie Hebdo*.

8 janv. **Au son du canon**
Bombe H : la Corée du Sud riposte avec de la musique pop.

9 janv. **Drôle de tambouille**. Un logo du parti Les Républicains apparaît sur TF1 en pleine démonstration d'ustensile de cuisine dans le téléachat.

10 janv. **Le geste à la parole**
Mosquées ouvertes à tous : « pour un dialogue serein ».

11 janv. **Couvre-chef**. Le baron de la drogue mexicain « El Chapo » arrêté après six mois de cavale.

12 janv. **Sortie de route**
Prison ferme pour huit anciens salariés de Goodyear.

13 janv. **T'as pas cent balles**
Danemark : les migrants devront-ils payer leur séjour ?

14 janv. **Promesses de mariage envolées**
General Electric supprime 6 500 emplois en Europe, dont 765 en France chez Alstom.

18 janv. **Triste lundi**
L'auteur de *Vendredi ou la vie sauvage*, Michel Tournier, le romancier des grands mythes, n'est plus.

BILLET D'HUMEUR

Défendre son boulot n'est pas un délit

Le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné huit anciens salariés de Goodyear à 24 mois de prison, dont neuf fermes, pour la séquestration durant trente heures du DRH et du directeur de production afin de protester contre la fermeture de l'usine. Alors même que les cadres séquestrés avaient retiré leur plainte, le parquet a opté pour la fermeté. Pour Pierre Gattaz « ce sont des questions de valeurs (...) il faut être opposé à tout ce qui est une violence phy-

sique et la séquestration est une violence physique ». Dommage que le patron du MEDEF n'ait pas étendu son analyse aux situations de violence sociale, probablement parce qu'il ne partage pas les mêmes valeurs que les salariés de Goodyear. Cet acharnement contre les syndicalistes n'est pas sans rappeler le cas des salariés d'Air France, licenciés pour avoir déchiré une chemise. Au pays de l'état d'urgence il ne fait pas bon se battre pour ses droits. ■ **Nicolas Sueur**

L'état d'urgence

Qu'il soit décrié, salué avec enthousiasme ou accepté du bout des lèvres au nom de « l'union nationale », il n'en est pas moins placé unanimement sous le feu des projecteurs depuis le 13 novembre. Décryptage d'un train de mesures susceptibles de créer, si elles étaient constitutionnalisées, un état d'exception permanent.

Les précédents

La loi du 3 avril 1955 instituant l'état d'urgence a été rédigée pour faire face aux « événements » qui avaient alors lieu dans les départements algériens. Cet état d'exception a été déclaré à trois reprises lors de la guerre d'Algérie : au printemps 1955, donc, au moment des premières

6 fois en 60 ans

opérations de « maintien de l'ordre », puis en 1958 au lendemain du coup d'État du 13 mai et enfin en 1961 pour faire face au putsch des généraux. Il durera jusqu'au 31 mai 1963. Depuis, l'état d'urgence a été décrété par Laurent Fabius pour la seule Nouvelle-Calédonie en 1984 et par Dominique de Villepin lors des émeutes de la fin 2005 pour l'Île-de-France et 24 autres départements. C'est donc la première fois qu'il s'applique sur la totalité du territoire métropolitain depuis la guerre d'Algérie. ■

Quelles mesures ?

L'état d'urgence permet de conférer par décret pris en Conseil des ministres à l'autorité civile (ministre de l'Intérieur et préfets) des pouvoirs de police exceptionnels en matière de circulation et de séjour des personnes, de perquisition, de confiscation des armes, de réunion, de presse, ce sur tout ou partie du territoire national et pour une durée maximale de douze jours. Toute prolongation nécessite une loi.

Et la démocratie ?

La loi du 19 novembre 2015, votée à la quasi unanimité par le Parlement, instaure la prolongation de l'état d'urgence pour une durée de trois mois et modifie la loi de 1955. Les modifications essentielles portent sur l'extension du régime d'assignation à résidence et de perquisitions, sur l'ajout de la possibilité de dissoudre des associations ou groupements, sur l'introduction de possibilités de recours devant la juridiction administrative et sur la suppression des pouvoirs exceptionnels en matière de spectacles, de presse et de cinéma. ■

Quels résultats ?

La comparaison des chiffres du ministère de l'Intérieur et de ceux de « l'observatoire de l'état d'urgence » mis en place par le journal *Le Monde* est édifiante. Entre la mi-novembre et la mi-décembre, 360 personnes ont été assignées à résidence et 334 interpellées. On dénombre 287 gardes à vue. Lors des 2 700 perquisitions réalisées, la police a pu saisir 431 armes, dont 41 considérées comment étant des armes de guerre. Le Premier ministre a affirmé que plusieurs projets d'attentats avaient été déjoués, sans que l'on en sache plus. Selon Jean-Jacques Gandini, avocat au barreau de Montpellier, « à l'issue de ce déploiement de force sans précédent, la section antiterroriste du parquet de Paris n'avait, au 15 décembre, ouvert que deux enquêtes préliminaires. Maigre bilan ». Une seule mise en examen a été décidée en tout et pour tout. ■

2 700 perquisitions et 2 enquêtes

Quelles évolutions ? Quels risques ?

La loi de 1955 n'a pas été jugée contraire à la Constitution, bien qu'antérieure. Elle a cependant une application circonstancielle, « soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur

Constitution

nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ». Le gouvernement, considérant que la

menace terroriste a un caractère durable sinon permanent, souhaite inscrire certaines des mesures de l'état d'urgence dans la durée. Constitutionnaliser l'état d'urgence, c'est permettre à une seule personne, le président de la République, de l'instaurer sans limitation de durée et sans l'accord du parlement. C'est aussi donner un quasi plein pouvoir aux forces de l'ordre qui se passeront du contrôle du judiciaire. Cette démarche de transferts permanents de prérogatives du pouvoir judiciaire aux pouvoirs exécutif et administratif n'est pas sans rappeler le « Patriot Act » américain. L'utilisation des assignations à résidence contre des militants, les restrictions au droit à manifester que l'on a pu constater deviendraient ainsi une possibilité permanente, dans une forme d'instrumentalisation du terrorisme pour étouffer la contestation sociale. Le droit de manifester, notamment, n'est pas négociable : ne pas céder au terrorisme, c'est continuer à vivre et donc lutter. Comme l'écrivait Benjamin Franklin, « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux ». ■

Ressources

- Observatoire de l'état d'urgence : <http://delinquance.blog.lemonde.fr>.
- Recensement des faits liés à l'état d'urgence en France : www.laquadrature.net.



Analyse

Jean-Jacques Gandini, « Vers un état d'exception permanent », *Le Monde diplomatique* n° 742, janvier 2016, p. 12-13.

Il l'a dit

« L'histoire montre que toutes les lois d'exception, telles que les lois scélérates votées en 1883-1894 [...] ou la loi sur l'état de siège prévue pour défendre la République et qui fut utilisée en 1852 pour permettre le coup d'État napoléonien et en 1871 pour écraser la Commune, sont par la suite détournées de leurs buts primitifs. » Francis Vals (sic !), député SFIO de l'Aude, en avril 1955

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, le patron de Médiapart contribue, avec ses acolytes, à donner un nouveau ton à la presse hexagonale. Rencontre avec un professionnel militant... et exigeant !

Un journaliste en quête de radicalité concrète

De sa jeunesse mouvementée en Martinique, Edwy Plenel garde encore aujourd'hui le souvenir de ces hommes et de ces femmes qui ont été traités au mieux comme des inférieurs, au pire comme des catégories menaçantes à surveiller et à punir. Sa vie fut largement déterminée par le choix de son père de les soutenir, choix courageux qui lui valut les brimades de l'administration et même la séparation d'avec son jeune fils confié pendant deux ans à une famille antillaise (voir encadré ci-dessous). Edwy Plenel est resté depuis fidèle à la conception de la République héritée de son père. Une république démocratique et sociale, adossée à une école pensée comme un lieu de bataille contre les fatalités, les autoritarismes et les conservatismes. Une république promesse d'émancipation, qui tire fierté de sa pluralité plutôt que de son uniformité.

Aux sources d'un engagement

Contrairement à toute la génération militante qui lui est contemporaine, et dont le point de départ ou de repère est le Paris de Mai 68, l'itinéraire personnel d'Edwy Plenel doit beaucoup à la force propulsive d'un mouvement au long cours, celui de la décolonisation, dont la capitale de l'hexagone n'est pas le cœur. Ce décentrement est la pierre angulaire de son engagement politique, qui se poursuivra plus tard sous d'autres formes. C'est depuis Alger, où il habite jusqu'à ses 18 ans, qu'il rejoint en



© Romarin Sailliet

« Son objectif est de réhabiliter l'imaginaire de ceux qu'il appelle les "vaincus victorieux" de l'histoire »

1969 la LCR, « la branche la plus démocratique du trotskisme » selon lui, pour laquelle il commence à écrire des articles sur les Antilles ou l'Algérie indépendante. Arrivé en France l'année suivante, il devient vite responsable du secteur lycéen, puis, de 1976 à 1978, permanent à *Rouge quotidien*, le journal du parti. Le service militaire, qui est pour lui l'occasion d'organiser des comités de soldats et de faire de la propagande antimilitariste, est un tournant majeur de sa vie. Il y rencontre des jeunes gens venus de tous horizons, de tous milieux et de toutes origines. Revenu à la vie civile, il fait des piges pour le *Matin de Paris*, puis devient journaliste au *Monde* en 1980. Il y restera jusqu'en 2005. Il est d'abord responsable de la rubrique éducation. En plus de son « empreinte familiale inconsciente », c'est le militantisme au sein du secteur lycéens de son ancien parti qui l'a amené à participer à de nombreux débats sur l'école avec divers courants pédagogiques. Lui qui n'a jamais validé son cursus à Sciences Po regrette de ne pas s'être donné les moyens

de suivre sérieusement des études après son bac, mais revendique une solide formation d'autodidacte, au point d'écrire en 1985 un livre sous forme de thèse : *La République inachevée : l'État et l'École en France*. Derrière la réflexion sur l'éducation, son objectif est de réhabiliter l'imaginaire de ceux qu'il appelle les « vaincus victorieux » de l'histoire, vaincus sur le moment mais dont les idéaux sont la promesse du progrès démocratique, contre la République des vainqueurs et de l'ordre établi.

Éthique et responsabilités

Sa période de travail au *Monde* se divise en deux moments bien distincts : celui où, de 1980 à 1996, il acquiert de l'expérience et développe une conception du métier et du rôle social du journaliste. Puis la phase de prise de responsabilité au sein du journal, qui durera dix ans. Les seize premières années sont, de son propre aveu, les plus formatrices. Ancré dans un cadre collectif, il y apprend à concevoir le journal comme un lieu de partage, une sorte d'université populaire. Ce sont aussi les années de l'apprentissage des rapports au pouvoir politique. C'est dans ces circonstances que naît l'essence de la pratique journalistique d'Edwy Plenel : un journalisme d'enquête et d'investigation, qui n'hésite pas à bousculer le nouveau gouvernement, et qui apprend au public les informations qu'il ne connaîtrait pas autrement. L'affaire des Irlandais de Vincennes ou du Rainbow Warrior sont le produit de ce journalisme de conviction, qui porte déjà en germes le projet postérieur de Médiapart.

À cette époque, le journal est contrôlé par ses salariés, qui le portent à sa direction, au moment où il était vice-président de la société des rédacteurs. Commence alors, selon ses propres mots, un « apprentissage négatif ». Bien qu'il participe pleinement à l'essor de la diffusion du journal et à sa reconnaissance comme un quotidien de référence, la crise économique, les dissensions internes et les pressions externes viennent lui rappeler brutalement les limites de l'indépendance d'un journal, jusqu'à son départ conflictuel en 2006. Lucide, il reconnaît avoir été trop « présomptueux » et s'être fait des illusions sur ses marges de manœuvre.

Tel père...
 Décembre 1959. Suite à trois jours d'émeutes à Fort-de-France, trois jeunes hommes sont victimes de la répression, dont un collégien de 15 ans du nom de Christian Marajo. Quelques jours après, lors de l'inauguration d'une école, le père du journaliste, Alain Plénel, vice-recteur de Martinique, demande dans son discours que l'établissement porte le nom du collégien. Renvoyé en France en représsailles, il est soutenu par une grève de l'éducation sur l'île suivie à 90 %. Militant anticolonial de surcroît, Alain Plénel est empêché de retourner en Martinique par la police en 1963. Il faudra attendre 1982 pour qu'il soit officiellement réhabilité.

Médiapart naît bien sûr de sa détermination à promouvoir un journalisme indépendant. Mais aussi de son désir de penser et de faire advenir les conditions concrètes de la pratique de ce genre exigeant de journalisme, après avoir tiré la leçon de ses erreurs. Edwy Plenel a l'art de la formule. Celle qui éclaire toujours davantage qu'elle ne brille. « *Seuls nos lecteurs peuvent nous acheter !* », telle est la devise de son journal en ligne qui va à contre-courant des grands organes de presse, rachetés les uns après les autres par des industriels.

Dans *Le Manifeste de Médiapart – Combat pour une presse libre*, les objectifs et les engagements sont très clairs : inventer une presse numérique de référence, qui défend la valeur de l'information, de son analyse et de son approfondissement, mais aussi la participation de son lectorat, via les fameux blogs qui lui permettent de réagir, voire de lancer des débats. Ce combat pour une presse libre se positionne *a contrario* d'une logique de flux d'information en continu qui ne prend aucun recul par rapport aux agendas de communication des pouvoirs politiques et des grandes entreprises, et favorise la passivité de l'opinion publique. Après plus de sept ans d'existence, le bilan est plutôt encourageant : « *une réussite qui surprend, même si elle est encore fragile* ».

Un journaliste militant

Face à la crise du métier, le modèle revendiqué par Médiapart peut s'enorgueillir de faire mentir – pour l'instant du moins – la fatalité économique néolibérale des plans de licenciement et rachats de journaux par des grands groupes : 117 000 abonnés payants, plusieurs millions de visiteurs par mois, un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros et un bénéfice net de plus d'1 million. Le redressement fiscal de plus de 4 millions d'euros exigé après les révélations de l'affaire Cahuzac et lié au taux de TVA réduit réservé pour l'instant à la presse imprimée ne met pas en péril l'entreprise mais ralentit le projet de ses dirigeants

de la transformer en société de presse à but lucratif. Il est en tout cas impossible pour l'instant d'affirmer si ce journal restera une « réserve d'Indiens » ou s'il servira d'exemple à d'autres projets porteurs des mêmes valeurs, mais une chose est sûre, Médiapart est utile au secteur en général et en particulier à ceux et celles qui en son sein veulent porter concrètement l'espoir d'une alternative à un journalisme dominant qui n'a plus l'indépendance pour boussole ni la volonté de jouer un rôle dans les grands débats sociétaux pour moteur.

En effet, Edwy Plenel refuse d'instaurer une séparation artificielle entre son métier et son engagement pour une société soucieuse de démocratie, d'émancipation et de justice sociale. Inspiré par le pragmatisme radical du philosophe John Dewey et du sociologue Robert E. Park, il ne pense pas qu'il existe de programme global qui s'imposerait d'en haut ni d'homme providentiel. Contre une logique oligarchique au nom des exploités, et même contre une logique avant-gardiste au nom des opprimés, il faut selon lui, face à la crise de civilisation actuelle, tout reconstruire par en bas, en réunissant des gens différents sur des causes concrètes pour inventer des réponses nouvelles en prenant les problèmes à la racine. Pour exemple, il cite Ada Calau, militante du droit au logement devenue maire de Barcelone, et Podemos, du côté des « *radicalités authentiques, qui ne se payent pas de mots et s'emparent de l'imaginaire concret des peuples* ». Ses convictions, il les défend avec vigueur dans *Dire Non*, paru en 2014, un « *appel à l'exigence démocratique autour de l'horizon de l'idéal d'égalité, moteur de la vitalité de la République* », au moment où, à ses yeux, la présidence Hollande marche dans les pas de celle de Sarkozy et où les espoirs déçus et autres promesses trahies nourrissent la menace du ralliement populaire aux solutions autoritaires et aux passions inégalitaires.

Retour aux sources anticoloniales ?

Cette critique incisive des discours de haine et des pratiques de discrimination issus de l'imaginaire inégalitaire de l'extrême droite, on la retrouve dans un autre de ses livres paru la même année : *Pour les musulmans*. L'idée de la rédaction de cet essai s'impose à lui en août 2013, en écrivant un article sur le coup d'État du maréchal Sissi en Égypte. Cet événement marque à ses yeux un coup d'arrêt au processus des révolutions arabes enclenché au printemps 2011 qui, en éloignant l'espoir de libération des dictatures sanguinaires et des monarchies obscurantistes là-bas, nourrit en France et en Europe les idéologies réactionnaires et racistes qui stigmatisent l'islam comme incompatible par essence avec la démocratie. Prenant pour modèle le Zola de *Pour les Juifs* et de *J'accuse*, Plenel se livre à une géna-

« Seuls nos lecteurs peuvent nous acheter ! Telle est la devise de son journal qui va à contre-courant »

logie des courants de la droite antirépublicaine, incarnée aujourd'hui par Sarkozy et Le Pen, et de sa haine de l'égalité. Convoquant Sartre et Fanon, il analyse avec finesse les correspondances entre l'antisémitisme exacerbé des antidreyfusards de l'époque qui a eu pour aboutissement le génocide et l'islamophobie actuelle qui réactive une logique identique de bouc émissaire et annonce le pire. Il questionne au passage le rapport d'une majorité de Français agnostiques ou athées suite au processus historique de déchristianisation aux minorités culturelles et religieuses avec qui ils vivent et les appelle à faire cause commune : « *Le foulard que porte une musulmane, la prière que respecte un fidèle [...] tous ces choix qui relèvent de la liberté de conscience importent moins que les engagements concrets des intéressé-e-s dans ce que nous avons en partage, ce que nous construisons ensemble* ».

Enfin, il dénonce avec virulence « *le nœud du blocage français* » : la nostalgie d'un modèle d'assimilation issu de l'empire colonial, où « *l'Autre n'était reconnu tel que selon le bon vouloir dominateur, et à la seule condition de s'y soumettre* » et propose pour le dépasser un « *horizon de réconciliation avec nous-mêmes* », qui nous apprenne enfin à « *penser à la fois l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et la pluralité* ». Dans cette optique, la lutte pour la levée de l'état d'urgence, à laquelle son journal s'associe publiquement, et en particulier contre la sinistre symbolique de la déchéance de nationalité pour les binationaux, lui apparaît comme essentielle, et pourrait s'avérer être, pour de jeunes générations si importantes aux yeux d'un homme soucieux d'éduquer et de transmettre, un moment fondateur. ■

BIBLIOGRAPHIE RÉCENTE



- *Combat pour une presse libre, Le Manifeste de Médiapart*, Galaade, Paris, 2009.
- Dire Non*, Don Quichotte, Paris, 2014
- *Pour les musulmans*, nouvelle édition revue et augmentée, La Découverte, Paris, 2016
- À paraître le 13 mars 2016 chez Don Quichotte : *Dire Non : contre les peurs et les haines, nos causes communes*.

Portrait réalisé par Grégory Bekhtari

CARTON ROUGE !

Le 26 janvier, à l'appel de l'intersyndicale, dans la grève et dans la rue, les enseignants du second degré le rediront une nouvelle fois : OUI, le collège a besoin de mesures fortes pour faire face aux difficultés qu'il rencontre, NON à la réforme « college2016 ».

Vingt pour cent des élèves qui entrent au collège sont en difficulté ou en grande difficulté. Le collège aujourd'hui ne parvient pas à les remettre en selle et beaucoup d'entre eux le quittent sans qualification ou sans diplôme, sans possibilité réelle d'insertion dans l'emploi et dans la société. Outre le coût humain d'une telle situation, la facture est lourde en terme de dispositifs d'accompagnement, d'insertion, de formation... Investir massivement dans le collège est une nécessité, une urgence.

Des propositions inacceptables

Face à cela que propose le ministère avec collège 2016 ?

- Une diminution de l'horaire élève, un renvoi au local, une avalanche de prescriptions, une accumulation de conseils divers, une stigmatisation de certaines disciplines scolaires, une interdisciplinarité bradée... !
- Un mépris total pour la parole des personnels qui n'obtiennent jamais aucune réponse aux questions qu'ils posent lors des journées de formation, que l'administration tente d'inti-



© Fotolia.fr / Kubra Konca

mider en faisant appel à des arguments d'autorité qui datent d'un autre âge ! Parce que nous ne voulons pas de « moins d'école », parce que nous voulons être entendus, parce que la ministre doit quitter le terrain de l'autoritarisme pour revenir sur celui des discussions avec la profession pour une autre réforme, parce qu'elle doit revenir sur les dispositifs de la réforme Chatel du lycée au lieu de se contenter d'un faux-semblant de bilan... Adressons-lui, tous ensemble, un carton rouge !

Afficher nos revendications

Dans les académies et les départements sont prévus des rassemblements et des manifestations qui doivent converger avec les cortèges de l'intersyndicale Fonction publique pour nos salaires et nos carrières. Il s'agit, dans ces manifestations, d'être visibles sur nos revendications pour le second degré : abrogation de collège2016, remise à plat de la réforme Chatel du lycée, créations des postes nécessaires pour faire baisser les effectifs de classe, assurer des temps d'enseignement en groupes et cesser la multiplication des compléments de service... ■ **Roland Hubert**



© Clément Martin

ENQUÊTE SUR L'AP..

Plus de 60 % des enseignants du lycée Duby d'Aix-en-Provence ont répondu au questionnaire sur l'accompagnement personnalisé. Cinq ans après sa mise en place, le jugement est sévère. Mais le ministère de communiquer sans relâche sur l'impérieuse nécessité de l'élargir à l'ensemble du secondaire !

À l'heure de son introduction au collège, la section SNES-FSU du lycée Duby d'Aix-en-Provence a consulté l'ensemble des collègues de l'établissement pour savoir quel contenu pédagogique donner aux heures d'AP et mesurer le degré de satisfaction du dispositif existant. Il en ressort que l'immense majorité des collègues juge sévèrement les aspects censés être les plus novateurs de l'AP, à savoir les « ateliers transversaux ». Les élèves, qui effectuent leurs choix à partir d'une longue liste en début d'année, participent dans ce cadre à des projets annuels ou semestriels les plus divers à raison d'une heure hebdomadaire. Or non seulement ces heures, prises sur l'enseignement disciplinaire, ne sont d'aucune utilité pour les élèves qui les sèchent ou les contournent massivement, mais elles ne sont profitables *in fine* qu'aux élèves les plus doués.

Le moins par le moins

Bilan : moins d'heures de cours pour les plus faibles, plus de culture pour les



© Olivier Teyraud

meilleurs. Le dispositif accentue donc les inégalités scolaires. Le deuxième grand enseignement du questionnaire réside dans le désir très majoritaire des professeurs de conférer à l'AP un contenu disciplinaire, de soutien ou d'approfondissement, singulièrement en mathématiques et français, avec un effectif moyen de 17 élèves. Autrement dit renouer avec les dédoublements rognés, voire supprimés... du fait de l'introduction de l'AP en 2010 !

On conçoit mieux dans ces conditions pourquoi le ministère tarde tant à établir un bilan de la réforme du lycée lequel infirmerait très certainement le bien-fondé de l'introduction des EPI et de l'AP au collège. Résultats détaillés de l'enquête consultables : <http://www.aix.snes.edu/Accompagnement-personnalise-1.html>. ■

Rodolphe Pourrade, S1

COLLÈGE : DU PÉDAGOGIQUE PLUTÔT QUE DU STRUCTUREL

Le collège dans sa structuration actuelle n'a pas donné toute sa mesure, de par les conditions d'enseignement et de vie scolaire qui lui sont réservées, et parce que les contenus et les pratiques d'enseignement méritent d'être revisités.

Avant de diminuer les horaires des élèves et de multiplier les prescriptions et les dispositifs, autrement dit jouer sur la partie visible de l'iceberg comme le fait la réforme, il y a d'autres urgences. Le projet du SNES-FSU part de la certitude que tous les jeunes sont éducatibles, et du constat que les inégalités de réussite scolaire recouvrent largement les inégalités sociales. Améliorer le collège, c'est vouloir y faire réussir tous les élèves dans le cadre d'une scolarité obligatoire prolongée à 18 ans. Ceci suppose de sortir de l'idéologie d'un bloc école-collège : les collégiens ne sont ni des écoliers, ni des lycéens. Ils méritent un collège adapté à leur tranche d'âge et aux expériences complexes qu'ils vivent en famille, entre eux et sur le net.

Les leviers possibles

Pour cela, des leviers existent :

- améliorer les conditions d'enseignement dans les classes pour pouvoir varier les situations pédagogiques et travailler en petits groupes dans toutes les disciplines. Favoriser la coopération entre les élèves plutôt que les groupes de niveau ou de besoin enfermant dans leurs difficultés les élèves fragiles au lieu de les stimuler ;
- bâtir des programmes plus cohérents au fil de la scolarité et entre disciplines, pour faciliter la tâche d'appropriation des enseignants et des élèves. Construire progressivement l'interdisciplinarité en partant des programmes ;
- travailler la mixité sociale et scolaire de tous les établissements et leur attractivité



© Clément Martin

face au secteur privé, en particulier ceux de l'éducation prioritaire les plus ghettoïsés ;

- former les enseignants aux résultats de la recherche en pédagogie, en didactique, en sociologie de l'éducation au lieu de les formater aux dernières lubies de réformateurs hors-sol.

Ce projet est-il compatible avec le temps politique et les impératifs de la com', avec

les investissements que la Nation est prête à consentir pour les milieux populaires ? Avec les modes de management engagés actuellement dans la fonction publique ? Ses objectifs sont-ils partagés ?

Faire entendre sa nécessité est tout l'enjeu des mobilisations en cours. ■

Valérie Sipahimalani

DÉRIVES MANAGÉRIALES : ÇA CONTINUE !

La réforme du collège va dans le sens d'un renforcement de l'autonomie des établissements et donc du pouvoir du chef d'établissement. Voici une fois de plus un exemple des dérives qui se multiplient dans un collège de l'académie d'Orléans/Tours.

À la surprise de la chef d'établissement sur les VS, les heures d'ATP n'ont pas été pondérées d'où une économie d'HSA, validée par le DASEN en réponse au recours formulé par un enseignant. La DSDEN redonne alors onze HSE à l'établissement, pour du « décloisonne-

ment » en Sixième, un dispositif mis en place les années précédentes. Le 8 janvier, la chef s'empresse d'envoyer à l'équipe de Lettres un message dont voici quelques extraits : « Le décloisonnement Sixième, comme convenu avant les vacances de la Toussaint, va être remis en place au second semestre. Ce choix avait été fait pour éviter encore des changements d'emplois du temps pour les élèves au cours d'un même semestre. Ce qui n'était pas envisageable au premier semestre faute de moyens, peut donc l'être au second. Aussi,

je souhaite que chaque enseignant concerné par le décloisonnement Sixième dans l'une des trois disciplines français, maths et histoire, me précise via sa boîte mail avant 16 h 30 ce soir, s'il est prêt à s'investir dans ce dispositif pour le second semestre. Le cas échéant, je souhaite que l'enseignant motive son refus.

Nos missions consistent à mettre en place tout ce qui favorise la réussite de nos élèves.

Nous avons actuellement les moyens nécessaires pour le faire. Il me semblerait mal venu, au nom

d'un bien être personnel ou d'un quelconque objet du même genre, d'en oublier nos missions premières et de devoir rendre à la fin du mois 11 heures qui nous permettent de fonctionner au-delà même de ce dispositif de décloisonnement. J'attends donc, avant 16 h 30 ce soir, une réponse individuelle de chacun par rapport à la remise en place de ce dispositif. Une non-réponse de la part de l'enseignant supposera qu'il est prêt à prendre en charge le décloisonnement ». L'équipe de Lettres lui a adressé son refus collectif...

PRÉPARATION DE RENTRÉE : OFFENSIFS ET VIGILANTS

La prochaine rentrée se prépare dans les académies et les établissements. Les conseils d'administration vont être réunis dans les semaines qui viennent pour décider de la répartition des moyens.

Le contexte est particulier : en collège c'est l'occasion de jeter une poignée supplémentaire de grains de sable ; en lycée, où l'on attend une forte poussée démographique, c'est l'exigence d'un bilan de la réforme des lycées qui doit s'imposer.

Le second degré public est doté de 2 804 créations d'emplois d'enseignants pour accueillir plus de 37 000 lycéens supplémentaires, alors que le ministère ne cesse d'affirmer depuis deux ans que 4 000 emplois sont programmés pour la réforme des collèges dont il entend imposer la mise en œuvre en un an. Cherchez l'erreur !

En collège, la réforme sinon rien

Les premiers échos provenant des académies montrent que les recteurs cherchent tant bien que mal à « vendre » cette réforme en limitant par exemple pour cette année les suppressions de classes bilingues par consommation d'une part importante de la dotation globalisée ; ailleurs l'administration met en place de nou-



© TOgraphic

velles procédures d'allocation des moyens en collège dans la perspective de charger encore plus les classes. Les conséquences que pourrait avoir la mise en œuvre de la réforme sur les postes, sur la possibilité de travailler avec les élèves des contenus formateurs, son impact sur les emplois du temps et l'organisation du travail se précisent. Les collègues sont parfois sommés de produire à la hâte des projets d'EPI ou d'accompagnement, avec pour seul objectif de montrer que la réforme se met en place et

comme si cela n'avait rien à voir avec les contenus des nouveaux programmes. Mais qu'importent les contenus pourvu qu'on ait l'ivresse... de la com' !

En lycée, bricolages en tout genre

Dans ce contexte extrêmement contraint, les effectifs par classes risquent d'exploser en Seconde. Les chefs d'établissement pourront être tentés de proposer d'utiliser la « marge d'autonomie » pour desserrer l'étau en diminuant le nombre de séances en groupe réduit (TP, enseignements technologiques...), ce qui serait inacceptable. Les tentatives de diviser les collègues, selon les disciplines, doivent être aussi fermement rejetées.

Les élus au CA vont avoir plus de travail encore cette année lors de la préparation de la DHG. Sa prise en charge collective, les heures d'information syndicales, sont des nécessités pour mobiliser et obtenir des conditions décentes pour la rentrée 2016. ■

Fabienne Bellin, Michel Galin

EN COLLÈGE NE PAS SE LAISSER FAIRE

Les pressions pour faire comme si la répartition de la DHG devait être la mise en musique de la réforme sont fortes, y compris dans ses dispositifs AP et EPI qui sont pourtant compris dans les horaires disciplinaires.

In'est pas possible de discuter de la répartition des marges horaires et de l'organisation des enseignements avant d'avoir connaissance des moyens alloués. La dotation 2016 ne saurait être en retrait par rapport à 2015. Elle doit tenir compte des effectifs et du nombre prévisionnel de divisions afin de ne pas aboutir à des classes trop lourdes notamment en éducation prioritaire. Le cas échéant, comme actuellement en Bretagne ou en Guadeloupe, ne pas hésiter à demander un complément de dotation aux DASEN. La logique des 26 heures de cours par semaine pour les élèves ne doit pas conduire à supprimer des dispositifs fonctionnant au-delà de ces horaires, notamment en éducation prioritaire.

Vigilance requise

Il faut autant que faire se peut continuer de préserver des groupes en sciences et en technologie et maintenir l'offre de formation (langues anciennes et régionales en particu-

lier), de façon à préserver les postes. Nous rappelons aussi que l'EIST (Enseignement intégré de science et technologie) n'est en aucun cas une obligation et ne peut se mettre en place qu'avec l'accord des collègues et du CA. Ces revendications sont compatibles avec la circulaire du 30 juin 2015 déclinant la réforme du collège, sur laquelle les chefs d'établissement ne sauraient s'appuyer pour les refuser.

Ne pas se résigner à l'évitable

Il faut enfin refuser tout chantage aux groupes en échange d'AP ou d'EPI, ou d'une semestrialisation des enseignements artistiques. La présentation au CA du contenu et des modalités précises d'organisation de ces dispositifs n'est pas d'actualité, aucun texte n'impose de le faire avant la rentrée 2016.

La bataille contre la réforme du collège se poursuit, la répartition des moyens doit donc se faire au plus près de l'existant afin d'être réversible. ■

Valérie Sipahimalani



© Olivier Teytaud

FONCTION PUBLIQUE : SALAIRES ET CARRIÈRES : ÉTAT D'URGENCE !

Le gouvernement ayant annoncé l'application du protocole sur les Parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), plusieurs réunions ont eu lieu ou sont programmées sans que l'on ait de visibilité sur l'ensemble des chantiers.

Le rendez-vous salarial en février, qui doit traiter de la valeur du point d'indice et dont la FSU avait obtenu au cours de la négociation qu'il soit avancé, aura lieu fin février. La FSU entend bien y défendre l'urgence de la revalorisation des traitements et de la programmation d'un rattrapage des pertes. C'est à la fois une question de pouvoir d'achat pour les agents et aussi d'attractivité des métiers de la Fonction publique. Surtout

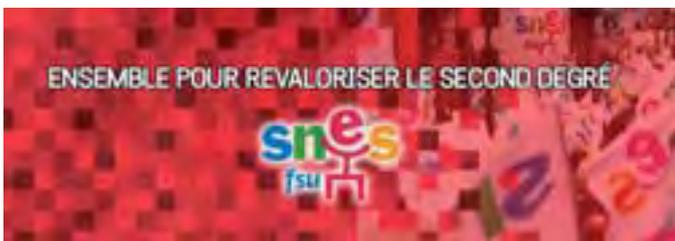
quant on sait que les politiques d'austérité se sont montrées jusqu'ici totalement inefficaces pour combattre le chômage.

Et la grille ?

Pour la mise en œuvre du protocole PPCR, l'administration annonce la publication d'environ 500 textes réglementaires d'ici le printemps 2017. La FSU a demandé que soit rapidement établi un calendrier des travaux afin de vérifier que l'ensemble des engagements est bien programmé et que soit précisé quelle administration traite quels dossiers. Elle a ainsi contesté que le premier sujet abordé suite à la

négociation s'agissant du déroulement des carrières soit celui sur les modalités d'avancement d'échelon. L'administration recherche en effet les moyens de distinguer une proportion limitée de fonctionnaires dont la carrière serait significativement accélérée, alors que cette approche avait été fortement contestée en mai dernier. En revanche, le protocole PPCR comporte une disposition essentielle devant rendre effectif le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades et il est indispensable de donner toutes les instructions utiles aux chefs de service.

Enfin, la rénovation des grilles doit permettre à chacun de voir sa situation s'améliorer. Pour les corps enseignants et assimilés, celle-ci doit se dérouler en quatre étapes de 2017 à 2020. La concertation sera conduite par le ministère de l'Éducation nationale. ■ **Anne Féray**



NOMBREUX POINTS À ÉCLAIRCIR

Le ministère de l'Éducation nationale a communiqué au SNES-FSU ses orientations pour la mise en œuvre, pour les professeurs, CPE et CO-Psy, des dispositions issues du cycle PPCR. Les premières discussions devraient s'ouvrir dans les prochaines semaines.

Le ministère indique qu'il mettra en place une revalorisation des bornes indiciaires de la grille des certifiés, CPE et CO-Psy (+ 140 € nets mensuels en début et fin de carrière ; + 50 € nets mensuels sur chaque échelon), l'ouverture d'un grade de débouché de carrière pour atteindre la hors-échelle A – HEA (environ + 677 € nets mensuels par rapport à l'actuel indice terminal de la hors-classe) et sur les indices de la hors-échelle B pour les professeurs agrégés (environ + 357 € nets mensuels par rapport à l'actuel indice terminal de la hors-classe). La carrière se déroulerait sur trois grades, le troisième étant accessible aux détenteurs de la hors-classe, soit après avoir exercé certaines fonctions pendant la carrière (éducation prioritaire...), soit après avoir atteint le dernier échelon de la hors-classe, selon les mêmes critères que la hors-classe actuelle.

Concernant l'avancement, celui-ci serait à rythme unique dans chaque grade, sauf en classe normale pour le passage du 6^e au 7^e échelon où le rythme serait différencié (3 ans d'écart entre les deux rythmes). Le ministère réfléchit aux modalités d'évaluation des personnels et à leur prise en compte dans la nouvelle carrière.



Pas de blanc-seing

Pour le SNES-FSU, de nombreux points restent à éclaircir : structure de carrière, durée de parcours de la classe normale et de la hors-classe, rôle de l'évaluation, contrôle paritaire des opérations de gestion. Il participera aux discussions sur la base de ses mandats : les mesures doivent concerner l'en-

semble des personnels, tous doivent pouvoir parcourir en une carrière entière la classe normale et la hors-classe, l'évaluation doit conserver le principe de la double notation et être déconnectée de l'avancement, la transparence et l'équité de traitement doivent être garanties par le contrôle paritaire. ■

Xavier Marand

DE QUOI TOMBER DANS LA DÉCHÉANCE

Le débat sur la déchéance de nationalité, non content de diviser à la fois dans les rangs de la majorité et de l'opposition, suscite des déchirements au sein même du gouvernement.

La volonté exprimée par le gouvernement d'élargir la possibilité de déchoir une personne de sa nationalité aux binationaux nés Français pose bien plus de questions qu'elle ne résout de problèmes. Le Premier ministre lui-même avoue l'inefficacité de cette possibilité de déchoir de leur nationalité française les auteurs d'actes terroristes : aucune considération, en particulier sûrement pas la peur d'être déchu de sa nationalité française, n'arrêtera un kamikaze décidé à se faire exploser.

Cette mesure ne peut donc qu'être « symbolique », de l'aveu même de Manuel Valls. Mais quel symbole : celui de rompre l'égalité républicaine et de créer deux catégories de Français, ceux qui peuvent être déchus et les autres, les enfants « d'origine étrangère » et les « vrais » Français.

Imposer la marche arrière

Le coup de force de l'exécutif en gêne plus d'un à gauche. Nombreux sont les élus socialistes qui s'y opposent, et même Christiane Taubira, garde des Sceaux, refuse de porter le projet de loi à l'Assemblée.

Et ce n'est pas l'idée d'étendre cette mesure de déchéance à toute personne condamnée pour acte de terrorisme, comme le propose le Président lors de ses vœux en début d'année, qui arrangera les choses ! La France fabriquerait ainsi des apatrides, ce qui est contraire au droit international et à la déclai-



© Olivier Teytaud

ration des droits de l'Homme. Non, décidément, il est temps que le gouvernement, revienne sur cette proposition. Plusieurs initiatives ont déjà été prises (UNEF, SOS-Racisme...), d'autres sont à venir pour s'op-

poser à ce projet. Le SNES-FSU y prendra toute sa place (en œuvrant si possible à leur unification) et mènera le débat dans les salles des professeurs. ■

François Sauterey



© Alfonso de Tomiás

UN JEU DANGEREUX

2016 commence dans un contexte politique très inquiétant, puisque le projet de réforme constitutionnelle voulu par le gouvernement prévoit d'inscrire l'état d'urgence dans la Constitution.

Le gouvernement prétend que réviser la Constitution ne constituerait pas un bouleversement fondamental, car on ne ferait ainsi que « sécuriser juridiquement » les conditions d'instauration et de prorogation de l'état d'urgence. Cela constituerait pourtant bien une normalisation d'une situation d'exception qu'il convient d'interroger. Une étape dangereuse pour la démocratie serait franchie si cette réforme, rompant l'équilibre entre les pouvoirs et renforçant le pouvoir exécutif au détriment des pouvoirs législatif et judiciaire, devait être adoptée.

Empêcher la libre expression

Déjà problématique dans le cadre du fonctionnement de la démocratie, la constitutionnalisation de l'état d'urgence deviendrait une arme redoutable si elle venait à

passer entre les mains d'un parti anti-démocratique.

Si personne ne trouve à redire à des mesures qui visent à empêcher des terroristes de mener leurs activités sanglantes, il est en revanche inacceptable que l'état d'urgence ait été utilisé pour empêcher la libre expression de militant-es pacifiques, notamment en marge de la COP 21. Le risque que les manifestations contre la réforme du collège le 26 janvier prochain soient interdites existe de fait. Le SNES et la FSU continuent d'œuvrer pour le respect des libertés publiques et de l'état de droit, et s'opposent à toutes les velléités de pérennisation ou d'institutionnalisation de l'état d'urgence. Ils participeront aux initiatives visant à faire obstacle à cette révision constitutionnelle. ■

Aurélia Sarrasin

MICROSOFT-FRANCE ÉDUCATION NATIONALE : PARTENARIAT INDIGNE

Fin novembre, le ministère a signé un accord de 13 milliards d'euros sur 18 mois avec Microsoft qui permettra à l'éditeur de s'immiscer comme jamais dans l'École. Du jamais vu !

Formation, traitements de données d'expérimentations du ministère, participation à la mise en place des programmes du collège, fourniture (payante ?) de logiciels, conseil en organisation et déploiement de solutions... Cet accord, non exclusif, met à mal le principe de neutralité (et donc de laïcité) de notre système éducatif, tout en tournant le dos à la volonté du gouvernement Ayrault de favoriser l'utilisation des solutions libres. La formation portera en effet sur les produits Microsoft, notamment Office, sans parler de l'accompagnement d'enseignants qui opéreront pour les « solutions mobiles utilisant les technologies Microsoft en classe ». Qu'achèteront donc ensuite les élèves ainsi formés ? Et que dire du livre blanc destiné à l'apprentissage du code, qui s'ajoutera aux formations « à l'animation des cours d'initiation au code » ? La formation continue est confiée à un opérateur privé !

Flatteries et corruption

On y apprend aussi que chefs d'établissement et cadres académiques sont « le maillon le plus important de la chaîne éducative ». Ils sont 2 500 à être concernés par « l'accompagnement (...) pour la réussite du changement numérique des établissements ».

Le ministère joue aussi les entremetteurs : Microsoft apportera un « support financier, technique, opérationnel et commercial aux (...) acteurs français de l'e-Éducation », s'ils utilisent Windows. Ainsi les éditeurs pourront « intégrer leurs manuels numériques à Office 365 Éducation » ! On achète la licence pour un an, et on a gratuitement un manuel scolaire...

Aucun ministre n'est jamais allé aussi loin dans un accord entre l'Éducation nationale et une entreprise privée. Alors que la neutralité de l'École n'a jamais été autant au centre des réflexions, cet accord doit être dénoncé. C'est la porte ouverte à une privatisation partielle du système éducatif !



Le SNES-FSU est signataire de l'appel initié par l'APRIL⁽¹⁾, un partenariat indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale⁽²⁾. ■

Jean-François Clair

(1) Association pour la promotion et la recherche en informatique libre.

(2) www.april.org/microsoft-educ-nat-partenariat-indigne.

GRÈCE : NOUVELLES COUPES DANS LES PENSIONS

La question des retraites est au centre des négociations entre le gouvernement grec et les institutions européennes, qui en font la condition de l'octroi d'une nouvelle tranche de crédit pour le remboursement de la dette publique.

Les pensions ont déjà été réduites de 40 % par les deux précédents mémorandums (plans d'austérité de 2010 et 2012) de la troïka. La mise en œuvre du troisième mémorandum imposé à la Grèce après le coup de force contre le gouvernement grec de juillet 2015 a provoqué un premier train de mesures à l'automne dernier : diminution des départs anticipés, suppression du complément versé aux pensions les plus basses, hausse des cotisations santé de 4 à 6 % pour les pensions principales. Cette fois, pour trouver 1,8 milliard d'euros, le gouvernement propose un nouveau système à deux étages.

La première partie est forfaitaire : 384 euros par mois (soit le seuil de pauvreté) pour 15 ans de cotisations à partir de 67 ans (40 ans à partir de 62 ans), avec une décote pour ceux qui ne respectent pas ces critères.

La seconde partie sera calculée sur le montant des cotisations. Le taux de remplacement des pensions sera fixé à 55-65 % du salaire moyen de la carrière contre 70 %

aujourd'hui. Le gouvernement fait valoir que le taux de remplacement sera plus élevé pour les petites pensions (du fait de la pen-



sion forfaitaire). Mais le nouveau système va entraîner une baisse importante des pensions, de l'ordre de 15 % pour la pension moyenne (actuellement 750 euros) et de 35 % pour les pensions de 2 000 euros (qui concernent 55 000 personnes sur 2 millions de retraités).

Refuser le diktat des créanciers

Ces mesures qui devraient entrer en vigueur en 2017 sont durement ressenties. Dans un pays où le chômage est très élevé et les allocations très faibles, les retraites jouent un rôle vital dans la cohésion sociale : 52 % des familles grecques vivent avec la pension du grand-père ou de la grand-mère.

Mais cela ne suffit pas pour les créanciers qui voudraient réduire le taux de remplacement du salaire par les pensions à 50 % ! Des mouvements contre cette réforme ont commencé et un appel à la grève générale a été lancé pour le 4 février par les deux grandes confédérations syndicales. ■

Daniel Rallet

Oui au rapport d'activité

La période couverte par le rapport d'activité, commencée avec la nomination de M. Valls, a marqué un durcissement gouvernemental : politique économique multipliant les cadeaux aux entreprises, politique sociale conjuguant autoritarisme et volonté de remettre en cause le code du travail. Elle se termine, après les événements tragiques de l'année 2015, dans un contexte politique et social dominé par l'état d'urgence et la banalisation des discours d'extrême droite.

Avec la FSU, le SNES a œuvré pour maintenir une unité syndicale face à ces attaques contre les salarié-e-s, alors que certaines organisations ont fait le choix de soutenir le gouvernement. Portant dans la FSU son mandat d'un front unitaire contre l'austérité qui n'a pas abouti, il a contribué à la présence active de la FSU dans les actions interprofessionnelles. Il a su prendre sa place dans les actions contre la précarité, pour les retraité-e-s ou en être à l'initiative. Il s'est engagé, avec la FSU, dans la mobilisation citoyenne à l'occasion de la COP21.

Le SNES-FSU a pesé sur la définition du nouveau socle et les nouveaux programmes en publiant ses analyses et en organisant plusieurs consultations des collègues. Dès avril 2015, il a été à l'initiative contre le projet de réforme du collège. Il a quitté les discussions dès la deuxième séance devant le refus ministériel de revoir son projet. Rassemblant l'intersyndicale du second degré il a fédéré les initiatives prises par les établissements dans des rendez-vous nationaux : pétition, journées de grève nationale, manifestation nationale. Il a accompagné les collègues qui refusaient collectivement les formations/formatage imposées par le ministère. Cette détermination et cette présence dans les établissements, les médias et les réseaux sociaux ont permis que le mouvement, soutenu par la population, reprenne dès la rentrée 2015, alors que la ministre répétait à l'envi que le sujet était clos. De même, il a obtenu l'ouverture d'un bilan de la

réforme du lycée qui, même limité, est l'occasion de porter les revendications des personnels.

Il a joué un rôle moteur dans la FSU et dans l'intersyndicale Fonction publique pour construire des actions unitaires et obtenir rapidement l'ouverture de discussions salariales.

C'est avec cette volonté qu'il a pris toute sa place dans la délégation FSU lors des discussions PPCR⁽¹⁾ dont il a rendu compte régulièrement dans *L'US*. Tout au long de ce processus il a eu le souci de porter les attentes et exigences de la profession tout en travaillant à la construction du rapport de force. Il a ainsi organisé avec les autres syndicats FSU de l'éducation une consultation des syndiqué-e-s à partir de laquelle il a porté dans la FSU le mandat de signer le protocole ministériel. Devant la tentative de passage en force du ministère qui voulait imposer un protocole n'ayant pas recueilli un accord majoritaire, le SNES a exigé une méthode de travail associant toutes les organisations syndicales représentatives. Il poursuivra, en lien avec la FSU et en informant la profession, son travail pour avancer auprès des ministères de la FP et de l'Éducation nationale les revendications des personnels sur les salaires, le déroulement de carrière et l'évaluation.

Toute son action a été guidée par une orientation claire : construire avec nos professions les revendications à partir d'un travail d'analyse, informer les syndiqué-e-s sur les questions et enjeux (métier, système éducatif, fonction publique, politique gouvernementale...), rassembler pour construire le rapport de force et les actions, rechercher l'unité la plus large.

La majorité U&A du bureau national vous appelle à approuver son action en votant oui aux rapports d'activité et financier présentés par les membres U&A du secrétariat national.

(1) Parcours professionnel, carrières, rémunérations.

Pour tout contact : frederique.rolet@sned.edu

Pour un SNES offensif contre les réformes libérales du gouvernement

Depuis le dernier congrès, plusieurs réformes ont été menées dans le second degré qui ont mis la stratégie syndicale du SNES à l'épreuve. Toujours porté à valoriser de maigres avancées, tout en minimisant les vrais reculs, le SNES a sous-estimé la volonté de Hollande de réformer l'école dans un sens toujours plus libéral : une école des compétences et non plus des savoirs émancipateurs, une école de la concurrence de tous contre tous, où l'autonomie des établissements est d'abord un moyen pour les chefs de caporaliser les enseignant-es.

Face à la réforme des statuts (décrets ORS et IMP) le SNES a fait le choix de mener la nécessaire bataille technique au ministère mais sans la combiner à une action collective des collègues pour créer un rapport de force. On ne peut que déplorer son abstention lorsqu'il s'est agi de s'exprimer au comité technique ministériel tant le projet de décret posait problème : tout un ensemble de tâches qui relevaient de la liberté pédagogique est rendu obligatoire, offrant aux chefs d'établissement des moyens de contrainte nouveaux sur les enseignant-es. Leur pouvoir en sort renforcé. L'indemnitaire est privilégié sur les décharges, accroissant la charge de travail, et même le système de pondération s'avère pervers. On est loin du mandat de réduction du temps de travail du SNES, ni d'un quelconque progrès pour les collègues. Le SNES n'a pas voulu pointer les dangers que contenaient les projets de décrets en 2014. Confiant dans le gouvernement, il a été sourd aux alertes de l'EE et s'est retrouvé piégé lors de la publication des circulaires.

De même, la direction UA n'a pas vu le piège du nouveau projet de socle de compétences. Plus ambitieux que celui de 2005, le socle à la mode Peillon fut considéré comme acceptable par le SNES. Or il demeure la pierre angulaire de l'école libérale. Les nouveaux programmes et le volet évaluation qui les accompagne en font la démonstration : ce sont désormais les compétences qui seront l'objectif de l'école qui renonce de fait à faire réussir tout-es les

élèves. Si le SNES mène une bataille résolue sur la réforme du collège il n'a malheureusement pas voulu mener celle du socle : comme si les deux n'allaient pas ensemble.

La réforme de l'éducation prioritaire a mis en place une nouvelle carte des établissements prioritaires à moyens constants, sortant du dispositif des établissements fragiles. De nombreuses luttes ont alors été menées dans les établissements concernés mais le SNES a fort peu coordonné cette bataille et n'a pas cherché à l'élargir. Or l'éducation prioritaire est le laboratoire de toutes les déréglementations libérales que subit l'école. Les collègues de REP+ expérimentent le management agressif des chefs qui tentent d'imposer des tâches supplémentaires pour compenser la pondération. Ainsi au lieu d'avoir du temps libéré ils se retrouvent avec du travail supplémentaire...

Enfin, s'il est vrai que le SNES mène une vraie bataille contre la réforme du collège, il faut aussi constater qu'il ne met pas la même détermination dans les actions fédérales, Fonction publique, ou interprofessionnelles. Il est passé totalement à côté de la mobilisation interprofessionnelle du 8 octobre avec la CGT et Solidaires. Il a occulté la nécessaire mobilisation sur les salaires des fonctionnaires à la veille de l'ouverture des négociations salariales de février, les premières depuis 6 ans ! Il s'est alors fait prendre de cours par un appel à la grève de FO, CGT et Solidaires le même jour que la grève collège, hésitant à s'y rallier alors que tout imposait d'articuler les différentes mobilisations. **Face à une politique globale d'austérité, le SNES-FSU se doit de tenir tous les bouts.**

**Pour toutes ces raisons,
l'École Émancipée appelle à voter
Contre le Rapport d'Activité National.**

Pour tout contact : oliviersillam@gmail.com

Sanctionner une orientation qui mène à des échecs, se regrouper pour changer l'orientation du SNES !

La direction U&A du SNES national a ouvert ce mandat sur un signal clair : au Conseil Supérieur de l'Éducation de mars 2014, le refus de combattre le projet de nouveaux statuts pour les enseignantEs des collèges et lycées. Plus globalement, le rapport d'activité affirme son attachement aux « *équilibres trouvés lors de l'écriture de la loi de refondation* », autrement dit son refus de lutter contre l'ensemble de la politique éducative du gouvernement. On voit aujourd'hui les résultats de cette intégration dans un « dialogue social » revendiqué plusieurs fois dans le rapport...

Sur les statuts : la direction du SNES a refusé de revendiquer le retrait du projet Peillon de casse des statuts (alourdissement des tâches, hiérarchie intermédiaire, marche à l'annualisation, etc.). Dès cette rentrée, ces statuts ont permis des offensives managériales des chefs d'établissement. Ainsi dans certains établissements en éducation prioritaire, les collègues ont déjà les heures de concertation inscrites dans l'emploi du temps avec réunion obligatoire sous la direction du chef d'établissement. Ailleurs, ces nouveaux textes sont utilisés pour essayer de contraindre les collègues à aller aux formations-formatage sur la réforme du collège.

Sur l'éducation prioritaire (EP) : la direction nationale du SNES n'a pas remis en cause la réforme de l'EP elle-même qui, tout en reprenant des moyens et en faisant sortir des établissements de l'EP, en fait un laboratoire de la déréglementation. Difficile dans ces conditions d'unifier la lutte. En outre, elle a traité l'éducation prioritaire comme un cas à part, alors qu'on y trouve un concentré explosif des problèmes communs. Elle n'a pas voulu s'appuyer sur les mobilisations des établissements en mettant en avant les revendications communes (comme l'abaissement des effectifs).

Sur la précarité : la précarité gangrène le système éducatif, notamment dans les académies les plus populaires. Nous constatons qu'une fois encore, ce problème est considéré comme un problème catégoriel à part,

alors que l'enjeu est de rassembler, titulaires et non-titulaires, pour réussir des mobilisations d'ampleur sur cette question cruciale.

Sur la réforme du collège : élément moteur de l'intersyndicale, sur la position – claire pour une fois – d'abrogation de la réforme, la direction du SNES n'a pas cherché à utiliser le **succès de la grève du 19 mai 2015**, alors que la dynamique de mobilisation était très bonne, pour mettre en débat la grève jusqu'au retrait du projet gouvernemental (avec à la clé la question des examens). De même, comment comprendre que la direction du SNES demande l'abrogation de la réforme, quand dans le même temps elle accepte de discuter la mise en place de nouveaux programmes de collège... qui en sont la concrétisation ? Pourquoi ne pas avoir appelé avant la grève du 26 janvier 2016 à lui donner des suites (reconductions, coordination...)?

Face à l'état d'urgence : jusqu'au 18 janvier, les directions de la FSU et du SNES ont refusé de demander la levée de l'état d'urgence, le retrait du projet de loi contre le crime organisé et de la déchéance de nationalité, qui n'entendent pas nous protéger, mais remettent en cause les libertés fondamentales de touTEs. Comme en témoignent la demande du gouvernement de dérogation à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les perquisitions souvent arbitraires et brutales, les assignations à résidence de militantEs écologistes, les interdictions de manifestation sous prétexte de sécurité (quand les marchés de Noël et les matchs de football avaient lieu).

C'est pourquoi nous vous appelons à voter CONTRE le rapport d'activité (et CONTRE le rapport financier qui en est la conséquence) et à rejoindre Émancipation pour changer l'orientation du SNES.

Pour tout contact : er@emancipation.fr

L'heure est à la grève pour l'abrogation de la réforme des collèges, pour la fin du gel du salaire, pour l'abandon de PPCR. Non aux promotions d'échelon au rythme de l'ancienneté !

Nous faisons le choix de publier, comme contribution au rapport d'activité, un texte d'actualité qui, nous l'espérons, éclaire les enjeux de la discussion.

La colère monte. Nombre de collègues le disent ouvertement : « *Ce qu'il faut, c'est une vraie grève* ».

Au moment où des syndicalistes de Goodyear sont condamnés à des peines de prison ferme, afin de pouvoir mener les nécessaires actions de grève et de manifestation, le SNES, comme toutes les organisations syndicales, ne doit-il pas demander la levée immédiate de l'état d'urgence ?

L'heure est à la grève

Le 26 janvier, la grève est appelée par le SNES et la plupart des syndicats du second degré sur une revendication claire : l'abrogation de la réforme des collèges. Cette grève s'annonce massive. Ne faut-il pas alors appeler à la tenue d'assemblées générales débattant de la grève, la vraie, jusqu'au retrait ?

Le 26 janvier, il y a également grève sur les salaires dans la Fonction publique à l'appel de la CGT, FO et Solidaires. Pourquoi faudrait-il opposer ces deux initiatives ? Opposer l'aspiration au combat sur chaque revendication particulière et l'aspiration au combat d'ensemble contre le gouvernement ? Pourquoi au nom de l'élargissement, de l'unité, faudrait-il faire disparaître une revendication ?

Nul doute que les enseignants sauront déjouer les tentatives de division.

Ce dont il s'agit, c'est de préparer l'action d'ensemble, la grève générale qui permettra de gagner sur la réforme des collèges, les salaires, le PPCR.

Car la question de l'accord PPCR est incontournable.

Des promotions d'échelon au rythme de l'ancienneté ?

Des discussions ont lieu pour toute la fonction publique et au ministère de l'Éducation nationale pour appliquer l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations).

Les premiers documents ministériels proposent d'aligner le rythme des promotions d'échelon au rythme actuellement le moins favorable : celui de l'ancienneté, sauf pour une petite partie de « méritants » choisis par les chefs d'établissement. Des promotions d'échelon au rythme de l'ancienneté ? Pour chaque enseignant, ce serait la perte de dizaines de milliers d'euros sur une carrière.

Le texte de la CA nationale du 13 janvier 2016 pointe les « réels dangers » que contient cet accord et demande « ... que la durée théorique moyenne de carrière pour atteindre la fin de la hors-classe soit au moins identique » (**ndlr : oui, nous en sommes là !**).

Précisément le projet PPCR vise à instaurer un rythme unique : celui de l'ancienneté pour tous. Il faut donc demander son retrait et la FSU doit retirer sa signature de cet accord et arrêter de participer aux groupes de travail.

Décrets d'août 2014 sur nos obligations de service

Rappelons-nous qu'au Comité Technique Ministériel du 27 mars 2014 les représentants du SNES se sont abstenus sur le texte. Plusieurs académies s'étaient prononcées pour un vote contre et montraient les dangers que comporte le décret : « ... la référence... au temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires (1 607 heures) [...], contient le risque d'une annualisation et d'une comptabilisation de l'ensemble des missions liées à l'enseignement. Cette référence doit **DISPARAÎTRE** ». L'administration utilise le nouveau décret pour nous imposer les « formations-formatage » à la réforme du collègue.

Dépasser le système paralysant des « tendances », c'est ce à quoi nous entendons contribuer. C'est dans cet esprit que nous nous refusons à donner une « consigne de vote » de « **tendance** » sur le rapport d'activité.

Pour tout contact : jacklefebvrel@free.fr

Restauration

Le flop de la TVA

On se souvient que le taux de TVA dans ce secteur avait été baissé en 2009 de 19,6 % à 5,5 %. Cette mesure a fait un flop magistral ! Elle a coûté, selon la Cour des comptes, 2,6 Mds € par an en moyenne, bien que le taux ait été relevé, depuis 2009, à 7 % puis 10 %. Et surtout, elle n'a permis la création que de 6 000 à 9 000 emplois, alors que les professionnels s'étaient engagés à créer 40 000 emplois supplémentaires sur deux ans. De plus, la baisse de TVA n'a été répercutée qu'à 20 % sur les prix. Cette mesure a permis « d'améliorer la marge des entreprises du secteur », conclut la Cour des comptes.

Chiffre

62

Les 62 personnes les plus riches du monde ont autant d'argent que les 3,5 milliards d'humains les plus pauvres.

Rapport ONG Oxfam, janv. 2106

Français

La santé en 5 chiffres

Selon le panorama annuel de la santé de l'OCDE, évoqué par les « Décodageurs » du Monde, on relève :

- **Espérance de vie** : 82,3 ans. Depuis 2000, les femmes ont « gagné » 2,6 ans en moyenne et les hommes, 3,7 ans.
- **Tabac** : 24,1 % de fumeurs quotidiens parmi les 15 ans et plus. 28,7 % des hommes fument contre 20,2 % des femmes.
- **Alcool** : 11,1 litres par habitant. Cette consommation situe la France au 4^e rang de l'OCDE, mais a reculé de 3,8 litres depuis 2000.
- **Obésité** : un adulte sur sept. La proportion progresse (un sur neuf en 2000), mais la France reste un des pays les moins touchés de l'OCDE.
- **Reste à charge des dépenses de santé pour les patients** : 7 %. Moins que la moyenne de l'OCDE (20 %).

Culture

Poids lourd de l'économie

Le cabinet EY et France Creative, dans un rapport portant sur la culture et la création en France, mettent en évidence que les dix secteurs étudiés (arts visuels, musique, spectacle vivant, cinéma,

ÉCONOMIE

Une politique monétaire inédite

La déflation est une réalité. Seules les banques centrales mettent en œuvre des moyens pour lutter contre elle. Jamais la création monétaire n'a été aussi importante, jamais les taux d'intérêt n'ont été aussi bas. Pourtant, la crise financière et la récession menacent.

Les politiques économiques des pays développés, à commencer par ceux de l'Union européenne, restent fortement ancrées dans le libéralisme économique qui leur impose l'austérité pour comprimer le déficit budgétaire. La baisse des dépenses publiques se traduit par une chute des investissements publics, qu'ils soient le fait de l'État ou des collectivités territoriales. Le processus déflationniste actuel qui se traduit par la baisse des prix à la production devrait plutôt inciter les gouvernements à favoriser la croissance par un « choc » de la demande. Mais les gouvernements jettent un voile pudique sur la réalité en s'abritant derrière un faible taux d'inflation, de 0,1 % en novembre pour la France.

Alimenter les marchés financiers

D'où peut provenir le salut ? Apparemment des seules politiques monétaires, apanage des banques centrales. Ces dernières ont toutes suivi la même orientation jusqu'au 16 décembre 2015. Elles ont

favoriser l'endettement des entreprises, de l'État et des ménages. Les conséquences attendues sont l'augmentation de l'investissement des entreprises et, sur le terrain monétaire, la baisse de l'euro pour favoriser la compétitivité des entreprises.

Faible croissance

Mario Draghi, le président de la BCE, s'est félicité de sa politique monétaire, prétendant qu'elle avait permis de hausser le taux d'inflation de 0,5 % tout en alimentant la croissance à hauteur de 0,4 %, suivant la dernière note de conjoncture de l'INSEE titrée « Résistance » – l'Institut ne fait pas la preuve d'un furieux optimisme pour 2016. Cette politique a habitué les marchés financiers à l'argent facile sans que l'investissement productif ne progresse significativement.

Le 16 décembre 2015, la FED – la banque de réserve fédérale américaine – a changé sa politique. Elle a décidé – c'est un tournant – d'augmenter ses taux directeurs d'un petit 0,25 % dans

un premier temps, faisant passer la fourchette de 0/0,25 % à 0,25/0,50 % de manière à habituer les marchés à cette nouvelle donne. Pour Janet Yellen, sa présidente, ce serait en raison de la bonne santé de l'économie américaine. Une bonne santé toute relative car la croissance n'aura été en 2015 que de 2,4 %, malgré la création monétaire.

Risques de crises financières

Les conséquences peuvent se conjuguer en catastrophes. La hausse du dollar face aux autres monnaies – et pas seulement l'euro qui pourrait être en dessous de 1 \$ – sera l'étincelle qui

mettra le feu à la plaine du surendettement des pays émergents et des autres. L'augmentation des taux d'intérêt à long terme (dix ans) qui s'ensuivrait ne resterait pas limitée aux États-Unis. Les marchés financiers sont interconnectés et les taux des pays de la zone euro suivraient. Le service de la dette progresserait ainsi que les déficits...

Se dévoilent les limites d'une politique monétaire sans relais du côté des politiques budgétaires. La création monétaire libère les marchés financiers d'une part d'incertitude mais elle se heurte à de nouvelles contradictions qui tiennent à la formation de bulles spéculatives. Elles risquent d'éclater. L'incertitude se nourrit de nouvelles causes liées à de nouveaux fonctionnements de ces marchés. Les crises financières qui commencent, via la Chine et la baisse des cours des matières premières, seront plus profondes avec moins de moyens pour les combattre. ■

Nicolas Bénéès



© Fotolia.fr / Corund

baissé les taux d'intérêt – ils sont partout proches de zéro – tout en s'engageant dans un vaste mouvement de création monétaire pour à la fois soutenir l'activité, lutter contre la déflation et permettre aux marchés financiers de sortir de la crise financière ouverte en août 2007. Jamais le monde n'avait connu une telle expansion de la création monétaire.

Ainsi la BCE – Banque centrale européenne indépendante de tout pouvoir démocratique – a annoncé la création de 60 milliards d'euros par mois (d'abord jusqu'en septembre 2016 puis, désormais, jusqu'en mars 2017), soit le passage de 1 140 à 1 500 milliards d'euros. Elle a d'abord racheté des titres de la dette publique des États de la zone pour aller vers le rachat de ceux des municipalités et des régions. Il est même question des obligations des grandes sociétés. L'objectif est de fournir des liquidités aux banques et aux opérateurs financiers pour qu'ils puissent continuer à alimenter les marchés financiers tout en baissant l'ensemble des taux d'intérêt afin de

« Illisible et injuste »

Christiane Marty, membre de la Fondation Copernic, coauteure et coordinatrice de l'ouvrage *Un impôt juste pour une société juste*, considère qu'il faut une vraie réforme fiscale.

Vous avez coordonné récemment un ouvrage collectif intitulé Un impôt juste pour une société juste. Quels sont les enjeux ?

L'impôt est un acte citoyen. Il est d'autant mieux accepté qu'il est juste et perçu comme tel. Or depuis trente ans, les réformes ont organisé un allègement d'impôt sur les ménages les plus riches et les entreprises, notamment les plus grandes, et ont multiplié les niches fiscales, qui profitent surtout aux plus riches. Le système fiscal est illisible et injuste.

On a donc besoin aujourd'hui d'une vraie réforme. Il faudrait lancer un large débat public car les citoyens doivent se réapproprier cette

question : la fiscalité est un levier au service d'une nouvelle société. Elle doit fournir au pouvoir public les ressources pour financer des dépenses démocratiquement décidées. Le bon niveau d'impôt dépend de ce que l'on veut financer.

Vous avez plus particulièrement écrit sur le quotient familial et conjugal. En quoi le mode d'imposition actuel, basé sur ces deux quotients, est-il inégalitaire ?

Le dispositif de quotient familial et conjugal se veut un outil de politique familiale inséré dans l'impôt sur le revenu (IR). Mais c'est un système inégalitaire car il procure une réduction d'impôt d'autant plus élevée que les revenus du ménage sont importants. De plus, il défavorise les femmes et constitue un frein à leur emploi.

En France, l'IR est familialisé, il se base sur les ménages et non les personnes. L'imposition commune du couple est obligatoire. Pour calculer l'impôt, on somme les revenus du ménage et on divise par le nombre de parts : on obtient le quotient conjugal ou familial, qui représente virtuellement le revenu d'une part. On applique sur ce quotient le barème d'impôt et on multiplie par le nombre de parts pour obtenir l'impôt du ménage.

Si les conjoints ont des revenus équivalents, l'imposition commune (quotient conjugal QC) ou séparée revient au même. Par contre, s'il existe un écart, le QC procure une réduction d'impôt d'autant forte que l'écart est grand. Pour un niveau fixe du revenu le plus fort (celui de l'homme, très majoritairement), la réduction est maximale quand sa conjointe a un revenu nul, c'est-à-dire si elle est



© Fotolia.fr / Kotoyamagami

au foyer... Ainsi, un homme qui touche 10 000 € par mois et dont la femme est au foyer bénéficie, avec ce système, d'une réduction d'impôt de 11 000 € par an ! Par contre, deux conjoints au SMIC ne bénéficient de rien. De même bien sûr que les ménages non imposables. Le

QC représente donc une prime à l'inégalité de revenus dans le couple et aux plus hauts revenus. Et il équivaut à subventionner les couples dont la femme est au foyer. Le manque à gagner pour l'État

se situe entre 6 et 9 milliards et les 10 % de foyers les plus riches se partagent 53 % de cette somme !

Même chose pour le quotient familial : un enfant « apporte » une réduction d'impôt d'autant plus forte que les revenus de ses parents sont élevés ! En 2009, ce dispositif coûtait 14 milliards, dont 46 % allaient aux 10 % de ménages les plus riches. Même si la réduction procurée par le quotient familial a été depuis plafonnée, il reste fortement anti-redistributif.

Vous proposez de remettre en cause ce dispositif. Quelle serait, selon vous, une politique familiale satisfaisante ?

Il faudrait cesser de vouloir faire de l'impôt un outil de politique familiale et s'en tenir au principe : « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ». La fiscalité s'en tiendrait à considérer les revenus d'une personne pour définir sa faculté de contribuer. La politique familiale s'occuperait d'apporter le soutien de la société aux charges familiales des ménages à travers prestations et services. Nul doute que cette séparation des fonctions rendrait l'impôt comme la politique familiale plus lisibles et plus justes. Car la politique familiale est tout aussi opaque que l'impôt.

Il s'y empile des prestations à caractère universel, ou sous conditions de ressources, des services dont le coût varie selon le revenu, et le quotient familial qui distribue une aide augmentant avec le revenu. Il serait là aussi urgent de les remettre à plat pour privilégier des prestations universelles et le développement de crèches pour lever les obstacles à l'emploi des femmes. ■

Propos recueillis par Monique Daune

télévision, radio, jeu vidéo, livre, presse, création publicitaire) représentaient, en 2013, « 83,6 Mds € de revenus et 1,3 million d'emplois », soit « plus du double des emplois liés à la production automobile ». La croissance de ces secteurs a enregistré entre 2011 et 2013 une croissance de +1,2 %, supérieure au reste de l'économie française (+0,9 % sur la même période). Ce sont aussi des secteurs fragiles. Une étude faite, après les attentats du 13 novembre, montre qu'une baisse de fréquentation de 20 % pendant un an se traduirait par la perte de 20 000 emplois.

Déplacés

60 millions

Pour l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 2015 verra une hausse sans précédent des déplacements forcés dans le monde. Elle compte en effet, à la mi-2015, 20,2 millions de réfugiés (en hausse de 700 000 en un an), 1 million de demandeurs d'asile (en hausse de 78 % par rapport à la même période en 2014) et 34 millions de personnes déplacées dans leur propre pays (2 millions de plus par rapport à 2014). En tenant compte de l'accélération intervenue au 2^e semestre, le HCR pronostique un nombre de déplacements forcés dans le monde qui dépassera, pour la première fois, 60 millions.

Énergies renouvelables

26 % de l'électricité mondiale

En 2020, selon l'Agence internationale de l'énergie, le quart de la production mondiale (26 %), contre 22 % en 2013, aurait pour origine les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, etc.). D'ici 2020, 700 gigawatts de nouvelles capacités vertes seront mis en service, soit l'équivalent de 700 réacteurs nucléaires. Ce qui représente les deux tiers des nouvelles capacités installées d'ici cette date.

À noter que, dans de nombreux pays, le coût de production des énergies renouvelables, notamment l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque, ont fortement baissé, ce qui les rend compétitives par rapport à d'autres types d'énergies. 230 milliards de dollars seront mobilisés chaque année d'ici 2020 pour développer les renouvelables.

Suite page 20 >>>

Logement

« Tanguy » malgré eux

Une étude de la Fondation Abbé-Pierre montre que le phénomène « Tanguy », ces jeunes qui ne peuvent quitter le domicile parental, devient massif. 4,5 millions de jeunes majeurs, dont 1,3 million de plus de 25 ans, sont hébergés chez leurs parents ou des amis. 1,9 million d'entre eux sont étudiants, mais, fait nouveau, 1,5 million sont de jeunes travailleurs que la cherté des logements et la précarité de l'emploi bloquent dans leur projet de « décohabitation ». Pire, le retour au domicile parental après des mois d'autonomie est de plus en plus fréquent. En 2013, 338 000 plus de 25 ans, non-étudiants sont revenus chez les parents ou grands-parents.

Mer de Glace

Moins 3 mètres

La Mer de Glace, le plus grand glacier français, sur le Mont-Blanc, a perdu 3,6 mètres d'épaisseur lors de l'année écoulée, soit trois fois plus que lors d'une année ordinaire. Depuis 30 ans, ce glacier perd en moyenne 1 mètre d'épaisseur par an. Il n'y a qu'en 1995 et en 2001 qu'il a gagné quelques centimètres, tandis que, déjà, il perdait plus de 3 mètres en 2003 et 2009. Pour 2015, ce sont les chaleurs caniculaires de l'été, mais aussi la faiblesse des précipitations entre octobre 2014 et mai 2015 qui sont à l'origine de la perte d'épaisseur du glacier.

Aller-retour domicile-travail

50 minutes

Ce temps moyen s'est allongé de 10 minutes en 12 ans. Pendant ce temps, la proportion des salariés qui mettent plus d'une heure et demie est montée à 16 % (+ 4 pts). Ce temps moyen cache d'importantes disparités : les habitants de la région parisienne ont un temps de déplacement deux fois plus important que ceux des petits pôles urbains (68 minutes contre 35 minutes). Une grande majorité des trajets en direction du lieu de travail se font en voiture, loin devant les transports en commun, la marche à pied, la moto ou le vélo. En 12 ans, le recours aux transports en commun a baissé (de 15 % à 11 %), de même que la marche à pied (de 17 % à 7 %).

COP21

Tout commence en 2016

Avec la COP21 le réchauffement climatique a été sous les projecteurs de l'actualité une bonne partie de l'automne. Le soufflé médiatique est à présent retombé alors que les suites vont être déterminantes.

Les avis sur l'accord de Paris et les décisions de la COP21 sont partagés. Certains y voient un accord historique alors que d'autres pointent de graves lacunes et insuffisances. Il faut pourtant rappeler qu'on parlait de loin.

Un accord universel sur le climat

Il aura fallu cette conférence pour effacer l'échec de Copenhague (2009) et l'inefficacité du protocole de Kyoto (1997) et pour qu'un consensus émerge sur la réalité du réchauffement climatique d'origine humaine. C'est la première fois que tous les pays participant à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (instituée à Rio en 1992) s'accordent sur la nécessité de limiter la hausse de la température moyenne à 2 °C (voire 1,5 °C) par rapport à l'ère préindustrielle. Inédits aussi l'engagement de tous à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'accord sur un principe de « responsabilités communes mais différenciées » impliquant des transferts de technologies et financiers ainsi que des efforts plus conséquents des pays développés.

Mais tout reste à faire...

Un objectif ambitieux a ainsi été élaboré : les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) devront être nulles après 2050 ; et pour les plus optimistes nous serions effectivement entrés dans une « économie bas carbone » dont témoigneraient la baisse du coût de production des énergies renouvelables et la chute des cours boursiers de certaines compagnies spécialisées dans les extractions et l'exploitation de ressources carbonées.

Il existe enfin une dynamique politique autour du climat, avec des coalitions associatives, syndicales et citoyennes, mais aussi des villes qui s'engagent volontairement et concrètement pour le climat. Toutes ces mobilisations sont indispensables et devront être amplifiées pour contraindre les sphères politiques et économiques à aller beaucoup plus loin ; car si l'accord et les décisions de Paris ouvrent une voie intéressante, ils ne sont pas suffisants pour aboutir à l'objectif affiché de + 2 °C maximum. Même si la météo, en France métropolitaine, retrouve un caractère presque normal après de nouveaux records de douceur qui ont marqué les esprits, il faut rappeler que la tendance au réchauffement cli-



© Fotolia.fr / Frédéric Bus

matique est une réalité installée sur la durée. Depuis le XIX^e siècle, la température a augmenté en moyenne sur la planète de 0,8 °C, et la somme des contributions nationales annoncées au conditionnel pour la COP21 place la planète sur la trajectoire d'une hausse de plus de 3 °C d'ici la fin du siècle. Des millions de personnes, généralement situées dans les pays pauvres, sont en première ligne de la montée des eaux, de la multiplication des cataclysmes météorologiques et de la pollution. En outre, l'agenda proposé ne permet pas d'engager assez rapidement la transition et rien n'est organisé ni prévu pour contraindre un pays à respecter ses engagements ou à en relever le niveau.

... pour changer de système et non de climat

Les accords internationaux sur le commerce, la concurrence et les investissements montrent pourtant qu'il est possible, quand la volonté politique existe, de mettre en œuvre des dispositifs coercitifs... Le climat ne bénéficie pas de la même attention que le libéralisme économique, qui ne fait par ailleurs pas bon ménage avec le respect de l'environnement et le développement durable. Par l'engagement et les mobilisations, c'est bien l'ensemble du système économique, social et politique qui doit être transformé. La lutte contre le réchauffement climatique nécessite des engagements internationaux plus forts. Mais au niveau de chaque pays c'est aussi par un renforcement des solidarités et des droits des travailleurs, et par la réduction des inégalités que l'on parviendra à engager une transition écologique qui englobe la question de l'énergie. ■

Hervé Moreau

DOSSIER

Le lycée

Objectif *démocratisation*



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Valérie Sipahimalani, réalisé par Fabienne Bellin, Yves Cassuto, Sandrine Charrier, Romain Geny, Sigrid Gerardin (SNEP-FSU), Claire Guéville, Amélie Hart-Hutasse, Valérie Héraud, Thierry Reygades

Avec la FSU, le SNES partage le projet de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, nécessité pour répondre à la demande d'une société et d'un monde du travail toujours plus complexes. Réussir sa vie personnelle, de citoyen et professionnelle suppose un bagage important que seule une formation initiale permettant d'aborder tous les champs de la culture peut offrir. La place des jeunes est au lycée général, technologique ou professionnel, nulle part ailleurs.

Un lycée qui construit la société de demain se doit d'être démocratique, c'est-à-dire de permettre la rencontre et la réussite au sein des mêmes classes de filles et de garçons de tous les milieux sociaux. Ce n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle, alors que c'était un des objectifs affichés de la réforme de 2010, dite « Chatel ». À l'heure où le ministère a ouvert le bilan de cette réforme, en annonçant clairement ne pas vouloir y toucher, nous en faisons dans ces pages un inventaire critique. Accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, tronc commun, dotation globalisée, accent sur les langues vivantes, ces nouveautés auront permis de supprimer des moyens par la souplesse qu'ils induisent dans la gestion des personnels, mais n'ont guère profité aux élèves. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la réforme du collège entend appliquer les mêmes recettes, avec la même urgence et le même manque de réflexion. Pourtant, d'autres choix sont possibles, s'appuyant davantage sur la diversification pédagogique que sur les modifications structurelles ou l'autonomie.

État des lieux

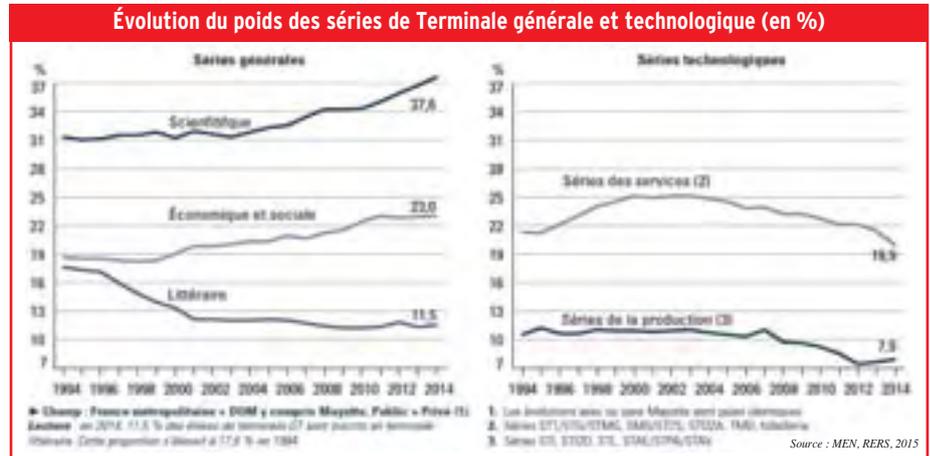
Inégalités sociales, hiérarchies scolaires

Les réformes successives du lycée avaient pour objectif affiché le rééquilibrage des voies et des séries, ainsi que leur démocratisation ; qu'en est-il réellement ?

Les trois voies de formation du lycée ont toujours un public socialement marqué. Alors qu'ils ne représentent que 20,6 % des élèves dans l'ensemble du second degré, les enfants d'origine « favorisée A »⁽¹⁾ représentent 35,1 % des élèves de la voie générale, et seulement 7 % des élèves de la voie professionnelle. Les enfants d'origine « défavorisée » sont très nettement surreprésentés dans la voie professionnelle, et sous-représentés dans la voie générale.

Un déséquilibre persistant

La réforme du lycée n'a presque rien changé à cette situation : si la part des élèves d'origine défavorisée a très légèrement augmenté dans la voie générale (+ 1,3 point entre 2009 et 2014), elle a aussi augmenté... dans la voie professionnelle. La voie technologique est celle dont la composition semble la moins « déformée » par rapport à la structure d'ensemble du second degré. Celle, donc, pour laquelle l'orientation semble la moins influencée par l'origine sociale des élèves.



La réforme Chatel devait également rééquilibrer les séries et leur poids respectif au lycée... Le constat est accablant. La série L ne s'est pas rétablie, la série ES stagne, la série S qui, sans doute, sert toujours de série refuge, a vu son poids relatif repartir à la hausse depuis 2011. Quant à la voie technologique, les séries

tertiaires continuent de décliner, et les séries industrielles ont connu un très léger rebond qui n'efface pas la dégradation des années précédentes. ■

(1) Catégorie socioprofessionnelle regroupant chefs d'entreprise, professions libérales, cadres A de la Fonction publique...

La voie professionnelle

Des enjeux importants pour l'avenir

À l'heure où le ministère engage un prétendu bilan des réformes du lycée, la voie professionnelle initiale publique évolue en pleine contradiction. Au cœur d'enjeux majeurs, elle tient un rôle prépondérant dans la lutte contre le décrochage scolaire, le lycée professionnel (LP) étant souvent le dernier rempart contre les sorties sans qualification.

Outil de démocratisation

Elle est aussi incontournable pour atteindre l'objectif des 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, le baccalauréat professionnel étant le deuxième diplôme de niveau IV obtenu en France. Pourtant, la réforme de 2008 n'est pas remise en

cause malgré son cortège de dispositifs inopérants qui ont fortement dégradé les conditions d'études des élèves, accroissant leurs difficultés lorsqu'ils/elles poursuivent leurs études et rendant leur insertion professionnelle encore plus ardue, même hors contexte de crise. Les élèves ont perdu une année pour maîtriser les contenus de formation quand, dans le même temps, l'approche et les certifications par com-

pétences généralisées à l'ensemble des disciplines vident ces contenus des savoirs professionnels et généraux pourtant indispensables à ce double objectif. Le contexte social tendu que nous subissons percute aussi les enseignant-es et les familles qui éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des entreprises pour accueillir nos élèves en stage. Quant à la promotion insistante de l'apprentissage par le gouvernement et les régions, enfermés dans leur dogme de l'adéquationisme malgré son inefficacité et son coût, elle contribue à dégrader le travail mené par les personnels de LP. Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de redonner du temps d'enseignement aux élèves de la voie professionnelle. Il est indispensable aussi de remettre les savoirs généraux et professionnels au cœur des disciplines et d'octroyer des moyens à la hauteur des enjeux importants que représente cette voie de formation. ■

Redonner du temps d'enseignement aux élèves



© Thierry Nectoux

Rapports officiels sur le bilan du lycée

- » Cour des comptes : « Le coût du lycée » (sept. 2015).
- » IGEN-IGAENR : « Des facteurs de valeur ajoutée des lycées » (juill. 2015).
- » IGEN-IGAENR : « Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique » (janv. 2012).
- » IGEN-IGAENR : « Propositions pour une évolution du baccalauréat » (déc. 2011).

Consultation des lycéens : fin 2015-avril 2016

À partir des rapports des Inspections générales et des études de la DEPP, la DGESCO a établi un questionnaire proposé à un échantillon représentatif de lycéens ; le résultat de ces travaux viendra nourrir le bilan des lycées.

État des lieux

Un lycée sous pression

Pendant que la réforme du lycée permettait de supprimer des moyens, les effectifs des lycéens sont repartis fortement à la hausse. Le constat est sans appel : les effectifs par classe ont augmenté et le nombre d'heures d'enseignement par élève a diminué.

Les effectifs en lycée général et technologique continuent de croître aux rentrées 2015 et 2016 où 40 000 élèves (+ 2,7 %) puis 29 500 (+ 1,9 %) sont attendus, prolongeant une période de croissance quasi constante depuis la rentrée 2009. Tous les niveaux sont concernés mais la classe de Seconde explose avec un gain de 19 500 élèves. L'accroissement des taux d'entrée en Seconde a été possible en raison des effets conjoints de la baisse des taux de redoublement ainsi que celle du nombre des orientations vers l'apprentissage en fin de Troisième, et de la croissance démographique.

Explosion des effectifs

Mal anticipée, l'explosion des effectifs allié aux logiques structurelles de la réforme Chatel a engendré une importante dégradation des conditions de travail des enseignants comme des élèves.

À titre d'exemple, entre 2010 et 2011, les effectifs en lycée (hors post-bac) augmentent de 0,3 % et cela se traduit par la suppression de 736 divisions. Le nombre de classes à plus de 30 élèves a augmenté (de 72,8 % en 2009 à 80,9 % en 2013 en Seconde GT, de 41,4 % à 50,3 % en Première et de 39,3 % à 46,2 % en Terminale).

En septembre dernier, quand la ministre de l'Éducation nationale répond à la Cour des comptes qui trouve le lycée trop cher, elle se félicite de la réduction des coûts et souligne que le nombre d'heures d'enseignement par élève soit passé de 1,39 en 2009 à 1,3 en 2014. Elle reconnaît aussi dans les marges horaires un vivier d'économies potentielles, en témoigne l'exemple des options facultatives qui ne sont pas financées mais mises en place sur des fonds propres à l'établissement. Tous ces choix politiques engendrent inévitablement dans les lycées un appauvrissement général de l'offre de formation et de l'encadrement des élèves. ■

D'une voie à l'autre

Des parcours qui restent rigides

Les parcours des élèves dans les différentes voies du lycée restent assez figés dans l'ensemble, et les réorientations interviennent peu en cours de route.

Sur les 819 700 élèves inscrits en Troisième en 2013, 60,3 % ont poursuivi leurs études en Seconde générale et technologique et 34,5 % dans la voie professionnelle. Depuis 2007, le nombre de jeunes qui choisissent la voie pro est en diminution, y compris pour ceux qui choisissent l'apprentissage, qui perd plus de 2 points (5,5 % en 2013-2014).

Pendant la même période, les sorties en fin de Troisième ont baissé passant de 1,8 % à 1,3 % ce qui représente encore 10 000 jeunes.

Pour autant, la proportion d'élèves inscrits en Terminale générale ou technologique baisse régulièrement (respectivement 47,4 % et 20,1 % en 2013-2014) quand ceux des Terminales pro augmentent (32,4 %). Ce phénomène s'explique en fait par la réforme du « bac pro 3 ans » qui fait que plus de jeunes inscrits en Seconde pro accèdent à la Terminale. Mais entre la Seconde et la Terminale le lycée « perd » 100 000 jeunes en décrochage scolaire. L'essentiel des bacheliers généraux et technologiques continuent dans l'enseignement supérieur quand un bachelier pro sur deux poursuit essentiellement en BTS, pour moitié en apprentissage.

Les bacheliers de la série S se distinguent par la diversité de leur orientation : 53,3 % vers une filière générale à l'université, 18,7 % en CPGE, 11,6 % en IUT, 5,8 % en STS. 36,6 % des bacheliers techno poursuivent en BTS et 32 % à l'université. Ces chiffres ne tiennent pas compte des poursuites en apprentissage qui sont importantes pour les bacs techno (de l'ordre de 20 %).

Réorientations empêchées

La question des passerelles est souvent évoquée, en fait elles n'existent pratiquement pas sauf pour des réorientations en fin de Seconde, souvent vers la voie professionnelle. Les passerelles de la voie pro vers les séries techno ou générales ont pratiquement disparu. En fait, les lycéens professionnels attendent l'obtention du bac pour envisager des changements de parcours de formation vers l'université ou vers des formations professionnelles supérieures courtes en décalage avec leur spécialité de bac (la communication, les sports, le management).

On le voit, les parcours des lycéens restent assez rigides. Les tentatives de rescolarisation, en dépit de la tâche énorme des personnels de la Mission de lutte contre le décrochage



Les passerelles n'existent pratiquement pas sauf pour des réorientation en fin de Seconde

scolaire (MLDS) et des CO-Psy, restent marginales et ne concernent qu'une faible proportion de jeunes en difficulté.

Il reste bien du travail pour décloisonner les formations et offrir à chaque jeune un parcours de réussite du second degré vers l'enseignement supérieur. ■

Chiffres

Rentrée 2013

60 % des élèves de Troisième ont poursuivi leurs études en Seconde GT, 35 % en voie professionnelle ; pour 28 % en LP, sous statut scolaire ou en tant qu'apprentis.

Session 2014

78,3 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat : 38 % un bac général, 16,2 %, un bac technologique et 24,1 % un bac professionnel.

Répartition genrée

En 2014, les filles représentent 53 % du total des admis au bac, et + de 56 % pour les seuls bacs généraux.

Source : l'état de l'école 2015

Réforme Chatel

Efficacité pédagogique *douteuse*

Les dispositifs implantés au titre de la réforme ont avant tout brouillé l'organisation et la portée des enseignements.

Présenté comme emblématique de la réforme, le « tronc commun », qui devait faciliter les « passerelles » au cours du cycle terminal en cas d'erreur d'orientation (et représentait une économie de moyens avec des divisions mélangeant des élèves de différentes séries), a fait long feu. Il ne comprend en réalité que très peu de disciplines (ni les mathématiques ni l'histoire-géographie par exemple...).

Disparités, inégalités

Un des principaux effets de la réforme, dénoncé par un grand nombre de collègues et par le SNES-FSU, a été de multiplier dans l'emploi du temps les heures dont les contenus sont flous, souvent définis localement, et les horaires variables d'un lycée à l'autre. L'Accompagnement personnalisé est emblématique de cette dérive. Les 72 heures par an et par élève prévues par les textes sont rarement respectées, l'AP a souvent lieu en classe entière, tout cela pour une efficacité contestable. Il ne permet pas, en effet, de remplir ses objectifs de remédiation, d'approfondisse-

Des heures aux contenus flous souvent définis localement

ment comme d'orientation. Le refus par le ministère de rattacher l'AP aux disciplines participe de cette désorganisation. Les enseignements d'exploration de Seconde (EE) sont présentés comme le moyen de faire découvrir des champs disciplinaires aux élèves de Seconde afin de faciliter leurs choix d'orientation ultérieurs. Ils ont permis par exemple de rendre obligatoire l'économie (SES ou PFEG), dans le cadre d'un horaire peu satisfaisant (1 h 30 par semaine). La question de leur statut et de leur évaluation n'est pas non plus sans poser problème. De nouveaux EE sont apparus au gré des expérimentations locales, tels que « Infor-



Clément Méraïth

matique et création numérique » dont le ministère promet la généralisation à la rentrée 2016, sans cadrage précis. L'offre est inégalitaire d'un lycée à l'autre, et les élèves ne peuvent choisir qu'en fonction des places disponibles dans des groupes contraints par les moyens disponibles, en contradiction avec leur objectif. La semestrialisation et les « barrettes » sont courantes, contraintes supplémentaires dans l'organisation des enseignements. ■

Démocratie lycéenne, pour une meilleure complémentarité entre lieu de vie et lieu d'apprentissage

L'acte 2 de la vie lycéenne a montré les nombreuses difficultés à faire vivre les instances et à favoriser l'expression et l'engagement collectif des lycéens. Leurs préoccupations mêlent autant le bien-être au lycée que l'organisation pédagogique (l'aide, le travail personnel, l'orientation). Ils revendiquent des espaces privilégiés d'expression et d'épanouissement comme des espaces de travail et de détente identifiés. Pour le CVL, ils attendent un budget spécifique, des temps et des espaces dédiés, un fonctionnement mieux défini et l'implication des proviseurs. La place des élus en CA, le lien avec le CVL restent trop marginaux. Quelques signes ont été donnés par le ministère dont l'augmentation des fonds lycéens, la généralisation des Maisons des lycéens, la non-comptabilisation des absences pour réunion. La réforme de 2010 n'a pas eu les effets escomptés. Dans son bilan, le ministère lie la démocratie lycéenne à l'autonomie de l'établissement, la renvoyer ainsi à la gouvernance de l'EPL revient à en réduire la portée.

Baccalauréat

Les mirages du renvoi local

Avec la réforme du lycée, s'est aussi mise en place une réforme de l'évaluation certificative qui laisse une place de plus en plus importante à l'organisation locale des examens.

Contrôle en cours de formation (CCF), épreuves en cours d'année (ECA), possibilité de conserver ses notes en cas d'échec au bac... Toutes ces évolutions interrogent à la fois l'organisation des enseignements et la place du baccalauréat, premier grade universitaire.

La majorité des nouvelles épreuves sont organisées sous la forme d'ECA sur le temps de cours des élèves et souvent évaluées par l'enseignant de la classe. Ces épreuves peuvent cependant fonctionner de façon différente. Les épreuves de projet des séries technologiques, basées sur le principe d'un oral en deux parties, sont de nature variable selon les séries, parfois tout ECA, parfois mixte. Il en va de même pour les enseignements de spécialité des séries générales. En série L, l'évaluation de Droits et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) est une épreuve ponctuelle alors que celle d'Informatique et sciences du numérique (ISN) en série S est exclusivement organisée en cours d'année. Certes, l'organisation locale d'épreuves existait avant la réforme avec les TPE et les Évaluations des capacités expérimentales (ECE), mais ces der-

nières bénéficient encore d'un cadrage national et rectoral fort en terme de modalités et de calendrier. Ce n'est pas le cas des nouvelles épreuves où le renvoi au local a laissé la place à toutes les improvisations. La vie des établissements en est profondément perturbée !

Diplômes « maison » ?

Plus largement se pose la question de la cohérence et des finalités du bac. D'une série à une autre, le poids des ECA (hors TPE et série L) varie de 6,9 % en série ES à 27,5 % en STD2A ! Le danger du diplôme local n'est jamais très loin... Le dernier texte sur le droit au redoublement après un échec au bac, sur la conservation des notes supérieures à 10 pour une période de cinq ans et sur les modalités de parcours, laisse par ailleurs entrevoir un projet de diplôme à la carte.

Des épreuves terminales du bac, nationales et anonymes semblent donc concentrer pour le ministère en particulier toutes les critiques. Trop coûteuses ? Un coût négligeable devant celui de la scolarité ! Elles constituent pourtant un gage d'égalité de traitement devant l'examen et la garantie d'un diplôme national. ■

Autonomie

Concurrence généralisée

La réforme du lycée s'est accompagnée de modifications de la réglementation du fonctionnement des établissements.

Sous couvert de « libérer les initiatives » pour mieux « s'adapter aux nécessités locales », au nom d'une autonomie accrue des établissements, le rôle du chef d'établissement dans le domaine pédagogique a été renforcé, avec l'appui d'un conseil pédagogique aux compétences étendues.

Avec la disparition du cadrage national des heures à effectifs réduits, l'établissement et son CA se sont vus attribuer la responsabilité de répartir entre les disciplines la marge horaire de 10 h 30 en Seconde puis de 7 heures à 16 heures en Première et Terminale. Celle aussi de définir les enseignements d'exploration.

Éclatement du système éducatif

Mais bien loin de donner des marges d'initiatives aux équipes par des moyens supplémentaires, ce dispositif a consisté en fait à laisser gérer la pénurie au local. Cela sur fond de polarisation des politiques scolaires sur l'établissement, avec le développement des politiques de projet depuis les années 1980 et un



Chaque établissement est renvoyé à la responsabilité de traiter ses difficultés

glissement progressif vers un pilotage par les résultats et les objectifs, chaque établissement étant renvoyé en fin de compte à la responsabilité de traiter ses difficultés.

Les équipes pédagogiques sont mises en concurrence pour grappiller heures de cours (entre LV1 et LV2, entre EE et options...) et heures de dédoublement ou d'accompagnement. Les personnels y sont dessaisis de leur liberté pédagogique (interdiction d'évaluation des EE par exemple), et n'ont pas gagné avec le conseil pédagogique un espace de délibération démocratique sur les sujets qu'ils ont à trancher collectivement.

La réforme du collège reprend tous ces éléments qui conduisent à l'éclatement du système éducatif avec la définition locale des horaires, des contenus, des modalités d'évaluation... ■

Trois questions à...

Camille Giraudon, doctorante en science politique au CRAPE (Centre de recherches sur l'action politique en Europe), Université de Rennes 1.

Quelle place occupent les nouveaux dispositifs éducatifs dans le lycée issu de la réforme Chatel ?

Ces dispositifs (enseignements d'exploration, accompagnement personnalisé...) sont supposés permettre davantage d'adaptation aux besoins de chaque élève et participer d'une organisation plus souple du système scolaire. Pour cela, ils institutionnalisent des temps dissociés des enseignements et programmes disciplinaires. Leur place dans le lycée actuel est cependant à relativiser car, au-delà des interrogations que peut susciter le principe même de personnalisation, les dispositifs qui le matérialisent se heurtent à des moyens souvent limités qui impactent de fait son effectivité.

Comment s'organise l'Accompagnement personnalisé (AP) dans les établissements ?

Les établissements disposant d'une certaine autonomie de mise en œuvre, on observe une grande disparité dans les formes d'AP proposées aux élèves d'un établissement à l'autre : mise en barrettes ou organisation par classe, effectifs plus ou moins réduits, prise en charge par des enseignants de la classe ou non... Son contenu varie également entre et

au sein des établissements : selon la perception du dispositif par les enseignants et son insertion ou non dans un projet d'équipe, il est consacré dans des proportions très diverses à des activités essentiellement disciplinaires, à l'orientation, à des projets transversaux.

Quels en sont les impacts sur le métier enseignant ?

On peut faire l'hypothèse que la diversité de la mise en œuvre de ces dispositifs en fonction des contraintes et interprétations locales contribue à une hétérogénéisation des conditions de travail. Par ailleurs, ces nouveaux dispositifs s'inscrivent dans ce qui semble être une évolution du métier vers plus de missions sortant du cadre de l'enseignement disciplinaire et engageant davantage la personne enseignante. On peut souligner la charge de travail et les incertitudes que cela suscite, en l'absence notamment de réelle formation à ces nouvelles missions. Une partie des enseignants puise malgré cela une vraie motivation dans ce qui est perçu comme une opportunité nécessaire d'innovation pédagogique, de travail en équipe. Ces injonctions multiples, parfois contradictoires, peuvent cependant être source de déstabilisation professionnelle, particulièrement pour ceux qui les vivent comme trop opposées à leur vision du métier. ■

Les propositions du SNES-FSU

Culture commune, ambition et réussite partagées

L'élevation générale du niveau de qualification de la population est indispensable à l'insertion dans la société et à l'accès à des métiers qui nécessitent des compétences de plus en plus complexes.

Une telle ambition impose de prolonger jusqu'à 18 ans la scolarité obligatoire. La structuration du lycée en voies proposant des modes différents de construction des savoirs et en séries aux colorations disciplinaires est une réponse permettant de répondre aux attentes des jeunes. Les collégiens ont en effet développé des appétences pour certaines disciplines scolaires et des façons spécifiques d'aborder et de construire des connaissances au fil des années. Il s'agit donc de conjuguer début de spécialisation et acquisition d'une culture commune vivante et en prise avec les évolutions du monde. Construire du commun par des chemins différents sans enfermer les jeunes est possible, dès lors que les équi-

libres disciplinaires ont été pensés avec le double souci de l'identification de l'apport spécifique de chaque discipline et de leur complémentarité.

Des disciplines au centre

La question centrale qui se pose alors n'est pas tant celle de savoir à quel moment une discipline sort du parcours de formation d'un lycéen que celle de définir ce qu'elle doit lui avoir apporté. Pour ce faire, il est nécessaire de penser des programmes en repérant les « incontournables » dans chaque discipline, de préciser les articulations entre les dominantes et les disciplines obligatoires non dominantes de la série, de travailler aussi l'articulation avec les options. L'interdisci-

plinarité peut jouer un rôle précieux dans ces articulations et dans la construction de la cohérence que le lycéen doit percevoir dans sa formation. Aucun champ de la culture ne doit être absent de la formation d'un lycéen, mais leur approche peut être diversifiée dans les contenus et dans les pratiques. Aller vers une égale mixité sociale dans chacune des voies et séries nécessite de jouer sur différents tableaux : travailler avec les familles sur les représentations qu'elles peuvent avoir des filières et la réalité des formations proposées ; proposer au collège des contenus de formation qui permettent une orientation choisie et non par défaut ; améliorer la carte des formations et prévoir des passerelles entre les formations, etc. ■

Réformes des séries technologiques

Le SNES publie les analyses des enseignants

En 2010, le ministère a lancé la réforme de la voie technologique avec pour ambition de mieux la distinguer de la voie générale et de la voie professionnelle.

Après quatre années de la réforme de la voie technologique, le ministère de l'Éducation nationale s'engage dans la rédaction de son bilan. Le SNES-FSU, pour sa part, a réalisé ces derniers mois une enquête sur les quatre principales séries technologiques STI2D, STMG, ST2S et STL auprès des enseignants qui ont eu la charge de la mettre en place. Plus d'un millier de réponses individuelles ou collectives nous permettent de dresser un bilan exhaustif de la situation dans les établissements et de l'appréciation des collègues. Les remontées font apparaître que la réforme a été le prétexte à une réduction des moyens sans atteindre les objectifs fixés : pas de rééquilibrage des séries générales et scientifiques vers les séries technologiques, pas de progression du nombre de filles vers les séries industrielles. La progression globale reste inférieure à la démographie en lycée. Les élèves ont été concentrés dans des classes moins nombreuses, dégradant ainsi leurs conditions de travail.

L'organisation pédagogique et la répartition des heures à effectif réduit sont extrêmement variables dans les établissements ; à défaut d'un pilotage national chacun fait comme il peut. La diminution des heures disciplinaires pour financer l'accompagnement personnalisé n'est pas efficace. L'évaluation est biaisée, réalisée par des jurys fragilisés. Chronophage, elle impacte le temps



techniciens, de production de biens et de services, aptes à répondre aux besoins d'un nécessaire développement économique et social.

Un bilan sans appel

Les collègues confirment donc les positions et les mandats du SNES, tant sur les voies technologiques que générales. Appuyés des témoignages des enseignants, les demandes gagnent ainsi en efficacité et en crédibilité lors des confrontations avec l'administration et le ministère : accompagnement personnalisé adossé aux disciplines, horaire national pour les dédoublements, etc.

La stratégie syndicale de rester au plus près des analyses des collègues est pertinente

de formation y compris en technologique en LV alors que le temps de présentation du projet est insuffisant. L'apparition du contrôle en cours de formation masque l'absence de connaissances au bénéfice d'hypothétiques compétences. Les poursuites d'études révèlent la disparition du sens technologique des formations et hypothèquent le renouvellement en

La stratégie syndicale de rester au plus près des analyses des collègues et de se donner les moyens de la faire connaître est pertinente. Le SNES-FSU a publié les résultats de cette enquête (www.snes.edu/-Actualites-et-preparation-de-rentree-.html) et porte les synthèses des analyses des collègues auprès du ministère et de l'inspection générale. ■



Orientation post-bac : rompre avec les idées reçues

Entretien avec **Romuald Bodin** et **Sophie Orange**, sociologues, auteurs de *L'université n'est pas en crise*, éditions du Croquant, 2013.

L'US Mag : Les étudiants qui vont à l'Université font-ils ce choix « par défaut » ?

L'orientation à l'Université est souvent décrite comme étant plus qu'ailleurs une orientation « par défaut ». Or, les recherches montrent une autre réalité. C'est au sein des écoles supérieures de commerce, d'arts, dans les IUT et les BTS, formations pourtant sélectives, que l'on rencontre le plus d'orientations par défaut. Les licences universitaires, quant à elles, peuvent s'enorgueillir d'un taux assez élevé de premiers vœux satisfaits⁽¹⁾. La vision négative de l'orientation vers l'Université tient pour beaucoup à un amalgame opéré entre les idées de sélection et d'élection. On a tendance à penser que l'orientation vers des filières sélectives, nécessitant de passer un concours ou de constituer un dossier de candidature, relève d'une démarche active et positive. À l'inverse, se diriger vers l'Université, où cela n'est pas requis, ne pourrait s'apparenter qu'à une démarche passive et ne saurait être considéré comme un choix véritable.

L'US Mag : L'abandon en premier cycle universitaire traduit-il un « échec » fréquent à la faculté ?

Tout d'abord, on peut s'étonner que la question de l'abandon soit régulièrement posée à l'Université et pas ou peu aux autres filières, comme si celles-ci n'étaient pas concernées. Or, l'Université connaît un taux d'abandon proche de celui des CPGE et inférieur à celui de nombreuses écoles. Ensuite, il faut dire ce que l'on entend par abandon et échec, car ces termes sont souvent utilisés sans être définis. Or, ils recouvrent et agrègent des situations différentes : échec aux examens, absence aux examens pour cause de réussite à un concours, réorientation vers une autre formation, entrée dans la vie active, non-réinscription d'un quinquagénaire en reprise d'études pour le plaisir, etc. Plus encore, en étudiant les parcours des étudiants, on s'aperçoit que le premier cycle universitaire joue aussi un rôle de classe préparatoire aux concours d'entrée dans certaines formations, telles que les écoles du travail social, paramédicales ou même de commerce.

L'US Mag : Le ministère veut « mieux informer » les élèves de Terminale sur les débouchés et les taux de réussite de chaque filière : est-ce une bonne idée ?

Cela s'appuie là encore sur le présupposé d'une désorientation des étudiants d'Université. Le hiatus entre l'Université et le projet professionnel n'a d'autre fondement que la volonté de plier toujours plus cette institution aux logiques économiques à court terme. Or, à entendre les étudiants entrant en L1, le choix de l'Université est rarement hasardeux. Il s'appuie le plus souvent sur un goût prononcé pour la discipline et une vision plu-

tôt précise de son avenir professionnel. Ainsi, et contre nombre d'idées reçues, c'est à l'Université que l'on rencontre les taux les plus importants d'étudiants disposant d'un projet professionnel précis. Il n'y a donc pas, d'un côté, des formations professionnelles avec des étudiants se projetant dans un emploi et, de l'autre, des filières (trop) académiques avec des étudiants perdus. Le « bon sens des études » n'est pas une caractéristique intrinsèque des formations sélectives ou professionnalisantes.

Surtout, les politiques d'orientation récentes ont davantage visé à gérer les flux de nouveaux bacheliers qu'à améliorer leurs conditions de réussite dans l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'on cherche à leur attribuer des « destinées naturelles » (expression de G. Fioraso) : les bacheliers technologiques en IUT, les bacheliers professionnels en STS, etc. Chaque profil à sa place. C'est moins une logique d'aide à l'accomplissement des projets scolaires et professionnels qu'une logique de tri et de répartition des étudiants selon leur profil scolaire (et partant, social), dans un souci d'efficacité et de rentabilité. Mais il faudrait une fois pour toutes admettre que l'orientation post-bac est un processus long et non linéaire, qui nécessite des essais, des pauses, des bifurcations et que l'Université, service public d'enseignement supérieur, permet tout cela. ■

(1) Deux tiers des bacheliers généraux demandent l'Université en premier vœu (NDLR).



ÉVALUATION AU COLLÈGE. Loin de toute réflexion sur les relations entre la réussite de tous les élèves et les pratiques d'évaluation, les textes parus au *B.O.* n° 3 du 21 janvier 2016 consacrent la volonté d'obliger les professeurs à rendre des comptes.

Toujours plus de cases tu rempliras

Les bulletins scolaires, rebaptisés bilans périodiques, devront comprendre, en plus des éléments actuels, les parties de programme travaillées durant la période, des indications sur l'accompagnement personnalisé (qui le prend en charge, ce qui s'y est fait, l'implication de l'élève), les EPI, les parcours, les dispositifs (PPRE, PAP, etc.). L'application LSun (Livret scolaire unique

numérique), en cours de développement au ministère, devrait prendre ces nouveautés en charge, dont l'« annexe de correspondance » avec les responsables de l'élève.

Travailler plus pour... rien

Deux bilans de fin de cycle (fin de Sixième et de Troisième) donneront une évaluation des niveaux de maîtrise du socle, sur une

échelle de 1 à 4 (1 : maîtrise insuffisante, 2 : maîtrise fragile, 3 : maîtrise satisfaisante, 4 : très bonne maîtrise) pour chacune des quatre composantes du domaine 1 et chacun des quatre autres domaines. Le socle est considéré maîtrisé si l'élève se situe aux échelons 3 ou 4 en fin de cycle 4. L'ensemble est complété d'« une appréciation sur les acquis scolaires du cycle et, le cas échéant, des conseils pour le cycle suivant ». La note de service précisant le cadrage des épreuves du DNB n'est pas encore parue. Le contrôle continu est remplacé par l'évaluation du socle, l'épreuve d'histoire des arts par une épreuve orale reposant sur les EPI ou les parcours, et les écrits s'ouvrent à la technologie et aux sciences, les grandes oubliées étant les disciplines artistiques et l'EPS. Sous couvert de simplification et de transparence vis-à-vis des familles, ces dispositions vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans efficacité pédagogique prévisible. Elles visent aussi à imposer un changement des pratiques d'évaluation et des objectifs de la scolarité.

Un programme que les personnels sauront apprécier...

Voir aussi : www.snes.edu/Evaluation-cadrage-bureaucratique.html. ■

Valérie Sipahimalani



© Dmitry Vereshchagin

MALGRÉ UN DISCOURS INSTITUTIONNEL faisant des langues vivantes une priorité, les réformes se succèdent et mettent à mal ces enseignements. Diminution des horaires hebdomadaires, appauvrissement de l'offre et prescriptions pédagogiques contestables engendrent une souffrance professionnelle importante.

Trop-plein en Langues vivantes et régionales

Ce que les professeurs de langues vivantes ont vécu avec la réforme Chatel des lycées laisse augurer du pire au sujet de la réforme du collège. Les programmes par cycle ont compliqué le travail des enseignants car, à défaut de repères annuels, ils doivent déterminer seuls les contenus d'enseignement à répartir par niveau. De plus, ces programmes étant communs à toutes les langues, ils ont donné lieu à de nombreuses déclinaisons des mêmes notions et thèmes entre les langues et les professeurs. Une des conséquences est que les élèves ont l'impression de refaire sans cesse les mêmes choses. Les « groupes de compétences » ont vu leurs effectifs grossir d'année en année, et donc le nombre d'élèves à prendre en charge. Enfin, les professeurs de LVER de lycée ont vu leur quantité de travail augmenter de façon considérable sans aucune contrepartie, avec l'introduction d'épreuves en cours d'année menées sans aucun cadrage national, et la multiplication des réunions.

La réforme Chatel des lycées a engendré une souffrance réelle et alarmante, qui n'a jamais été prise en compte, et elle se retrouvera sans doute chez les enseignants de collège avec la réforme en cours.

Le SNES-FSU vous consulte

L'introduction d'une LV2 à 2 h 30 dès la classe de Cinquième, combinée à la suppression des classes bilingues et des sections européennes, conduit à une augmentation du nombre de groupes-classes par enseignant et à une multiplication des séquences à préparer.

Le souhait des corps d'inspection de passer les séances à 45 minutes – au prétexte de la diminution de l'exposition des élèves à la langue (comme si cela avait été le souhait de la profession) – ne viendrait qu'accroître la dégradation des conditions de travail. Le SNES-FSU consulte actuellement les collègues sur cette question. Rendez-vous sur : <https://fr.surveymonkey.com/r/Quest-Langues-vivantes>. ■



© Clément Martin

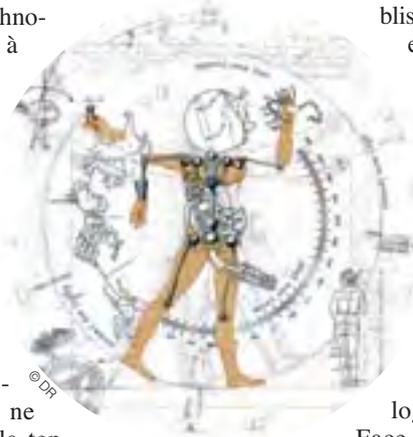
Rétablir les conditions de son enseignement

A lors que les enseignants sont convoqués au chevet de la citoyenneté au rythme des dramatiques événements de 2015, la réforme du lycée héritée d'un gouvernement de droite maintient depuis 2012 son hypocrite garrot sur l'horaire destiné à l'enseignement de la philosophie dans les séries scientifiques et technologiques (soit deux élèves sur trois, hors bac pro). Outre le fait que l'enseignement moral et civique, faute d'être accompagné d'une dotation horaire, ne concerne les professeurs de philosophie que de façon très marginale⁽¹⁾, c'est l'avenir de l'enseignement de la philosophie en séries technologiques qui se joue en ce moment, alors que le ministère envisage enfin des ajustements « techniques » de la réforme Chatel.

Lettre à la ministre

Aussi, le SNES-FSU s'est adressé à la ministre, un an après avoir obtenu une timide consigne ministérielle destinée à encourager les cours de philosophie à effec-

tifs réduits en séries technologiques. Dans sa lettre à la ministre⁽²⁾, le SNES-FSU rappelle son exigence d'un retour à un horaire en classe dédoublé garanti par une grille horaire nationale dans toutes les disciplines et particulièrement en philosophie. Mais il ajoute que faute d'être contraignante, cette consigne ne suffira pas à inverser la tendance à un dépérissement programmé de cet aménagement horaire indispensable. Or, au-delà d'une revendication strictement corporative, il s'agit bien d'une remise en cause de la démocratisation de l'enseignement de la philosophie, restée en panne aux portes des lycées professionnels. Si enseigner la philosophie dans toutes les séries contribue à faire vivre la laïcité, réta-



blissons les conditions de son enseignement dans les séries qui accueillent les élèves des milieux populaires, comme cela avait été amorcé en 1994, en instaurant des dédoublements. Resterait alors, excusez du peu, à (ré)ouvrir le chantier urgent des épreuves du baccalauréat en séries technologiques...

Face à ces dossiers en souffrance, l'heure n'est plus à tergiverser, car après 2016, l'horizon risque de s'assombrir davantage ! ■

Jean-François Dejours

Responsable national du groupe philo

(1) www.snes.edu/-questionnaire-s-2015-.html

(2) www.snes.edu/Lettre-du-SNES-a-la-Ministre.html

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE. Le SNES-FSU a organisé à Paris, le 11 janvier dernier, une journée de réflexion qui a réuni cent trente professeurs documentalistes.

Une profession dans la tourmente

L'objectif était d'informer et d'échanger sur les problématiques spécifiques au métier, sur la place du professeur documentaliste dans la réforme du collège mais également sur l'application du décret d'août 2014 sur les obligations de service. La journée a été l'occasion de revenir sur la genèse des textes (référentiel d'Éducation aux médias et décret 2014-940 sur les obli-

gations de service) et les avancées obtenues par le SNES-FSU, mais également de pointer les difficultés rencontrées au quotidien dans les établissements.

Quid du rôle pédagogique du professeur documentaliste ?

L'entrée dans les programmes du collège d'un référentiel d'EMI à la rentrée 2016,

point d'ancrage pour la reconnaissance du rôle pédagogique du professeur documentaliste, ne répond ni aux préoccupations de la profession ni aux revendications du SNES-FSU. Il demande la formalisation de contenus spécifiques en Information Documentation dont l'enseignement serait confié au professeur documentaliste sur un horaire identifié. Ainsi, faute d'horaire identifié, sa mise en œuvre sera difficile, sauf à accepter des bricolages locaux.

De la difficile application du décret sur les ORS

Le décret d'août 2014 est une avancée pour la reconnaissance des heures d'enseignement effectuées pour les professeurs documentalistes. Le SNES-FSU dénonce les interprétations des chefs d'établissement et revendique l'application du bon décompte des heures d'enseignements effectuées tel que prévu dans le décret 2014-940 et la note de service 2015-057 (décompte de 2 heures dans le service pour une heure d'enseignement).

Face à l'absence de réponses satisfaisantes de la part de l'Institution, pour défendre notre métier, ses spécificités et sa place dans le second degré, le SNES-FSU appelle les collègues à se mobiliser, dans un premier temps le 26 janvier. ■

Virginie Pays et Claire Richet

Groupe Documentation



© DR

CPE. Le ministère, en annonçant qu'il n'y aurait pas de création de postes de CPE et en s'accrochant à une réforme du collège chronophage pour les personnels, fragilise un corps qui avait pourtant obtenu une reconnaissance par la circulaire du 10 août 2015.

Répondre aux besoins immédiats

Si le ministère a abondamment communiqué sur les créations d'emplois dans l'Éducation nationale, pour la première fois depuis trois ans, les CPE en sont exclus ! Pourtant, leurs sollicitations professionnelles ne manquent pas dans une actualité où le « vivre ensemble », la citoyenneté et la laïcité sont régulièrement convoqués.

Les tensions d'une charge de travail excessive et de dépassements horaires fréquents qui en découlent font pourtant bien partie du quotidien des CPE. Alors que la circulaire du 10 août décline les obligations de service en cycles hebdomadaires de 35 heures inscrites à un emploi du temps sur 39 semaines, des interprétations locales tentent encore d'en contourner l'application.

Deux priorités : emplois et missions

La réforme du collège, tant contestée, risque de plus d'accroître le « périmètre » de la vie scolaire avec une pause méridienne étendue, la création d'un parcours citoyen, du conseil de la vie collégienne, une contribution souhaitée à l'enseignement moral et civique... De la même façon, les CPE seraient invités à prendre place dans la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires. Pourtant, les suppléances, de plus en plus difficilement assurées par un vivier de titulaires remplaçants exsangue, nécessitent un



© Clément Martin

recours accru aux personnels contractuels. Enfin et surtout, l'actualisation des missions des CPE actée par la circulaire (2015-139) du 10 août dernier, porte une réelle ambition éducative qui risque de ne pouvoir être tenue dans ces conditions. La « grande mobilisation pour les valeurs républicaines » trouve ici sa limite implicite.

Le SNES-FSU a chiffré à 740 le nombre de postes à créer pour répondre aux besoins immédiats⁽¹⁾, comme première étape d'une programmation pluriannuelle des recrutements. Le dernier collectif national CPE du SNES-FSU s'est donc adressé en ce sens à la ministre de l'Éducation⁽²⁾. D'une part, il a rappelé cette

exigence de créations d'emplois et, d'autre part, celle d'une clarification de l'application des textes réglementaires à l'échelon local. Il n'a par ailleurs pas manqué d'insister sur la nécessité d'une nouvelle étape de reconnaissance du métier par la création d'une agrégation d'éducation, ouvrant la voie à celle d'un corps d'inspection spécifique, issu du corps. La grève du 26 janvier sera une occasion pour les CPE de rappeler à la ministre cette interpellation, restée sans réponse pour l'instant. ■

Valérie Héraud

(1) www.snes.edu/Aucune-creation-de-poste-de-CPE.html

(2) www.snes.edu/Actualites-5753-.html

LA CAPN DES PROFESSEURS AGRÉGÉS relative à l'avancement d'échelon pour l'année en cours se déroulera du 16 au 18 février 2016. Lors d'opérations de gestion qui apparaissent bien souvent comme complexes et mécaniques, les élu-e-s du SNES-FSU s'assureront du respect du droit de chacun et de tous.

Bientôt la CAPN d'avancement d'échelon

Si vous êtes promouvable à un échelon durant l'année scolaire 2015-2016 (pour retrouver vos dates de promouvabilité, vous pouvez utiliser notre outil de calcul en ligne : www.snes.edu/Promotion.html), vous pouvez nous envoyer la fiche syndicale de suivi individuel présente dans le supplément spécial « évaluation » à L'US n° 755 du 24 octobre 2015.

À partir des tableaux fournis par l'administration, vos élu-e-s du SNES-FSU contrôleront toutes les situations pour lesquelles ils ont des éléments. La fiche syndicale de suivi individuel se relève donc être un outil indispensable. Remplie avec précision et accompagnée des copies des documents nécessaires, cette fiche permettra à vos élu-e-s de corriger les éventuelles erreurs.

Fournir aux élu-e-s du SNES-FSU, dont l'expertise est reconnue par tous, toutes les informations nécessaires aux vérifications qu'ils

devront effectuer : c'est le moyen le plus sûr de s'assurer que ses droits seront respectés.

Communication des résultats

À la fin de la CAPN, les commissaires paritaires agrégés nationaux du SNES-FSU informeront les adhérents de leur résultat. D'autres organisations syndicales tentent de faire accroire qu'elles sont présentes lors de la commission en envoyant des courriers de réponse, en particulier sur les boîtes professionnelles sans demander d'ailleurs l'avis des collègues. Seuls ont des élu-e-s en CAPN les syndicats de la FSU (SNES,



SNEP et SNESup : 6 sièges), le SNALC (2 sièges), le SGEN (1 siège) et FO (1 siège). Du fait du nombre de leurs élu-e-s, seuls les syndicats de la FSU sont en capacité de défendre les intérêts individuels de chacun et collectifs de la profession, et de communiquer des résultats fiables à l'issue des travaux de la CAPN.

Le bilan de la dernière CAPN (avec les barres

de promotion 2015) est disponible sur notre site : www.snes.edu/Agreges-bilan-avancement-2015.html. ■

Serge Deneuvélise

MOUVEMENT ÉDUCATION PRIORITAIRE. Les représentants du SNES-FSU ont obtenu que les candidats exerçant en APV soient traités équitablement lors des opérations de l'Inter. Cette victoire, insuffisante en l'état, est un jalon pour obtenir la remise à plat de la fameuse « clause de sauvegarde ».

Vers la fin d'une iniquité ?

Le SNES-FSU a obtenu que le ministère précise la partie de la note de service mutations 2016 consacrée aux bonifications liées à l'exercice dans un établissement de l'éducation prioritaire (REP/REP+).

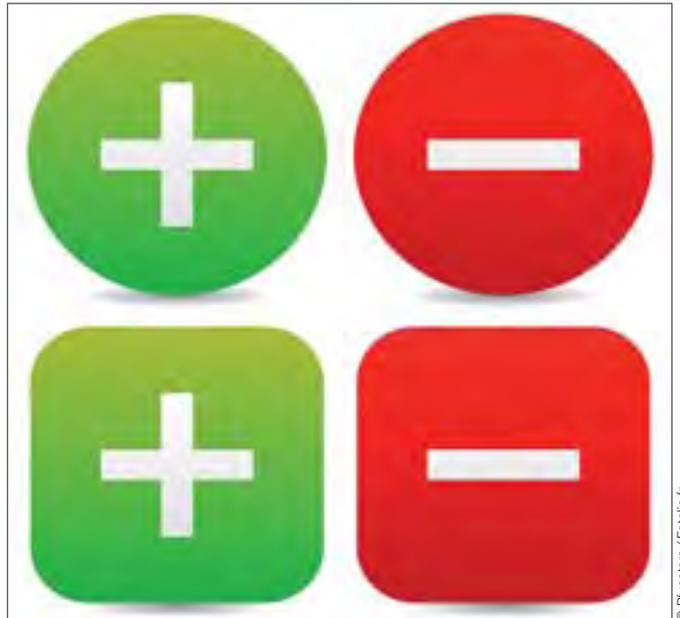
S'il est vrai que cette « précision » va permettre un traitement plus « normal » et plus clair de la situation des demandeurs de mutation de ces établissements, il reste que la « clause de sauvegarde », telle qu'elle a été conçue dès son introduction, entrave les stratégies des collègues des établissements qui ont été déclassés en « gelant » leur ancienneté de poste au 31 août 2015.

Mauvaise pioche

En d'autres termes, une collègue arrivée dans un établissement APV à la rentrée 2013, au motif que son établissement n'est devenu ni REP, ni REP+, ne peut prétendre qu'à la prise en compte de deux années de poste en APV (120 points) jusqu'au mouvement 2018. En sorte que sa stratégie qui visait à muter avec une bonification significative au terme de cinq années de poste (300 points) a été, de fait, rendue caduque par l'administration.

Des points... et des moyens !

Sur le fond, le SNES-FSU regrette que la logique de la « noria » soit, en dehors de la pondération horaire de 1,1 obtenue avec la réforme des décrets statutaires, la seule réponse du gouvernement à la difficulté que rencontrent les collègues dans ces établissements. Il est vrai que donner une « prime au départ » de 320 points au terme de cinq années d'exercice coûte infiniment moins cher que d'améliorer les conditions de travail des personnels, de réduire significativement les effectifs des classes, d'améliorer l'encadrement des élèves avec des surveillants, des CPE, des infirmières, des conseillers d'orientation psychologues, des assistantes sociales, voire d'apporter une aide au logement signi-



© Pivectors / Fotolia.fr

ficative à tous nos collègues... toutes choses qui ont un coût certain qu'en ces temps de disette budgétaire le gouvernement n'a, hélas, bien sûr et malheureusement, nulle intention de mettre en œuvre. ■

Lionel Millot

NON-TITULAIRES. Si le législateur a confirmé la prolongation du dispositif contenu dans la loi Sauvadet jusqu'à 2018 voire 2020, il a malencontreusement omis de prendre en considération les amendements essentiels portés par le SNES-FSU...

Pour une titularisation facilitée

Le dispositif de recrutement réservé aux contractuels de la loi Sauvadet est bien prolongé jusqu'en 2018 et la commission du Sénat a adopté le 15 décembre dernier la prolongation jusqu'en 2020, mais sans tenir compte des modifications des conditions d'éligibilité préconisées par le SNES-FSU. L'accès au concours réservé reste donc très limité ! En raison de l'urgence déclarée par le gouvernement, l'assemblée plénière du Sénat se tiendra les 26 et 27 janvier prochains, et sera suivie si nécessaire d'une commission mixte paritaire pour rédiger les articles adoptés dans des termes différents.

Encore beaucoup à gagner

En l'état actuel du texte, on peut dire que les questions que nous portons n'ont pas été traitées, le gouvernement s'est simplement contenté de décaler les périodes d'admissibilité de la façon suivante :

- quatre ans d'ancienneté à la date de l'admissibilité ;

- être en poste entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 ;
- détenir deux ans d'ancienneté avant le 31 mars 2013.

À noter que les agents en poste du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 resteront admissibles ! Le SNES-FSU rappelle les amendements déposés auprès du ministère dans le cadre du projet de loi de déontologie pour une nécessaire réécriture et s'engage à exercer les pressions indispensables pour les voir aboutir :

- entrée directe à l'ESPE, pour les contractuels ayant une certaine ancienneté ;
- inscription à partir de quatre ans d'ancienneté sans référence calendaire ;
- suppression de la limitation imposée par les temps incomplets (quotité d'au moins 70 % d'un temps complet et de la référence au seuil de 50 %) ;
- ouverture de l'accès aux recrutements réservés pour les vacataires (recrutement dont nous avons fait reconnaître l'illégalité) ;
- ouverture de l'accès réservé pour les



© Thierry Nectoux

contractuels des établissements d'enseignement à l'étranger ;

- élargissement de la période de vérification de la condition d'emploi.

La FSU est intervenue en ce sens auprès des parlementaires. ■

Nadine Krantz

Les CPGE



DEPUIS LE 20 JANVIER, LA PROCÉDURE ADMISSION POST-BAC (APB) est ouverte aux candidatures des futurs bacheliers qui souhaitent postuler dans une formation supérieure. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en font partie. Implantées majoritairement dans des lycées publics, elles accueillent des étudiants issus de différents baccalauréats, généraux ou technologiques.

Osons démocratiser la prépa

Les CPGE sont des formations post-bac qui recrutent sur dossier et sont dispensées dans les lycées, ce qui facilite la transition pré-bac/post-bac. Les 1 200 classes réparties dans 500 lycées sur tout le territoire constituent un maillage territorial

auquel le SNES-FSU est attaché. Le nombre d'étudiants en CPGE a plus que doublé depuis 1980.

Les CPGE offrent des débouchés vers les grandes écoles ou les cycles master de l'université. Il existe des :

- prépas scientifiques qui attirent près des deux tiers des préparatoires ;
- prépas économiques et commerciales (25 %) ;
- prépas littéraires environ 15 %.

Les étudiants des filières scientifique et économique et commerciale ont la quasi-certitude d'intégrer une grande école (ingénieur, management, ENS) après leurs années de prépa. En filière littéraire, les débouchés se sont élargis au-delà des ENS depuis la mise en place, en 2009, de la banque d'épreuves littéraires (BEL) qui conduit aux écoles de management, IEP, etc. Certains étudiants de prépa poursuivent à l'université, leurs études en prépa sont alors validées via les ECTS (abréviation du terme anglais qui signifie Système européen de transferts et d'accumulations des crédits) selon une grille nationale.

Une ouverture vers de nouveaux publics qu'il faut poursuivre

En 2014, sur l'ensemble des jeunes étudiants à l'université, 30 % d'entre eux ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale et 23,5 % ont des parents ouvriers ou employés, alors qu'en

LES CPGE EN CHIFFRES (SOURCE DEPP, 2015)

84 200 étudiants inscrits en CPGE

14,5 % de bacheliers économiques

7 % des poursuites d'étude des bacheliers

8,9 % de bacheliers littéraires

83,4 % dans le secteur public

5,5 % d'un baccalauréat technologique

42 000 en première année

1 % étaient déjà bacheliers et proviennent d'autres filières du supérieur

93,5 % proviennent d'un baccalauréat général

Part des filles parmi les étudiants de CPGE

Filière scientifique : **28,9 %**

70,1 % de bacheliers scientifiques

Filière économique et commerciale : **54,9 %**

Filière littéraire : **74,3 %**



Françoise Lachize

Professeur au lycée public Saint-Louis à Paris

CPGE ils sont respectivement 49,5 % et 16,5 %. Les origines sociales sont, elles, comparables en Master et en CPGE avec des taux respectifs de 33,5 % et 17,5 %. Mais il y a des évolutions encourageantes : concernant les boursiers, une démarche volontariste commence à porter ses fruits. En effet, entre 2008 et 2014, le taux de boursiers à l'université est passé de 31 à 35 % alors que dans le même temps, il est passé de 21,9 à 27,7 % en CPGE.

Les classes ATS (Adaptation technicien supérieur) permettent d'accueillir un nouveau public, puisqu'il s'agit de classes prépas en un an qui s'adressent aux détenteurs de BTS ou DUT souhaitant intégrer une grande école.

Les prépas réservées aux bacheliers technologiques ont permis de diversifier le vivier d'étudiants dans les filières scientifiques et économique et commerciale. Pourtant ces classes ont parfois du mal à recruter, car ces bacheliers préfèrent souvent, pour des raisons économiques ou personnelles, les cursus courts.

Lutter contre l'autocensure...

Des études ont montré que dans une certaine d'établissements aucun élève ne postulait en CPGE. Pour le SNES-FSU, il est donc important de lutter contre les stéréotypes et l'autocensure des futurs étudiants. Telle est l'ambition affichée de dispositifs comme les « cordées de la réussite » (voir encadré) ou celui des « Meilleurs Bacheliers » permettant aux 10 % des meilleurs élèves de chaque lycée, selon les résultats du bac, d'accéder à une filière sélective. Cependant, ces dispositifs « compte-goutte » ne constituent pas une politique incitative d'ensemble.

Un exemple à Aubervilliers : le lycée Le Corbusier propose entre autres des CPGE TSI (Technologies et sciences industrielles) ouvertes aux titulaires d'un bac STI2D. Un formidable travail est fait par les professeurs pour le recrutement des élèves, mais, même acceptés, « certains ne confirment pas leur inscription à cause des difficultés d'hébergement, et ce n'est pas faute de solliciter régulièrement les autorités et l'office HLM », précise Manuel Combes, professeur du lycée.

... et offrir des conditions d'études permettant la réussite de tous

L'ouverture du futur campus Condorcet constitue un certain espoir, car 150 logements étudiants seraient accessibles en 2018. La question d'un hébergement dédié aux élèves de prépa est un facteur clé de leur réussite, « car il donnerait accès à des lieux calmes de travail le soir, ce dont disposent rarement les élèves chez eux » souligne Manuel Combes. « Et cela permettrait de se confronter à armes égales avec les élèves de prépa en régions ». Il constate aussi que

L'US Mag : *Qu'est-ce que le dispositif des « cordées de la réussite » ?*

Le programme « cordées de la réussite » a été lancé en 2008, sous la forme d'un label national attribué dans le cadre d'un partenariat entre le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et le ministère en charge de la Politique de la ville. À son origine, ce programme a visé en priorité les 215 quartiers de la dynamique espoir banlieues. Ce label est attribué à des projets constituant des partenariats entre des établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités...) et des lycées ou collèges. Ces partenariats prennent diverses formes, la plus visible étant la mise en place de tutorat par des étudiants du supérieur auprès d'élèves du secondaire. Il y a actuellement 375 cordées réparties sur tout le territoire.

Ce fut aussi une opération de communication pour le gouvernement de l'époque en direction des jeunes des quartiers sensibles, dans le but de les inciter à envisager des études supérieures.

L'US Mag : *Comment le dispositif s'est-il mis en place dans ton établissement ?*

Il s'agit d'un partenariat entre le lycée Saint-Louis, l'école des Mines de Paris, et six lycées situés dans des quartiers prioritaires, choisis par le ministère de l'Éducation nationale, une majorité étant dans l'académie de Créteil. Les élèves des lycées partenaires admis à Saint-Louis reçoivent des aides méthodologique et pédagogique : cours de soutien, stages de langues, parrainage par un professeur du lycée. Nous avons aussi un budget pour l'achat de livres ou mini-ordinateurs qui sont prêtés aux étudiants. Les équipes enseignantes et de direction de Saint-Louis et des lycées partenaires sont en contact et se rencontrent régulièrement. Quelques étudiants de l'école des Mines participent à l'opération, sous le contrôle d'un enseignant.

L'US Mag : *Quel bilan tires-tu de ce dispositif ?*

La démarche de cette cordée nous a paru intéressante au début, dans le contexte où l'on reprochait aux classes prépas un recrutement peu diversifié socialement, et beaucoup de collègues se sont engagés bénévolement dans cette action. Mais il faut bien reconnaître après quelques années de fonctionnement que le nombre d'élèves concernés est très faible. En moyenne, chaque année, une quinzaine d'élèves des six lycées partenaires intègrent la prépa du lycée Saint-Louis, soit environ 2,5 % de l'ensemble des élèves de première année. Il sont suivis par une vingtaine d'enseignants, comme tuteur ou professeur référent d'un lycée partenaire, soit presque 20 % des enseignants du lycée. D'ailleurs, si le lycée Saint-Louis compte environ 25 % de boursiers parmi ses élèves, il le doit plutôt à une politique volontariste dans le processus d'admission et à un tarif d'internat réduit pour les élèves boursiers.

« certains se découragent car ils ont peur des concours », alors que de nombreuses écoles recrutent sur dossier mais cela est moins connu.

Pour le SNES-FSU, la démocratisation des CPGE passe aussi par la défense des prépas dites de proximité. La présence de lycées disposant de CPGE sur l'ensemble du territoire, y compris dans des villes moyennes, est un atout supplémentaire pour cette voie de formation : les élèves peuvent en effet

postuler pour des classes installées assez près de chez eux, ce qui est pratique et rassurant pour eux-mêmes et leurs familles. Certains lycées proposent aussi des places en internat, dont les tarifs sont relativement peu onéreux. Or, les menaces rectorales de fermeture sont de plus en plus fortes sur ces classes, à qui on impose d'atteindre 48 élèves. Chaque année le SNES-FSU accompagne à tous les niveaux – local, rectoral et ministériel – les collègues qui luttent contre des projets de fermetures. En décembre 2015, la mobilisation a été gagnante à Saint-Brieuc, les collègues du lycée Rabelais ayant pu sauver la prépa de physique-chimie caractérisée, dans ce lycée, par une mixité aussi bien sociale que de genre.

Mais c'est surtout grâce à l'établissement d'une école et d'un enseignement secondaire de qualité sur tout le territoire pour lequel se bat le SNES-FSU que les classes préparatoires cesseront d'être une institution de reproduction sociale. ■



Ont participé à la rédaction de cet article : Armelle Expert, Julien Luis, Christophe Schneider

Les Fralib



LE 25 SEPTEMBRE 2015, aux termes d'une longue bataille syndicale et juridique, la Société coopérative ouvrière provençale de thé et d'infusion (SCOP-TI) a lancé sa boîte de thé 1336, chiffre symbole, comme le nombre de jours d'occupation de l'usine Fralib à Gémenos. Dans cette période de désespérance sociale et politique, *L'US Mag* a choisi de mettre en lumière ce qui est l'aboutissement d'une lutte collective.

La coopération comme modèle économique

La coopération est « avec la mutualité, le mouvement social le plus ancien et le plus puissant de notre pays » rappelle l'historien Michel Dreyfus. Née dans le premier tiers du XIX^e siècle, elle constitue alors une réponse aux besoins nés de la révolution industrielle. Deux siècles plus tard elle peut apparaître comme une solution aux défis posés par le capitalisme et la mondialisation. C'est en effet la forme coopérative qu'ont choisie 58 des 187 salariés de l'ex-Fralib pour poursuivre leur activité. Le capital social a été fixé à 177 000 euros divisés en 3 540 parts de 50 euros chacune. Chacun des 59 actionnaires dispose de 60 parts, soit 3 000 euros d'investissement. « *Il s'agissait du modèle économique qui se rapprochait le plus de nos valeurs* » souligne ainsi Olivier Leberquier, directeur général de la SCOP.

Les valeurs de la SCOP-TI

Elles sont mentionnées dans le préambule aux statuts de la société : « *prééminence de la personne humaine, démocratie, solidarité et partage* ». D'autres, « *découlant des trois premières* », sont également affirmées comme « *la reconnaissance de la dignité du travail, le droit à la formation, le droit à la créativité et à l'initiative* ». La SCOP (du latin

co-operare qui signifie agir ensemble) apparaît comme un prolongement du combat syndical mené pendant près de trois ans et demi par « les Fralibiens » contre le géant de l'agroalimentaire Unilever. La société est également basée sur quelques principes fondateurs du mouvement coopératif comme le contrôle de l'outil de production par les coopérateurs-salariés, un fonctionnement démocratique et transparent de la société, ou la recherche d'un profit économique subordonné à la promotion et à l'épanouissement

des coopérateurs. Il s'agit au quotidien de faire vivre ses principes. « *L'assemblée générale demeure souveraine* » rappelle ainsi le directeur. Avec quinze réunions en 2014 et une bonne vingtaine en 2015, on est en effet très loin de la réunion annuelle prévue par les statuts de la société.

Les coopérateurs discutent alors des orientations commerciales, du choix des partenaires. « *On recherche toujours l'accord le plus large possible* » insiste O. Leberquier, à l'image de ce qui s'est passé pour les salaires.

LA SCOP-TI : L'ABOUTISSEMENT D'UNE LONGUE LUTTE

- ▶ **28 septembre 2010** : Unilever annonce sa décision de délocaliser la production de Gémenos en Pologne.
- ▶ **3 janvier 2011** : les salariés annoncent leur volonté de maintenir une activité industrielle sur le site.
- ▶ **10 janvier 2011** : Premier plan social. Les salariés engagent une action en justice.
- ▶ **7 février 2011** : le tribunal de grande instance de Marseille casse le plan social.
- ▶ **17 avril 2011** : second plan social.
- ▶ **2 septembre 2011** : début de l'occupation de l'usine.
- ▶ **17 novembre 2011** : La cour d'appel d'Aix-en-Provence casse le deuxième plan.
- ▶ **12 janvier 2012** : troisième plan social.
- ▶ **30 janvier 2012** : les salariés déposent un projet alternatif de reprise de l'activité.
- ▶ **2 août 2012** : Marseille Provence métropole rachète le site de l'entreprise pour 5,3 millions d'euros.
- ▶ **14 novembre 2012** : en AG les salariés adoptent les statuts de leur SCOP.
- ▶ **28 février 2013** : La cour d'appel d'Aix-en-Provence annule le troisième plan social.
- ▶ **17 mai 2013** : occupation du ministère de l'Agriculture.
- ▶ **26 mai 2014** : Unilever accepte de verser 19,6 millions d'euros équivalents aux retenues sur salaire, aux indemnités de licenciement.
- ▶ **21 août 2015** : redémarrage de la production.

Pot de thé contre pot de terre

Unilever : multinationale anglo-néerlandaise fondée en 1930 par la fusion de la compagnie néerlandaise de margarine Unie et du fabricant de savon Lever Brothers. Les sièges sociaux sont situés à Londres et à Rotterdam. Présente dans près de 100 pays, elle est la quatrième firme transnationale sur le marché de l'agroalimentaire derrière Nestlé, Pepsico et Mondelez International. L'entreprise vend des boissons, des glaces, des produits d'entretien du corps et de la maison. En 2013 la société emploie 174 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 49,8 milliards d'euros. Unilever possède plus de 400 marques dans le monde, dont 13 ont un chiffre d'affaires s'élevant à plus d'un milliard d'euros et 8 à plus d'un demi-milliard d'euros.

Après dix mois de discussion c'est le salaire unique par catégorie professionnelle qui a obtenu le consensus le plus large (75 % des coopérateurs).

L'aboutissement d'une lutte syndicale

La SCOP ne figurait pas dans les projets initiaux des salariés. Ces derniers souhaitaient simplement le maintien de l'activité industrielle et des emplois. La création du rapport de force avec Unilever a été rendue possible par un syndicalisme de terrain. « Cela consiste pour 90 % à se donner le temps de comprendre la société » souligne O. Leberquier. « Nous disposions d'analyses qui montraient que le site de Gémenos était rentable. En 2009 avec 187 salariés nous parvenions à produire près de 1,3 milliard de sachets de thé, c'est-à-dire plus qu'en 1989 lorsque la production était répartie sur deux sites (Le Havre et Gémenos) qui comptaient à eux deux 300 salariés. En partant des grilles de salaires nous nous sommes rendu compte que sur la même période, alors que le SMIC était passé de 740 euros à 1 464 euros, le salaire d'un opérateur était passé de 1 082 euros à 1 515 euros. Nous avons ainsi perdu près de 40 % de pouvoir d'achat par rapport au SMIC alors même que la productivité augmentait. Avec un salaire mensuel de près de 393 500 euros, le PDG d'Unilever touchait lui 273 SMIC. » Le code du travail peut ainsi permettre aux salariés de se saisir de leur appareil productif, de mieux le comprendre.

Une société provençale

La société met en avant son inscription dans l'espace provençal. Il s'agit ainsi de renouer avec un passé économique et industriel et de rappeler qu'historiquement les thés de l'Éléphant sont nés à Marseille. La Société des thés de l'Éléphant a été fondée en 1927 par deux frères, Pétrus et Lazare Digonnet qui, dès 1892 s'étaient lancés dans l'importation et la vente de thé sous le nom de Maison P. L. Digonnet et C^{ie}, puis Établissements Lazare Digonnet.

C'est en 1975 que l'entreprise est rachetée par le groupe Unilever. En 1977 la marque Éléphant est intégrée à Fralib (Française d'ali-



© DR

Trois questions à...

Dalila Messaoudi

Enseignante à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, D. Messaoudi est spécialisée en géographie économique et industrielle.

L'US Mag : Quelle est la réalité des délocalisations en France ?

Le terme de délocalisation désigne les mécanismes de mobilité géographique des entreprises et du capital. Les délocalisations ont d'abord affecté, dans les années 1960-1970, les métiers où la main-d'œuvre constituait une part importante du coût de revient (textile, habillement...), impactant les régions qui s'y étaient spécialisées (Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais...), avant de s'étendre par la suite aux services. Chronologiquement, les pays d'Afrique du Nord ont accueilli les premières opérations délocalisées, suivis par l'Europe de l'Est puis par les pays émergents notamment asiatiques. Les délocalisations constituent donc un phénomène ancien et massif. Localisé à l'origine dans certaines branches du secteur industriel, il est désormais plus diffus et généralisé.

L'US Mag : Comment lutter contre ce mouvement de délocalisation ?

Nous sommes aujourd'hui dans une dynamique très concurrentielle où les délocalisations ont pris une ampleur considérable. Quelques éléments pourraient à terme ralentir ce mouvement. D'abord la hausse des salaires dans les pays émergents pourrait modifier les schémas classiques de localisation industrielle. Ensuite, la hausse du coût de l'énergie, donc des transports, pourraient modifier la répartition mondiale des activités. D'ailleurs nous constatons ces dernières années une aug-

mentation du nombre de relocalisations en France. Ceci étant, pour le moment les délocalisations l'emportent très largement sur les relocalisations qui restent épisodiques.

L'US Mag : Les coopératives comme celles fondées à Gémenos peuvent-elles constituer une alternative à ces délocalisations ?

Les formes coopératives apparaissent comme une solution envisagée par les salariés d'entreprises menacées qui se heurtent aux questions de rentabilité financière des banques et des actionnaires empêchant toute étude d'alternatives favorables à l'emploi et à la cohérence territoriale. Les sociétés coopératives et participatives telles que la SCOP-TI des anciens salariés de Fralib mais aussi les sociétés coopératives d'intérêt collectif favorisent l'ancrage et le maintien des sites de production en France. En 2014, on comptait en France 2 680 sociétés coopératives employant près de 50 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros. Nous n'avons pas suffisamment de recul actuellement pour dire si les formes coopératives sont une alternative aux délocalisations. Comme les autres entreprises, elles sont confrontées à la concurrence qui s'exerce à l'échelle mondiale. Certains projets aboutissent, d'autres pas, à l'image de ce qui s'est passé pour l'horloger Lip. Peut-être faudrait-il un soutien plus affirmé de la puissance publique. ■

Pour prolonger

► Messaoudi D. (2016), « Les territoires français de l'automobile à l'épreuve des mutations des systèmes productifs » in *Les territoires français à l'épreuve des mutations industrielles*, Bulletin de l'Association des Géographes Français, n° 2015-4, p. 495-510.

► Messaoudi D. (2014), « Les délocalisations industrielles dans les mutations des systèmes productifs français », *Revue Géographique de l'Est* [en ligne], vol. 54/1-2 | 2014, mis en ligne le 15 octobre 2014. URL : <http://rge.revues.org/5153>.

mentation et de boissons), filiale de la firme transnationale. En rappelant le caractère provençal de l'entreprise il s'agit moins de défendre une identité que de proposer un modèle de développement économique qui,



© DR

à rebours de l'entreprise agroalimentaire déterritorialisée, fait le choix de s'ancrer dans le tissu économique régional. Jusqu'en 1998 l'usine Fralib s'approvisionnait en France et particulièrement en Provence (verveine, tilleuls, mélisse), puis Unilever a décidé d'importer les plantes d'Amérique Latine et de Pologne. Le volume de plantes issues de l'agriculture française est passé de 500 tonnes à environ 15 tonnes. L'objectif est ainsi de renouer avec la production locale et de redynamiser un secteur d'activités (plantes médicinales et aromatiques locales) dans lequel la région dispose de nombreux atouts. Aux lendemains des élections régionales qui ont vu le FN gonfler ses scores en PACA, O. Leberquier rappelle opportunément qu'il s'agit du seul parti qui a voté contre le projet de subvention de la Région en direction des salariés en 2011... ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

À LIRE

Notre sélection

► LE COURAGE DE SURVIVRE



La Kinderzimmer accueillit les bébés de déportées nés à Ravensbrück de juin 1944 jusqu'à la libération du camp. L'espoir s'accrochait à la vie tandis que les femmes tentaient de les sauver du froid et de la faim... Inspiré du témoignage de M.-J. Chombart de Lauwe, le roman décrit le quotidien des détenues avec précision. Quand le courage se nichait dans le moindre geste de solidarité, dans le maintien de l'hygiène corporelle, dans la capacité à rester debout, à se souvenir et à imaginer de belles choses... Un beau livre mémoire.

C. Pillé

• *Kinderzimmer*, Valentine Goby, Actes Sud, 2014, Prix des libraires 2014.

► LE PHÉNIX DE L'ANTISÉMITISME



Romain Delorme – ainsi s'appelle-t-il au début d'une histoire non chronologique – est aussi Maxime Tillier, nom qu'il prendra après des découvertes sur sa naissance, personnage central de ce roman. Flic – on écrit flique à la fin

du XIX^e –, agent secret, fils de gendarme il participe aux grands événements de ce siècle pourrissant qui se termine par la Première Boucherie mondiale. Le récit commence là. Le narrateur a 43 ans lorsqu'il s'engage. Il y découvrira l'imbécillité de l'antisémitisme. Manière de raconter, pour Roger Martin, cette période qui va de la Commune à la fin de l'affaire Dreyfus et à la mort de Zola, vraisemblablement assassiné par ces antisémites avec l'aide d'une partie de l'armée et de la police. Les anathèmes, les insultes, les annonces de l'anéantissement total de la soi-disant « race juive » se retrouveront tout au long de l'histoire de cette France républicaine. Il met en scène le préfet Andrieux, père d'un certain Louis Aragon, faisant écho à la biographie de Philippe Forest parue aux éditions Gallimard. Delorme/Tillier meurt en 1940 au moment de la promulgation par Pétain du décret sur les Juifs les privant de droits et de nationalité. Le cri du mourant « ça ne finira donc jamais » est encore le nôtre... Oui, il est des morts qu'il faut qu'on tue pour pouvoir faire vivre la fraternité.

Nicolas Bénéès

• *Il est des morts qu'il faut qu'on tue*, Roger Martin, Cherche Midi, 2015, 540 p.

UN ROMAN DE NOTRE TEMPS

La lutte des classes en riant

Ils sont onze : Kol le syndicaliste et Betty, Dylan, prof d'anglais et poète, Dorith et Muriel, joyeuses et déchirées à la fois, l'Enfant-loup, une force de la nature, Suzana, infirmière en psychiatrie, Rousseau, le bel homme enseignant en économie, Hurel, industriel, lecteur de Marx et de Kropotkine, Issac, distributeur de film, Victoria, l'artiste que personne n'attendait. Ils ont en commun de ne pas se soumettre à la société comme elle est, avec sa violence économique et ses injustices. Pour eux, tous les journalistes et éditorialistes payés pour conserver tous les privilèges des possédants sont des ennemis.

Alors, la vieille question se pose de nouveau : que faire ? Constitués en « brigades du rire », par jeu mais aussi pour vivre debout, ils kidnappent Pierre Ramut, l'éditorialiste vedette de *Valeurs Françaises*. Mais, pour eux, il ne s'agit pas de reproduire les vieilles recettes révolutionnaires qui ont fait long feu. Dans un bunker transformé en atelier, le chien de garde est installé devant une perceuse à colonne. Forcé de travailler selon ce qu'il prescrit dans ces papiers hebdomadaires – semaine de 48 heures, salaire de 20 % inférieur au SMIC, travail le dimanche – Ramut saura désormais de

quoi il parle... Gérard Mordillat nous a habitués depuis *Vive la sociale* (éditions Mazarine, 1981), *Les Vivants et les morts* (Calmann-Lévy, 2004) et *Notre part des ténèbres* (Calmann-Lévy, 2008) à ces vastes fresques historiques et sociales portées par un puissant souffle critique. Il a l'art de plonger le lecteur dans sa narration très fluide et rythmée faite de multiples portraits aux chemins de vie complexes et attachants. Son œuvre a, plus que les autres, une dimension sociale et politique salvatrice. Par le roman, Gérard Mordillat met à l'honneur le monde ouvrier et l'engagement contre les diktats du libéralisme et de sa pensée dominante.

La brigade du rire est une farce tragi-comique qui nous parle du monde d'aujourd'hui, de ses injustices, de ses luttes... un authentique roman du temps. ■

Stéphane Rio

• *La Brigade du rire*, de Gérard Mordillat. Éditions Albin Michel, 2015.



Le coin du polar

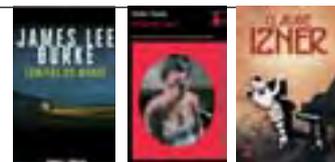
En direct des États-Unis

John Lee Burke poursuit ses aventures via celles de Dave Robicheaux, policier de cette Louisiane remplie de fantômes et de racismes comme d'assassins en série qui ont pourtant pignon sur le Mississippi. *Lumière du monde* – une bien belle définition de la nature encore sauvage – se déroule au Montana où la famille de Dave est en vacances en compagnie de Clete Purcell et de sa fille Gretchen. Une sorte de passage de témoins déjà perceptible dans le précédent, *Créole Belle* vers les filles, écrivaine et cinéaste. Une histoire compliquée de familles avec ce qu'il faut de meurtres pour hériter, de cruautés et de vengeances. Sans oublier le pédophile, le flic pourri jusqu'à la moelle et les insuffisances de la police qui se laisse berné par la puissance de l'argent. « *Les hommes grands ne nous apparaissent grands que parce que nous vivons à genoux* » pourrait être un des résumés de ce roman plein de bruits et de fureur pour retrouver le contact avec la nature luxuriante. James Lee Burke tombe dans quelques pièges dus à son long compagnonnage avec Dave mais reste un des grands auteurs de notre temps. Il sait mettre en scène la barbarie. Walter Mosley suit un autre chemin. Il est devenu l'auteur encensé par les présidents démocrates à par-

tir de Bill Clinton. Il est passé du ghetto de Los Angeles, Watts, à New York pour des enquêtes d'un détective privé, Leonid McGill. *En bout de course* est la troisième rencontre. Il sait décrire le nouvel environnement – New York reste un personnage à part entière – tout en faisant la part belle aux affaires domestiques sans oublier l'enquête. Le début ressemble à un de ceux qu'affectionnait Chandler, le père des polars. Il faut le prendre non pas comme une facilité mais comme un hommage, une référence. Une femme charge McGill de la protéger. Elle offre une somme colossale qu'il est obligé d'accepter... Une embrouille forcément. Walter Mosley fait passer les insuffisances de l'intrigue par le style, bien rendu en français. La barbarie se fait douce mais elle est, néanmoins, très présente. Comme chez Burke, la musique – blues, jazz, country, rap... – est omniprésente.

Retour en France : l'âge du jazz

Claude Izner change d'âge sans changer d'espace. Paris, 1921. La France se remet difficilement et de la guerre et de la grippe espagnole. Le jazz, cette musique venue d'ailleurs, sert de carte de visite à la nouvelle génération. Les musiciens de jazz arrivés dans les bagages de l'armée américaine sont restés à Paris. Les cabarets s'orientent vers ces nou-



veaux rythmes. La danse qui triomphe, le fox-trot, *Le pas du renard*, le titre de cette saga. Le personnage central, le pianiste Jimmy Nelson, est à la recherche du secret de sa naissance. On se dit que Victor Legris n'est pas très loin. Les indices sont nombreux. Les lecteurs de la série précédente les reconnaîtront. Les autres se trouveront, à un moment ou à un autre, obligés d'y aller voir. Comme d'habitude, les deux sœurs qui utilisent un pseudonyme unique, renseignent sur la vie, sur les livres, sur les lieux, sur Paris de l'époque. Une intrigue spécifique double celle de la série. Le Mi-Ka-Do est le cabaret qui accueille Jimmy et une ribambelle de morts touche la troupe réunie autour de lui. Pourquoi ? Quel rapport avec la disparition du financeur fou de cinéma – l'autre anti-art en train de prendre de l'importance ? D'un seul coup vous êtes transporté dans ce Paris des années 20. Un seul reproche : la bande-son n'est pas complète. ■

Nicolas Bénéès

• *Lumière du monde*, James Lee Burke, traduit par Christophe Mercier, Rivages/Thriller ; *En bout de course*, Walter Mosley, traduit par Oristelle Bonis, Babel/Actes Sud ; *Le pas du renard*, Claude Izner, 10/18.

Beaux livres, essais, polars, CD jazz, festivals, films... : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

UN CONCOURS, UN OSCAR POTENTIEL. TAVERNIER, DIMANCHE À LA CAMPAGNE

Redécouverte d'un grand cinéaste

Si vous avez le malheur de lire la page 4 de couverture comme on le fait habituellement pour avoir une idée du livre, vous passerez à côté d'un de ces ouvrages coupables de vous faire découvrir une nouvelle lecture d'une œuvre d'art mêlant adroitement peinture et cinéma, passé et présent. Cette page présente la collection « Clefs concours » comme des ouvrages liés à la préparation des concours de l'Éducation nationale !

En fait, cet ouvrage de Thomas Pillard, *Tavernier, Un dimanche à la campagne*, est un voyage dans le monde de Bernard Tavernier et une thèse sur ce film tourné en 1983. Ces années 1980 sont des années de désenchantement dans lesquelles le post-modernisme triomphe. Il va de pair avec le libéralisme et cherche à combattre l'idée même d'avant-garde en art. *Un dimanche à la campagne* est à la fois une réaction et une interrogation sur la modernité. En même temps, le contexte du film est celui de la fin du XIX^e,

manière aussi de se situer dans notre présent via ce vieux peintre à la recherche du temps perdu, passé à côté de l'impressionnisme. L'auteur se sert aussi de la biographie de Tavernier lié par toutes ses fibres à Lyon pour expliquer l'espace utilisé.

Par un processus logique, Thomas Pillard est à la fois historien, analyste des tendances des arts, cinéphile pour rendre compte de ce film qui fut mal reçu et mal compris. Cette fin du XIX^e fait la démonstration d'une interpénétration de tous les arts. Proust, Baudelaire, Mallarmé, Fauré pratiquent les échanges féconds entre passé et présent. Une manière aussi de lutter contre la pression de ces années 1980 de reconstruire le passé pour justifier le présent. Le travail de mémoire est nécessaire. Les traces du XIX^e restent présentes dans la France d'aujourd'hui. Le film est



vu ici comme une « composition continue » chère à Wagner permettant de renouveler notre regard sur ce film. Beaucoup d'autres entrées sont proposées obligeant à aller voir ou revoir ce film. Le désarroi de Ladmiral dans la photographie indique tous les blocages devant les transformations de la société qui remettent en cause toutes les positions acquises.

Ce livre est complété par des documents dont le scénario écrit en collaboration par Bertrand et Colo Tavernier, le dossier de presse, les réactions des critiques et... des cartes postales. Il démontre que Bertrand Tavernier est un « cinéaste inclassable ». Enfin, au lieu de lire la page 4 de couverture, lisez plutôt la préface de Bertrand Tavernier... ■ **Nicolas Bénéès**

• *Tavernier. Un dimanche à la campagne*, Thomas Pillard, collection Clefs concours, Atlande, 351 p.

Le coin de la BD Histoire d'un lieu

En 2015, Chris Ware obtient le prix spécial du jury d'Angoulême pour *Buildings Stories*, un ouvrage iconoclaste, une boîte contenant 14 albums, livres, journaux ou posters, dont le lecteur doit choisir l'ordre de lecture afin de reconstituer l'histoire d'un immeuble de quelques étages à Chicago. Une machine à écrire, à raconter des histoires, à la manière de la *Vie mode d'emploi* de Pérec. En 1989 Richard Mac Guire avait lui aussi travaillé sur la mémoire d'un lieu avec la publication des six premières planches de *Here* dans le magazine *Raw* d'Art Spiegelman. Vingt-cinq ans plus tard, le projet se déploie sur plus de trois cents pages.

L'album *Ici* rend compte du même espace sur des centaines d'années de 3 000 000 avant J. C. à 2314. En 304 dates, on assiste à l'évolution d'une maison américaine : la maison de Perth Amboy dans le New Jersey où l'auteur a vécu enfant. De la préhistoire à 1907, date de la construction de la maison, en passant par 1609 où un couple d'Indiens se retrouve pour faire l'amour, l'auteur multiplie les allers-retours dans le temps. Si l'essentiel des scènes se passent entre 1957, date de naissance de Mac Guire, et aujourd'hui, l'album surprend également par l'évocation elliptique d'un futur marqué par des catastrophes écologiques. Chaque double page datée dans un cartouche en haut à gauche retrace l'histoire d'un coin de salon délimité par une fenêtre et une cheminée. Au cœur de chacune d'entre elles, des vignettes surgissent à la manière des fenêtres d'un écran d'ordinateur, en dessins au crayon, en aquarelles et en collages. Ce sont des images d'une autre époque

qui lui font écho. Êtres vieillissants, mères à l'enfant, scènes de dispute, jeux, soirées dansantes, photos de famille et sapins de Noël se superposent. À la manière de Proust, un son, un geste, un mot en appelle un autre et rapproche les espaces temporels.

Les scènes du quotidien entrent en résonance avec tendresse et dérision. Mais dans un double mouvement, cette histoire d'un lieu met également à distance les événements à travers l'humour et les nombreux traits d'esprit qui émaillent l'œuvre : le récit d'une blague sur la mort s'achève par l'infarctus d'un des personnages, un Indien qui évoque l'histoire d'un monstre des origines voisine avec un enfant de 1975 déguisé en ours. L'utilisation analogique des images crée un langage poétique et invite à la relecture. La linéarité de l'histoire est brisée et enrichie par ces pages qui donnent à voir plusieurs choses en même temps. Le lecteur lève un à un les voiles et de la froideur des lumières à la Hopper naît une subtile émotion. Cette femme lumineuse et fantomatique de 1957 qui encadre le récit à la recherche d'un livre ou d'une mystérieuse idée n'apparaît-elle pas à la fois comme la métaphore de la démarche de l'artiste et l'image retrouvée de la mère ? ■ **Stéphanie Marco**

• *Ici*, de Richard Mac Guire, Gallimard, 2015.



NOS COLLÈGUES ENREGISTRENT

► UN PASSAGER CLANDESTIN ?

Michel Fernandez, prof à Lyon, est aussi saxophoniste. Il participe des présents du jazz en se situant dans la lignée de John Coltrane, comme presque tout le monde, mais aussi de John Tchicai – un mélange Congo/Europe du Nord, le chaud et le froid – et de l'afro beat de Fela Kuti. Il vient à la fois de sortir un nouvel album, *Passages*, et de constituer un nouveau quartet : Linda Gallix au piano, François Gallix à la contrebasse et Jack Pirastru à la batterie. Ils font la preuve que l'énergie, le plaisir de jouer, de créer de la musique ne font pas partie du passé. Ils et elle partagent cette intensité de cette musique qui ne supporte pas la tiédeur. Un album réussi. Cerise sur le gâteau, cet enregistrement est réalisé pour un nouveau label, « Jazz in situ Records ». **N. B.**

• *Passages*, Michel Fernandez quartet, Jazz in situ records, contactjazzinsitu@gmail.com



UNE RÉFLEXION NÉCESSAIRE



Pascal Ory, en historien, veut, à son tour, tirer les enseignements du 7 janvier 2015. Il avait, sans doute, terminé son livre au moment des attentats de novembre, en conséquence *Ce que dit Charlie* ne prend pas en compte cette nouvelle dimension de la barbarie d'un monde qui ne se comprend plus. Il propose *Treize leçons d'histoire* avec des entrées comme « Sidération », « Religion », « Laïcité », « Terrorisme » pour terminer sur « Le principe d'incertitude » une des données fondamentales de nos sociétés. Il aborde aussi cette permanence de l'antisémitisme dont la société française n'arrive pas à se débarrasser... Visiblement écrit un peu trop rapidement, il donne des éléments d'appréciation pour prendre du recul. Il ouvre aussi des controverses. C'est son intérêt. Il ne faudrait pas le laisser sans réponse... **N. B.**

• *Ce que dit Charlie. Treize leçons d'histoire*, Le Débat/Gallimard.

FOR THE KIDS

Fantaisie débridée

Fanny 11 ans, se réveille un matin face à 2 adolescents inconnus... ses parents ! Elle se plaignait de la Sixième, eux juraient qu'ils adoraient y retourner : voilà leur vœu exaucé par magie. Ils réussissent à s'inscrire au collège et les « pseudo-cousins » sont admis dans la même classe que Fanny. Finis les petits secrets, finie la vie tranquille, ses parents se mêlent de tout, apportent leur expérience et leur savoir, récoltant au passage l'admiration des ados. Tout ça ne sera pas simple à vivre mais ses (petits) parents sauront l'aider à mieux comprendre certains enfants et certains adultes sans s'arrêter aux apparences. Un style alerte et bourré d'humour dans la lignée des classiques de jeunesse. **C. Pilié**

• *Mes parents sont dans ma classe*, L. Bianvilain, EDL, coll. Neuf, 2015.



JE SUIS LE PEUPLE, UN FILM D'ANNA ROUSSILLON (FRANCE-ÉGYPTE)

Au creux d'une révolution

A lors que la révolution éclate place Tahrir au Caire, les habitants des campagnes suivent le cours des événements sur leurs écrans de télévision. Du renversement de Moubarak à l'élection et la chute de Morsi, le film retrace ces bouleversements du point de vue de Farraj, un paysan de la vallée de Louxor, de ses proches et de quelques-uns de ses voisins.

Anna Roussillon, dont *Je suis le peuple* est le premier long-métrage, a grandi en Égypte. Agrégée d'arabe, elle se partage entre Paris, l'Égypte et Lyon où elle enseigne. En 2009, au cours d'un de ses séjours en Égypte, elle rencontre Farraj dans le champ où il travaille. Il a sa pioche à la main et elle, sa caméra. En 2011, elle décide de réaliser un film avec lui. Le projet est flou mais le sujet pourrait bien être de montrer un village qui est, pour ses habitants, le centre du monde, alors que tout le désigne comme une marge de la société.

Lorsque la révolution éclate, un choix se pose pour elle : restera-t-elle au village où rien ne bouge ou bien se rendra-t-elle au Caire au sein de l'éclatement révolutionnaire ? Anna Roussillon opte pour le village et il

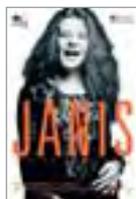
résulte de son choix un film qui répond avec humour, spontanéité et un réjouissant plaisir de vivre, à la question : « *Comment se transmet une onde de choc faite de tensions, d'affrontements, de revendication, d'espoir, de colère quand autour de soi, rien ne bouge ?* ». Comment vit-on une révolution « en creux » quand les seuls changements immédiats sont, pour les ruraux, les pannes d'électricité ou la pénurie de bonbonnes de gaz ? *Je suis le peuple* s'attache au déroulement du quotidien laborieux, aux travaux des champs, à la vie d'une famille. Au gré des conversations, il donne lieu à des analyses simples et pleines de bon sens des événements, devient un contre-champ nécessaire à la place Tahrir. Comme jamais, la télévision, omniprésente, joue son rôle de fenêtre ouverte sur le monde. Passionnant, savoureux et grave. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Une grande artiste



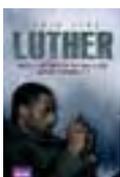
Janis Joplin compte parmi ces rares artistes mythiques qui ont traversé les époques musicales sans jamais rien perdre de leur prestige, sans que jamais leur talent singulier ne soit terni. Elle reste unique. Le film

d'Amy J. Berg retrace, dans une construction remarquable, le parcours mouvementé et passionnant de cette personnalité hors du commun, une femme à la fois puissante, sensible et vulnérable. La qualité première de ce documentaire est de laisser une part de mystère planer sur le personnage. Elle apparaît ici dans toutes ses contradictions, comme une artiste extravertie à l'apparence souvent tapageuse et provocatrice. Mais aussi comme une personne peu sûre d'elle, de sa beauté, de son charme, voire de son talent. Y avait-il, au-delà de sa notoriété, l'attente d'une autre forme de reconnaissance pour lutter contre un doute persistant, les traces d'une adolescence douloureuse ? Un magnifique portrait de l'artiste, sensible et flamboyant. ■ **F. D.**

• *Janis*, un film d'Amy J. Berg (USA).

SÉRIE

Luther, série « détente »



Luther, policier londonien, a des intuitions fulgurantes et des pulsions violentes. Souvent pris au piège d'adversaires retors, il résout les enquêtes en marge de la loi tout en protégeant les plus faibles. I. Elba incarne ce personnage têtue et tendre qui se

dévoue entièrement à son travail. Il lui confère par sa carrure et son élégance un charisme rare, conforté par le style soigné de la série. À savourer sans modération. ■

C. Pillé

• Série créée par N. Cross, BBC 1.

RADIO

Affaires sensibles

Fabrice Drouelle possède d'incontestables talents de conteur, et une voix envoûtante autant que mystérieuse ; il raconte donc, au fil de ces « affaires », des faits non élucidés ou volontairement tus de pans entiers de notre histoire commune (sombres faits divers, événements dramatiques, secrets d'État), et nous aide ainsi à décrypter et révéler les secrets du présent. Le narrateur mêle à son récit des témoignages inédits, des documents d'archives (INA) et nous plonge dans un récit qui s'apparente à une enquête policière... Passionnant. ■ **Véronique Ponvert**

• Du lundi au vendredi, de 15 heures à 16 heures, France inter.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Le Quatuor d'Italie

Deux violons, un alto, un violoncelle : le quatuor à cordes est sans doute la forme la plus pure de la musique et ceux de Beethoven sont assurément un des sommets du genre. Le *Quartetto Italiano*, fondé en 1945 et dissous en 1980, en a donné une interprétation inégalée : ample, rayonnante, généreuse, d'une absolue sensibilité – qu'on pense au 3^e mouvement du quatuor n° 15 –, elle ne peut que laisser interdit qui



entend cette musique pour la première fois. Decca vient d'éditer l'intégrale des enregistrements du *Quartetto Italiano*. L'occasion de se plonger dans l'univers des quatuors de Beethoven, mais aussi de Haydn, Mozart, Schubert, Brahms, Ravel, Webern et tant d'autres, magnifiés par ces interprètes prodigieux... Par ailleurs, la Biennale des quatuors à cordes se tient du 15 au 24 janvier, à la Philharmonie de Paris. Sera notamment interprétée l'intégrale des quinze quatuors de Chostakovitch. ■ **Nicolas Morvan**

• *Quartetto Italiano*, Complete Decca, Philips & DG Recordings.

• ROCK

Nouvelle étoile

Urbain, expérimental, riche, éblouissant, *Blackstar*. Bowie a construit sur ses angoisses métaphysiques et religieuses – références à l'étoile noire Saturne, associée à la vieillesse ou à Lazare et donc à la mort – un album, sorti le 8 janvier. Rétrospectivement, il annonce la mort de l'artiste. Il a été enregistré avec un Quartet Jazz new yorkais influent qui confère à cette dernière 26^e constellation un son très chaleureux aux accents avant-gardistes loin de l'album paru en 2013. Bowie, c'était sans doute son objectif, laisse un grand vide dans la création actuelle. ■ **Éric Loizeau**

• *Blackstar*, David Bowie, Sony.

• JAZZ

Triple anniversaire

C'est l'hiver ! Le jazz prend ses quartiers dans le Val-de-Marne. Le festival « Sons d'hiver » fête son 25^e anniversaire en invitant Michel Portal, qui, lui soufflera 80 bougies. Beaucoup d'invités :

Muhai Richard Abrams, pianiste et fondateur de l'AACM, Bernard Lubat, Daniel Humair, Tony Malaby, Louis Sclavis, le duo Hasse Poulsen / Hélène Labarrière et Tony Allen qui rend hommage à Art Blakey. Des tables rondes : « Tambours-Conférences », le développement d'un projet coopératif et une réflexion de Raphaël Imbert sur « Musique et spiritualité » complètent ce festival. ■ **Nicolas Bénéès**

• Jusqu'au 21 février. Renseignements : 01 46 87 31 31, www.sonsdhiver.org.



THÉÂTRE

Théâtre et mondialisation

Sur notre monde, où les valeurs néolibérales ne dominent pas seulement les entreprises mais irriguent toute la société, que nous dit le théâtre ?

- *Comment on freine* de Violaine Schwartz met en relation, à travers l'exemple du vêtement, la production dans des ateliers du bout du monde où trime un prolétariat sous-payé et notre dépendance à la consommation.
- *La boucherie de Job* de l'Italien Faust Paravidino met en scène l'opposition d'un honnête boucher et de son fils qui veut redresser l'entreprise avec des méthodes libérales qui font peu de cas de l'humain.
- *Sous la glace* de Falk Richter nous interpelle sur le culte de la compétitivité à travers le cas de trois consultants. ■ **Micheline Rousselet**
- Théâtre de la Commune, Aubervilliers, jusqu'au 31 janvier.

Littérature jeunesse, le 10^e art !

L'US Mag : *Depuis sa création en 1984, le salon a connu un fort développement. Quel rôle ont joué les enseignants dans son succès ?*

S. V. : Les enseignants ont joué un rôle très actif pour que la littérature jeunesse soit reconnue et pour mettre les enfants à son contact. Y compris individuellement lorsque les instructions officielles sont devenues moins claires. La préparation des rencontres avec les auteurs et les illustrateurs se fait sur l'année entière, surtout en maternelle et en élémentaire. Cela fait des enseignants les complices et les partenaires du salon. Il y a aujourd'hui un effet « de génération », les jeunes enseignants qui ont été « biberonnés » à la littérature de jeunesse la transmettent naturellement.

L'US Mag : *Existe-t-il un partenariat entre l'Éducation nationale et le SLPJ ?*

S. V. : Nous avons deux sortes de partenariats avec l'EN. Un partenariat national réduit financièrement et un partenariat avec la direction départementale de l'EN en Seine-Saint-Denis pour faire circuler des malles de livres et former les enseignants à la littérature jeunesse. Nous cherchons à les aider à articuler au mieux l'aspect pédagogique de la littérature jeunesse avec l'aspect lecture plaisir.

L'US Mag : *Le salon accueillait surtout des enfants de maternelle et élémentaire...*

S. V. : Depuis environ deux ans, les collégiens de Seine-Saint-Denis sont devenus notre public majoritaire, surtout les Sixième-Cinquième. L'opération « Culture et art au collège » menée avec le département, permet de procurer aux élèves une vraie éducation artistique autour d'un auteur ou d'un illustrateur en 40 heures pendant le temps scolaire.



© <http://slpj.fr>

L'US Mag : *Vous parlez de la littérature jeunesse comme du « 10^e art » ?*

S. V. : C'est une façon un peu provocatrice de porter le débat sur ses qualités artistiques et littéraires. Il y a encore un manque de reconnaissance des auteurs et illustrateurs jeunesse. Les enfants forment un public particulier qu'il faut prendre très au sérieux ! La complémentarité de l'image et du texte dans les albums par exemple est une véritable écriture narrative et permet de développer des espaces imaginaires incroyables...

L'US Mag : *Qu'est-ce qui vous a incitée à maintenir la tenue du salon malgré les conditions particulières de cette année ?*

S. V. : C'est un moment précieux pour les enfants, les jeunes et les familles qui rencontrent le livre vivant à travers les auteurs et les illustrateurs, un moment qui suscite un véritable intérêt, une véritable attente. Les attentats auraient pu nous pousser à nous replier sur nous-mêmes. Il faut au contraire être ensemble, continuer à rêver, trouver les mots pour comprendre ce qui nous arrive ! Pour cela, 60 éditeurs se sont associés pour publier *Eux, c'est nous*, un livret contenant un texte de D. Pennac et un texte documentaire expliquant aux jeunes qui sont les réfugiés. Un livre qui peut aider les enseignants. ■

Propos recueillis par **Catie Pillé**

• Renseignements sur <http://slpj.fr>

Prendre le pouvoir !

Évidemment, on hésite : le spectacle dure plus de 4 heures, c'est un « temps long » auquel le spectateur n'est plus habitué ; le sujet est ardu : la révolution française et la lente élaboration de la République. Sans parler du décor – nu, austère, fait de murs noirs et de quelques chaises –, de l'action – dense, intense mais quasiment entièrement constituée d'échanges verbaux... – J. Pommerat ne choisit pas la facilité. Pour autant, dès les premiers instants, le spectateur est happé par ce qui restera une expérience théâtrale inédite : les acteurs, disséminés dans la salle, se mêlent au public qui, de fait, vit en direct les débats des états généraux, se prend pour tel député, se met à applaudir à telle proposition de loi... On s'y croit. Louis XVI et la Reine, le Tiers État, la Noblesse posent un décor daté qui nous renvoie pourtant un effet miroir : l'actualité des débats est saisissante, et leur complexité (sur les libertés, notamment, écho à

l'état d'urgence) n'est pas esquivée, mais rendue au contraire à travers la violence et l'âpreté des échanges. C'est un spectacle éblouissant, par la maîtrise totale de sa mise en scène et l'énergie qui s'en dégage. Quant au public, il est bien plus que spectateur : il prend une part active à la pièce qui se joue. C'est un grand moment de théâtre. ■ **Véronique Ponvert**

• *Ça ira (1). Fin de Louis*, Joël Pommerat, Compagnie Louis Brouillard.



Hommage en forme d'espoir

Tignous, né en 1957, caricaturiste engagé est mort le 7 janvier 2015. Ses dessins donnaient l'image d'une société éclatée, injuste, violente partagée entre les très pauvres et les très riches. Les écarts de revenus n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui. Il nous le dit dans ces deux petits ouvrages tout en ouvrant la porte à l'espoir d'un autre monde. Avec ce qu'il faut d'ironie et d'humour. **N. B.**

• *Tas de riches, Tas de pauvres*, Tignous, Folio/Gallimard.

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Une revue historique

Le Mouvement social est la plus vieille revue consacrée à l'histoire du mouvement ouvrier et du travail social. Ce n° 253 se partage en trois dossiers. Le premier sur le désenclavement de l'histoire de la psychiatrie via une étude sur les fous dans l'armée française et une autre sur les conséquences de la construction du Mur de Berlin. Le deuxième sur une histoire transnationale du travail social et de la formation, et le troisième sur les limites d'un impérialisme culturel, celui du théâtre français dans l'Europe de Napoléon. **Nicolas Bénéès**
• *Le Mouvement social*, oct.-déc. 2015, La Découverte.



MUSIQUE

Denez, un touche à toutes les musiques

La dernière fois que nous avons parlé de ce musicien, il vivait dans un environnement acoustique, pour ce nouvel opus, « Remix », il a décidé de changer d'atmosphère. Le hip-hop, l'électronique par la collaboration avec le « metteur en ondes », James Digger qui, lui-même lui conseilla une collaboration avec le rappeur Masta Ace. Le résultat, cet album de Denez, un album résolument inscrit dans le temps présent. **N. B.**

• *Remix*, album de 4 titres en complément de la sortie d'un coffret chez Coop Breizh. Denez est en tournée dans toute la France.

Cinémathèque Française

ERRATUM : dans les deux pages de *L'US Mag* de décembre consacrées à cette institution, l'entretien avec Serge Toubiana a été fortement réduit et une malencontreuse coquille a attribué le nom de « July » et non « Daney » à son prédécesseur à la direction des « Cahiers du cinéma ». L'intégralité de cet entretien inédit est sur le site www.snes.edu/Serge-TOUBIANA-entretien-avec-le-directeur-de-la-Cinematheque-Francaise.html.

• **Nomination :** le CA de la Cinémathèque Française, présidé par Costa-Gavras, a désigné Frédéric Bonnaud, autre homme de médias et passionné de cinéma, directeur des *Inrocks* (et à l'occasion animateur de débats passionnants sur le site de Mediapart), pour prendre la suite de Serge Toubiana à la direction générale à compter du 1^{er} janvier 2016. **P. L.**

Suivre l'actualité culturelle sur

www.snes.edu

Les pages culture de ce magazine sont complétées chaque semaine par de nombreux nouveaux articles sur www.snes.edu/Culture.html. Une dizaine de rubriques à consulter, parmi lesquelles sont le plus fréquemment actualisées : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Est accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Chacun peut solliciter des lieux ou festivals qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer...

Philippe.Laville@snes.edu

Violences

Passage à l'acte

L'attaque de pompiers à Ajaccio a provoqué des réactions racistes en Corse, et entre autres, la mise à sac d'une salle de prière. Ces violences ne peuvent être tolérées et ne doivent pas engendrer un climat de racisme et de suspicion générale sur l'île.

Les autorités ne doivent pas donner aux auteurs de sentiment d'impunité. De ce point de vue, la réaction du préfet de Corse, qui a reçu les organisateurs des manifestations racistes, n'est pas de très bon augure. Partout en France, de tels actes risquent de se reproduire, en Corse comme ailleurs.

Ni sexisme ni racisme !

De nombreuses violences sexistes ont eu lieu le 31 décembre dernier sur la place principale de Cologne. Réaction de la maire de Cologne : donner des conseils aux femmes pour éviter que les événements se reproduisent ! Nous n'avons pas besoin de règles de comportement pour les femmes, ce sont les auteurs des faits qui doivent rendre des comptes. Ce ne sont pas les femmes qui portent la responsabilité de ces agressions. Le SNES-FSU soutient les mouvements féministes allemands qui ont manifesté pour refuser le sexisme comme le racisme.

Antisémitisme

Agression à Marseille

Lundi 11 janvier, un enseignant d'une école juive de Marseille a été agressé, parce qu'il marchait dans les rues de la ville, sa kippa sur la tête. Un jeune l'a attaqué à coups de machette, uniquement parce qu'il était juif. Il faut condamner, refuser, tous les racismes - ici l'antisémitisme - qui hélas aujourd'hui s'expriment de plus en plus ouvertement et de plus en plus violemment. L'école doit jouer tout son rôle d'éducation et retransmettre les valeurs d'égalité et de tolérance qui sont les nôtres.

Condamnation

Salariés de Goodyear : 9 mois fermes !

Pour la première fois depuis 2003 - et la condamnation à 10 mois fermes de José Bové - une peine de prison ferme vient d'être prononcée dans le cadre d'un conflit social : celui des « Goodyear ». Il s'agit bien d'une peine politique : le procureur a maintenu les poursuites, alors même que les cadres de l'entreprise, retenus dans l'entreprise pendant une nuit, avaient retiré leurs plaintes. Ce même procureur avait requis des peines de deux ans dont dix mois ferme.

CAMPAGNE « L'HOMOPHOBIE N'A PAS SA PLACE À L'ÉCOLE »

Mieux vaut tard que jamais

Le ministère a lancé la dernière semaine avant les vacances de décembre une campagne de lutte contre les LGBTphobies. L'affiche est intéressante, interrogeant les questions de genre et d'orientation sexuelle. Le guide d'accompagnement rappelle les enjeux de la campagne et donne des pistes d'exploitation pédagogique pour les personnels. Un guide spécifique sur le harcèlement à caractère LGBTphobe a (enfin) été produit. Une déclinaison spécifique pour le supérieur est également sortie pour les étudiant-es et les personnels des universités.



Le ministère a lancé la dernière semaine avant les vacances de décembre une campagne de lutte contre les LGBTphobies. L'affiche est intéressante, interrogeant les questions de genre et d'orientation sexuelle. Le guide d'accompagnement rappelle les enjeux de la campagne et donne des pistes d'exploitation pédagogique pour les personnels. Un guide spécifique sur le harcèlement à caractère LGBTphobe a (enfin) été produit. Une déclinaison spécifique pour le supérieur est également sortie pour les étudiant-es et les personnels des universités.

Un enjeu important

Alors que les enquêtes citées dans la campagne rappellent bien les conséquences des LGBTphobies sur la santé et

Cachez ce genre que je ne saurais voir ?

Il reste que l'intitulé de la campagne, réduit à « homophobie », interroge fortement, alors que l'objectif décrit est bien de lutter contre l'homophobie, mais aussi la lesbophobie, la biphobie, la transphobie et leurs spécificités. Les références ne

la réussite scolaire des jeunes, LGBT ou non (les LGBTphobies touchent tous les élèves), le SNES-FSU appelle les personnels à s'emparer de cette campagne, à veiller à son affichage effectif, et à ce que ces questions soient traitées dans les établissements. ■

Olivier Lelarge

FERMETURE DE COLLÈGES DANS L'OUEST

La laïcité remise en cause

En Normandie et en Bretagne, les départements et les DASEN prévoient des fermetures de collèges (6 en tout) pour la rentrée 2016. Si les économies budgétaires sont l'argument premier, ce n'est sans doute pas un hasard que ces fermetures se situent dans des zones de forte influence de l'enseignement privé catholique.

Le collège Montaigne à Vannes

Dans le Morbihan il faut des années de batailles pour ouvrir un établissement public et laïque mais quelques mois seulement au conseil départemental et à la DASEN 56 pour fermer un collège de 213 élèves !

Situé dans des quartiers populaires de Vannes sud, ce collège de proximité remplit pleinement sa mission de service public et obtient des résultats satisfaisants. Classé REP, ce maillon indispensable du réseau scolaire public est au centre d'un dispositif de soutien aux élèves en difficulté avec une ULIS et une SEGPA. Les passerelles d'un dispositif à l'autre sont très appréciées des parents.

Le conseil départemental et la DASEN justifient leur décision par la baisse des effectifs et

l'absence de mixité sociale, et stigmatisent ainsi les familles modestes. L'absence de politique de la ville a favorisé la baisse démographique dans ces quartiers.

Cette fermeture engendrera inévitablement des surcoûts pour les familles modestes qui devront désormais assumer transports et demi-pension dans un collège plus éloigné et fragilisera encore plus l'ensemble du réseau public d'éducation, pourtant déjà minoritaire sur Vannes, avec seulement deux collèges publics pour quatre collèges privés (trois catholiques + Diwan).

Le SNES-FSU au sein d'un collectif constitué de parents, de syndicats, d'associations et de politiques se bat depuis plusieurs mois pour le maintien de ce collège : manifestation, pétitions, audiences, interpellation de la ministre, courriers des parlementaires...

Le CA du collège et le CDEN ont déjà voté à une très large majorité (80 %) POUR le maintien du collège mais il y a tout à craindre que ces deux avis ne suffisent pas et que ce collège public soit sacrifié sur l'autel des politiques publiques de restriction budgétaire ! ■

Michel Galin avec le S2 du morbihan

Découvrir le milieu professionnel

Les élèves de Troisième doivent accomplir un stage qui prend la forme d'une séquence d'observation en milieu professionnel de cinq jours. Il est intégré au « parcours avenir ».

Une convention définit les conditions du stage : les élèves sont encadrés par un adulte (qui n'a pas de formation dédiée à cet accueil) et peuvent participer à des activités mais celles-ci ne doivent pas être dangereuses (machines ou produits) ou être un travail productif. Le stage peut ainsi se révéler plus ou moins intéressant si les élèves sont cantonnés à un seul rôle d'observation ou relégués à des tâches répétitives (rangement du stock, archivages de dossier...). Heureusement certains stages sont stimulants et cela dépend beaucoup de la disponibilité du tuteur. Une fois le stage achevé, les élèves doivent rendre un dossier qui sera évalué.

L'intérêt du stage est de permettre d'approcher le milieu professionnel et de pouvoir constater, notamment pour les élèves qui vont demander une orientation en lycée professionnel, si le métier correspond bien à l'image qu'ils s'en font, ou d'explorer un secteur professionnel. C'est en tout cas l'objectif qui lui est assigné. Pourtant



« ennui », « piston » et « près de chez moi » sont les mots clés que l'on retrouve sur les forums d'ados sur internet⁽¹⁾ aux côtés de rares « génial », « ça m'a vraiment plu ».

Une expérience de qualité

Obtenir un stage de qualité dans un domaine qui les intéresse est difficile pour les élèves. Certains secteurs professionnels n'accueillent pas d'élèves (crèches, hôpitaux) ou uniquement des élèves plus âgés des séries technologiques ou professionnelle. Il existe une inégalité d'accès à ces stages selon le milieu social ou le territoire qui n'offre pas les mêmes opportunités. La plupart des élèves trouvent un lieu de stage par le biais du réseau familial ou amical et ceux venant des milieux populaires ou ayant des origines étrangères ont

plus de difficultés à obtenir des stages intéressants. Ce constat mobilise les équipes enseignantes comme dans l'initiative « viens voir mon taf »⁽²⁾ de Romainville (93) et souvent par la constitution de banques de stages pour les élèves sur le carreau. La réalisation du dossier est individuelle, se fait le plus souvent à la maison ce qui participe de ces inégalités. Malgré tout ce stage est le plus souvent plébiscité par 84 % des élèves selon le CNEE (Conseil national éducation-économie) car il est un passage symbolique vers plus d'autonomie. Pour être plus profitable, il faudrait plus d'équité dans l'accès aux stages, un meilleur accompagnement. ■

(1) www.goog.gl/DZLjLO

(2) www.viensvoirmontaf.fr



TÉMOIGNAGE

« une première expérience positive »

Olivier David, professeur d'histoire-géographie et professeur principal de Troisième du collège du Réseau d'Éducation Prioritaire Fernand-Léger du Petit-Quevilly (76).

Quel est l'intérêt du stage de Troisième pour les élèves ?

Le premier atout du stage est la sortie du quotidien parents-collège. Se confronter à un autre rythme, appréhender les contraintes du monde du travail (les horaires, par exemple) a aussi de l'importance. Par ce biais, l'orientation est travaillée à travers le choix des métiers. Ce stage permet en outre de modifier singulièrement la représentation un peu « bisounours » qu'ils ont du salariat.

Comment les élèves choisissent-ils leur stage ?

On peut déplorer que le choix du stage se fasse trop rarement par rapport à leurs idées d'orientation. Beaucoup le font par rapport à la proximité géographique de l'entreprise ou du service qui les accueille ou bien dans l'univers professionnel de la famille (entreprise familiale, service ou société qui salarie un proche).

Des contraintes s'exercent malgré eux : les problèmes de sécurité (police) ou de confidentialité (industrie) ou d'âge qui font que l'accueil n'a pas pu se faire.

Le choix des stages est-il socialement marqué (fonction du milieu socioprofessionnel parental) ?

Les entreprises dans lesquelles ils effectuent leur stage sont surtout des commerces et des services proches. Les plus perspicaces décrochent malgré tout des stages dans des grosses sociétés ou des grandes administrations.

Quel est l'impact de ce stage pour l'équipe éducative ?

C'est un énorme travail pour toute l'équipe pédagogique. Le conseiller principal d'éducation et le professeur principal doivent surtout veiller à ce qu'aucun élève ne reste sans stage. Par ailleurs, les résultats sont souvent à prendre avec humilité et ne permettent pas à l'équipe d'en tirer de réels enseignements. Pas plus pour les élèves d'ailleurs, qui se découvrent rarement des vocations à l'issue de leur stage. Généralement leurs impressions sur leur orientation future ne sont guère modifiées.

Pour autant cette première expérience est jugée positivement par une grande majorité d'élèves. Preuve en est, certains gardent d'excellents contacts avec l'entreprise et son personnel. ■

Données

Les textes de référence :

► Une séquence d'observation est insérée dans l'emploi du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes

de Troisième, en application des dispositions de l'article D. 332-14 du code de l'éducation.

- Article D. 332-14 du code de l'éducation [article 8 du décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège].

- Articles D. 331-1 et suivants du code de l'éducation [décret n° 2003-812 du 26/08/2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans].

Chiffre

700 000 à 800 000

C'est le nombre d'élèves de Troisième qui partent chaque année en stage de découverte en milieu professionnel, soit la moitié de l'effectif.

42 %

Des stages ont lieu avant les vacances de Noël (statistique du Conseil national éducation-économie). Les mauvaises langues diront que les commerçants accueillent les élèves pour emballer les cadeaux...

Orientation

Ne pas se tromper d'objectifs !

La manière discriminante dont les élèves trouvent ou non un lieu de stage et la possibilité qu'il ait un lien avec leurs souhaits conduit à relativiser l'idée que ce stage servirait avant tout à tester son projet d'orientation. La question n'est-elle pas davantage de permettre aux élèves de s'interroger sur la réalité du quotidien de ceux qui travaillent, de la complexité de leurs activités et d'appréhender comment les problèmes professionnels sont résolus ? Ceci suppose une préparation et une exploitation qui ne se centrent pas seulement sur le cadre du travail mais sur son contenu. C'est en cela que les CO-Psy peuvent y contribuer.

Souveraineté, identité, inégalité, fonds de commerce du FN

Politiste à l'Université de Picardie Jules-Verne et membre de l'Observatoire des radicalités politiques (Fondation Jean-Jaurès), Joël Gombin consacre ses recherches à l'implantation du Front National notamment en région Paca. Il a contribué tout récemment à l'ouvrage *Les Faux-Semblants du Front National*. Pour *L'US Mag*, il analyse le score réalisé par l'extrême droite lors du second tour des élections régionales.

L'US : *Peut-on parler d'une victoire pour le Front National lors des élections régionales qui viennent de se dérouler ?*

Joël Gombin : Institutionnellement, non, bien sûr : aucune Région n'est dirigée par le FN. Et cela semblait bien être l'essentiel pour l'exécutif et la direction du Parti socialiste, mais aussi pour les candidats de LR qui se sont trouvés opposés au FN au second tour.

Mais l'essentiel n'est sans doute pas là. D'un point de vue politique, cette séquence électorale constitue bien une nouvelle victoire pour le Front national. En effet, le cadrage médiatique de ces élections a tout entier tourné autour de ce parti ; les stratégies des autres acteurs politiques se sont organisées essentiellement par rapport à lui ; et surtout, le FN a apporté la preuve de sa capacité à encore progresser électoralement.

Le nombre de voix qu'il a recueilli au second tour a dépassé le nombre de voix obtenu par Marine Le Pen lors de la présidentielle de 2012, montrant ainsi que les succès enregistrés par le FN depuis 2012 ne doivent pas qu'à une meilleure mobilisation (ou plutôt une moindre démobilisation) des électeurs du FN, qui existe sans doute, mais aussi à une véritable progression de son potentiel électoral.

Tout cela permet au FN de demeurer au premier plan du débat public, et d'alimenter le récit qu'il propose d'une progression inarrêtable, liée à sa stratégie de dédramatisation et à l'état des choses. Il faut toutefois apporter une nuance d'importance. Elle tient à l'incapacité confirmée du Front National à l'emporter au second tour d'élections au scrutin majoritaire. Il ne s'agit pas tant d'un hypothétique « plafond de verre » (je n'aime pas ce terme, à la fois parce qu'il détourne un terme originellement utilisé pour désigner les discriminations professionnelles à l'égard des femmes, et parce qu'il renvoie implicitement à un aspect presque magique) que du fait que le « superbe isolement » du FN dans le champ politique français est désajusté par rapport



« D'un point de vue politique, cette séquence électorale constitue bien une nouvelle victoire pour le Front national »

au mode de scrutin majoritaire à deux tours qui nécessite de passer des alliances. En l'état actuel des choses, il me semble que ça rend extrêmement improbable une victoire à l'élection présidentielle.

L'US : *Le FN se proclame le « premier parti de France », qu'en pensez-vous ?*

J. G. : Le fait que le débat public se focalise autour de ce label est un peu dommage. Ça ne veut pas dire grand-chose, « premier parti de France ». C'est une catégorie de propagande plus que d'analyse. On ne peut pas reprocher au FN de s'en saisir, mais on peut regretter que beaucoup de médias ne fassent pas preuve de plus de distance lorsqu'ils reprennent ce slogan. Sur le fond, la science politique recourt à bien d'autres critères que le poids électoral pour apprécier le poids d'un parti : nombre de militants, nombre d'élus, ramifications dans la société civile... De ce point de vue, il semble présomptueux d'affirmer que le FN serait le premier parti

du pays, au même titre que le PCF en 1945 par exemple.

L'US : *Dans vos travaux, vous avez analysé les distinctions géographiques du vote d'extrême droite, en remettant en cause le mythe des « deux FN » : l'un protectionniste et ouvrieriste dans le Nord, l'autre xénophobe et identitaire dans le Sud. Les dernières élections confirment-elles vos analyses ?*

J. G. : Je n'ai pas encore procédé à l'analyse détaillée des profils sociodémographiques des électeurs lors de ces élections, matériau sur lequel j'ai en effet tenté d'esquisser une typologie plus fine et plus nuancée que celle du FN du Nord contre le FN du Sud. Il reste que cette typologie, si elle a le mérite d'attirer l'attention sur le fait que les électeurs du FN ne constituent pas plus un ensemble homogène que le parti lui-même, risque de faire oublier le fait que le FN existe également dans d'autres territoires que ces deux archétypes, et qu'eux-mêmes sont plus complexes que les stéréotypes qu'on peut parfois développer à leur égard. Il me

semble par exemple difficile de comprendre le vote FN dans le Vaucluse – où il dépasse les 50 % au second tour des régionales – si on ne le rapporte qu'à l'histoire post-coloniale, même si elle a son importance. Sait-on par exemple que le taux de pauvreté est plus élevé dans le Vaucluse que dans le Pas-de-Calais ? Il me semble qu'il faut donc à la fois complexifier l'analyse, et souligner ce qui unifie le phénomène frontiste – la prégnance des inégalités pour ce qui est des déterminants objectifs, un discours identitaire et culturellement antilibéral du point de vue de l'offre politique mais aussi des discours de justification des électeurs. Partout en France, l'immigration est de loin l'enjeu le plus mis en avant par les électeurs du FN.

L'US : *Quels sont les thèmes structurants dans les discours des dirigeants FN et lesquels déterminent le plus le vote frontiste ?*

J. G. : Il y a, me semble-t-il, deux pôles dominants dans le discours frontiste

Partout en France, l'immigration est de loin l'enjeu le plus mis en avant par les électeurs du FN

actuel : celui de la souveraineté (plutôt mis en avant par un Florian Philippot) et celui de l'identité (plus prégnant chez Marion Maréchal-Le Pen, par exemple). Ces deux thèmes sont évidemment plus complémentaires que concurrents : dans l'imaginaire frontiste, la souveraineté nationale s'appuie sur une homogénéité identitaire du peuple, menacée tant par ses élites qui auraient trahi que par l'ennemi de l'intérieur qui en met en péril l'identité – aujourd'hui, essentiellement la figure du musulman. La force de ce discours est d'offrir à la fois une explication – fût-elle simpliste – de la réalité à laquelle les gens sont confrontés, et une vision de la manière d'y échapper.

De plus ce discours entre en résonance avec ce que Gramsci appelle le sens commun. Or c'est précisément ce qui manque aux autres partis, notamment à gauche.

L'US : Depuis quelques années, la structuration de plus en plus forte du parti d'extrême droite est-elle le facteur principal de son enracinement ?

J. G. : Principal, je ne sais pas. Il est clair qu'après la scission mégrétiste de 1998-

Dans l'imaginaire frontiste, la souveraineté nationale s'appuie sur une homogénéité identitaire du peuple, menacée tant par ses élites qui auraient trahi que par l'ennemi de l'intérieur qui en met en péril l'identité - aujourd'hui, essentiellement la figure du musulman

1999 l'appareil partisan avait été très affaibli et, dans certaines fédérations, laissé presque en friche. La reconstruction a été entamée avant l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti en 2011, notamment quand Louis Aliot était directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen, mais elle s'est clairement accélérée ces dernières années. Des logiques « gagnant-gagnant » se sont ainsi mises en place entre le centre partisan et ses cadres locaux : la logique ascensionnelle du parti au plan national permet à ces cadres d'accumuler du capital politique, dont ils font en retour profiter le parti. Steeve Brioso en est le meilleur exemple : il a mis son travail de terrain de longue date à Hénin-Beaumont au service de Marine Le Pen en lui offrant sa circonscription, et en a été payé de retour en devenant maire de la ville. Le fait que Marine Le Pen l'ait choisi comme secrétaire général du parti après son élection à la présidence en 2011 ne doit rien au hasard.

L'US : Cette montée du FN n'obligera-t-elle pas, selon vous, à une recomposition du système politique

français qui apparaît aujourd'hui sans cohésion ni dynamisme ?

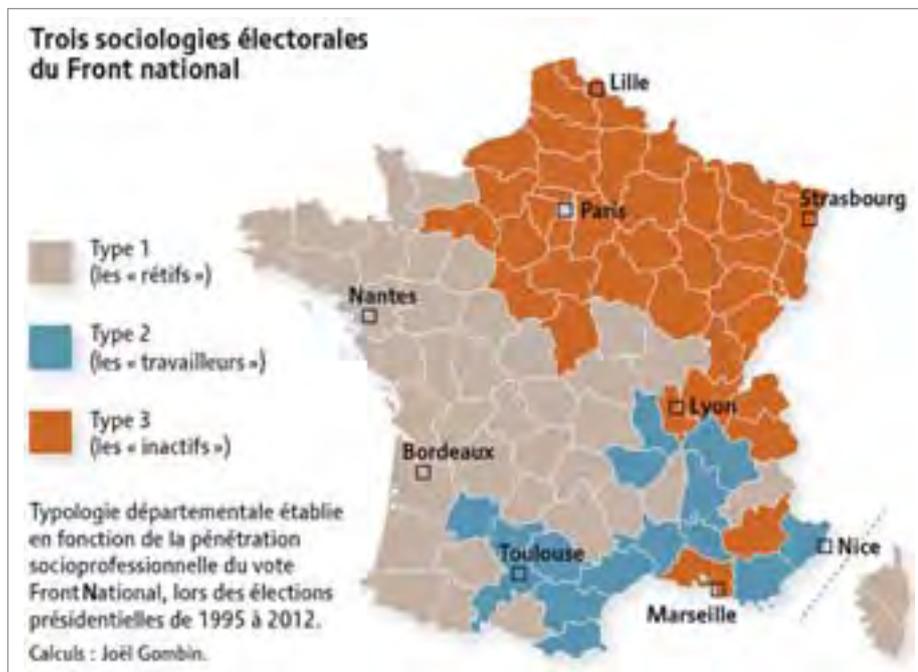
J. G. : La question qui est aujourd'hui posée est celle de savoir dans quelle mesure un jeu à trois acteurs – PS et ses alliés, LR et leurs alliés, FN – peut se maintenir dans la durée alors que les institutions et notamment les modes de scrutin sont conçus pour fonctionner avec deux blocs politiques. En l'état actuel des choses, tant le PS que LR composent avec cette situation – elle a permis à LR de remporter une large victoire aux départementales malgré un score modérément bon au premier tour, et au PS de conserver un nombre presque inespéré de Régions, au prix il est vrai de sa disparition de la scène régionale dans deux Régions. Mais le danger principal de cette situation, c'est que le FN venant troubler le jeu et le rendant presque imprévisible, le lien entre la demande électorale (ce que les électeurs votent) et ce qui sort du processus électif (qui est élu) se distend très fortement. Or ce lien est au cœur du contrat démocratique.

Dès lors, le distendre, c'est affaiblir la confiance dans les institutions politiques. Cette défiance étant elle-même un facteur majeur du vote FN, on voit qu'il s'agit là d'un cercle vicieux qu'il faudra bien rompre, d'une manière ou d'une autre... ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio



© Olivier Teytaud



POUR ALLER PLUS LOIN

- Sylvie Crépon, Alexandre Dezé et Nonna Mayer (sous la direction), *Les Faux-Semblants du Front National. Sociologie d'un parti politique*, éd. Presse de Sciences Po, 2015.
- Valérie Igounet, *Le Front National de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*, Seuil, 2014.
- Joël Gombin, « Les trois visages du vote FN », *Le Monde Diplomatique*, décembre 2015.
- Serge Halimi, « Le Front National verrouille l'ordre social », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2016.

Maroc

Violences policières



© DR

Le 7 janvier, dans plusieurs villes du Maroc (Casablanca, Tanger, Marrakech, Fès, Oujda, Tanger, Inezgane...), des enseignants stagiaires – 20 000 selon les organisateurs – ont manifesté pour réclamer l'annulation de deux décrets du ministère de l'Éducation nationale portant sur la séparation entre la formation et le recrutement, et sur les bourses d'études. Ces manifestations ont été sévèrement réprimées, les enseignants stagiaires frappés à coups de matraque. Plusieurs ont été hospitalisés, certains dans un état grave. Des courriers intersyndicaux ont été adressés au ministre de l'Éducation, au président du gouvernement, au ministre de la Justice et des Libertés, et au ministre de l'Intérieur. Le SNE-FDT appelle à une grève nationale dans le secteur public et les communes, le 11 février avec des marches régionales.

Québec

Dégel salarial

Après une mobilisation historique de l'ensemble de la Fonction publique à l'automne, plusieurs syndicats viennent de signer une entente de principe avec le ministre. Selon cet accord valable pour cinq ans, les conditions d'études seraient préservées (effectifs par classe, personnels de soutien...), et les salaires augmenteraient de 9,15 % sur cinq ans. Moins qu'espéré, mais plus que le quasi-gel initialement proposé par le ministre. Ce sont maintenant les assemblées générales des personnels qui vont valider ou non cet accord.

Burundi

Dans le chaos

Le Burundi s'enfonce dans la crise : les opposants sont traqués, emprisonnés, torturés, tués. Les syndicalistes figurent parmi les cibles. Certains militants se sont réfugiés dans les pays voisins, d'autres se terrent. Le compte du syndicat enseignant STEB a été fermé par les autorités, et par prudence les locaux ont été désertés. Dans ce chaos, les écoles fonctionnent encore, interrompues parfois par une arrestation ou un échange de tirs.

EN CÔTE D'IVOIRE, comme dans la plupart des pays d'Afrique francophone, nul ne connaît le poids réel de chaque organisation syndicale. Des syndicats extrêmement nombreux.

Vers des élections professionnelles, enfin ?

Le SNES-FSU, avec la Centrale des Syndicats du Québec, a organisé un atelier sur la représentation syndicale les 6 et 7 janvier 2016 à Abidjan, avec quinze militants ivoiriens, de cinq syndicats. Dans les années 1990, la fin du parti unique a suscité la création d'une kyrielle de partis. Les syndicats ont suivi le même processus : aujourd'hui, dans l'Éducation, il existe une centaine d'organisations ! Conséquence, les collègues ne font plus beaucoup confiance aux syndicats. Et d'autre part, comme l'a exprimé le représentant du ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique à l'ouverture de l'atelier : « *Le dialogue social est difficile voire impossible* ». Le représentant du ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle ajoutant : « *il est important que les élections sociales puissent se dérouler cette année* ».

Une priorité

Les expériences des syndicats français et québécois, tout à fait différents, ont alimenté les échanges avec l'ensemble des cinq syndicats ivoiriens de l'IE, regroupés dans l'Internationale de l'Éducation section Côte d'Ivoire (IESCI). L'objectif était de recenser les enjeux d'un scrutin dans l'Éducation et



© DR

de formuler des propositions aux ministres : qui pourra voter ? où organiser le vote ? comment assurer son bon déroulement ? sur quelles bases appeler à voter ? quelles commissions de dialogue créer sur la base des résultats ? quelles contreparties demander en termes de moyens syndicaux ? La nécessité de réfléchir dès maintenant à des alliances a également émergé.

Les syndicats présents ont décidé d'organiser, avec le soutien du SNES-FSU et de la CSQ, une tournée dans le pays pour sensibiliser les collègues, au moyen d'un dépliant, à l'intérêt d'élections professionnelles. En parallèle, les syndicats de l'IESCI vont devoir convaincre les autorités de tenir bon face aux syndicats qui estiment que les élections sociales ne sont vraiment pas une priorité... ■

Florian Lascroux

AMÉRIQUE DU SUD. Le SNES-FSU renforce ses relations avec les syndicats du sous-continent. Il a participé au Mouvement pédagogique latino-américain.

Défendre l'éducation publique

La troisième édition de cette réunion de 34 syndicats latino-américains (18 pays) de l'éducation s'est tenue à San José, capitale du Costa Rica, du 2 au 4 décembre 2015. Pour les syndicats européens de l'éducation, le SNES-FSU était représenté ainsi que Laraforbundet (Suède) et UEN (Norvège). À noter également la présence de la NEA pour les États-Unis d'Amérique.

Force de propositions

Selon Hugo Yasky, président de la régionale de l'Internationale de l'Éducation pour l'Amérique latine (IEAL), le Mouvement pédagogique (MP) est un processus politique de transformation sociale et d'intégration enraciné dans la pédagogie de terrain. Il va jusqu'à proposer une réflexion sur l'intégration des syndicats européens dans le mouvement. Il défend l'éducation publique comme un bien et un



© DR

droit social. Dans cette perspective, le MP se veut force de propositions et alternatives aux politiques publiques d'éducation. Le SNES-FSU a rappelé que c'est parce qu'il s'inscrit dans cette démarche, qu'il soutient financièrement l'initiative de l'IEAL pour construire un site intitulé Observatoire latino-américain des politiques éducatives (OLPE) dont l'existence permettra de renforcer la coopération entre ces pays et le nôtre.

Dans le cadre du mandat politique de l'IE, reçu à Ottawa, de défendre l'éducation publique contre les privatisations, un chercheur de l'Université de Roehampton a exposé les stratégies adoptées par les multinationales qui se concrétisent notamment par la présence au sein de gouvernements « techniques », de ministres qui défendent les intérêts de ces entreprises au détriment du service public et de la réduction des inégalités qu'elles prétendent combattre.

Cela fait 25 ans que les Latino-Américains luttent contre le processus de privatisation et ils mettront en place un plan spécifique avec recherche, publications et campagne prenant la Colombie, le Brésil, l'Argentine et le Chili comme objets d'étude. Notre pays n'est pas épargné et le SNES-FSU continuera à apporter sa contribution financière et thématique à l'OLPE (par échange d'articles traduits en espagnol) sur ce thème, sur l'évaluation des enseignants et sur l'éducation multilingue. ■

Henri Nouri



© Flickr.fr / Kurdistansstruggle

TURQUIE. Soutien et solidarité en direction des camarades d'EGITIM SEN.

L'éducation prise en otage

Dans plusieurs villes du sud-est de la Turquie à majorité kurde, des établissements scolaires ont été évacués puis occupés par les forces armées. Il s'agit là d'une zone de conflits en proie à de violents affrontements depuis que le cessez-le-feu entre le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) et le gouvernement Erdogan a volé en éclats en juillet 2015. Environ 3 500 enseignant(e)s de Cizre et Silopi ont été prévenus par SMS par le ministère de l'Éducation qu'ils devaient quitter les établissements afin de suivre des actions de formation continue pour une durée indéterminée.

Couvre-feu militaire : pas d'école

Placés sous couvre-feu militaire, certains quartiers des villes comme Diyarbakir et Cizre sont devenus des *no man's lands*. Pris au piège des combats, les civils se retrouvent confrontés à des coupures d'eau, d'électricité et les enfants et adolescents se voient privés d'un droit essentiel, l'accès à l'éducation. On déplore de nombreux morts et blessés. Mais cette situation ne semble pas pour autant choquer le ministère de l'Éducation. Selon les termes du syndicat enseignant EGITIM SEN, le ministère « *bafoue le droit à l'éducation en faisant évacuer les établissements et en laissant l'armée, la police et les forces spéciales les occuper* ». La raison officielle invoquée pour la mise en place du couvre-feu est le rétablissement de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

Les chiffres sont édifiants. Entre août et décembre 2015, 362 000 élèves et 16 800 enseignants ont été directement touchés par le couvre-feu. Pour la secrétaire générale d'EGITIM SEN, Sakine Esen Yilmaz, « *il y a urgence à ce qu'un processus de négociation entre les deux parties redémarre afin d'aboutir au cessez-le-feu et de résoudre le conflit de manière pacifique et démocratique* ».

Une solidarité internationale nécessaire

EGITIM SEN s'est adressé de façon solennelle à l'Internationale de l'Éducation et à sa structure régionale qu'est le Comité syndical européen de l'Éducation pour demander qu'une mission de solidarité soit mise en place dans les meilleurs délais, que des lettres de protestation soient envoyées au président Erdogan et qu'une pétition internationale appelant à un processus de paix circule au sein des organisations membres de l'IE. Une première démarche a été faite le 5 janvier par le secrétaire général de l'IE sous forme de lettre adressée au gouvernement Erdogan.

Le SNES-FSU agira pour la mise en œuvre de ces demandes à travers son action internationale, s'adressera au gouvernement français ainsi qu'aux autorités diplomatiques. Il participera pleinement à la mission de solidarité internationale et popularisera les exigences du syndicat EGITIM SEN. ■

Odile Cordelier

EXTRAIT DE LA LETTRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

« *L'IE demande aux autorités turques de mettre fin aux conflits violents à l'est de la Turquie, de permettre aux enseignants de retourner sur leurs lieux de travail y compris pour ceux et celles qui sont en poste à Cizre et Silopi, et de faire en sorte que les forces armées ainsi que la police quittent tous les bâtiments scolaires qu'ils occupent actuellement, afin que les cours puissent reprendre dans les meilleurs délais...*

Nous avons informé l'UNICEF et l'UNESCO de nos préoccupations. »

Message de Sakine Esen Yilmaz, secrétaire générale d'EGITIM SEN.

« *Votre solidarité est cruciale non seulement pour nous mais aussi pour les valeurs universelles de l'humanité. »*

Burkina Faso

Attentats de Ouagadougou

Le SNES-FSU a été bouleversé par l'annonce de la disparition des camarades enseignants et retraités de la Confédération syndicale québécoise (CSQ) lors des attentats perpétrés à Ouagadougou le vendredi 15 janvier. Le SNES-FSU présente aux familles et proches des victimes ses condoléances les plus sincères. En ces moments difficiles et douloureux, nos pensées vont à l'ensemble des personnels de l'éducation. Nous savons que l'engagement de tes collègues dans les activités de coopération au Burkina Faso était fort et remarquable.

Royaume-Uni

Victimes de l'austérité

Les enfants défavorisés sont fortement touchés par les coupes dans le budget de l'éducation (26 novembre 2015). Les syndicats d'enseignant(e)s ont commenté le rapport du Sutton Trust intitulé « *Background to Success* », en soulignant que les mesures d'austérité qui frappent le financement des établissements scolaires rendent extrêmement difficile l'accès à une éducation de qualité pour les élèves issus des communautés les plus pauvres.

Gabon

Grève d'une semaine



© Flickr.fr / Linda Schonkrecht

Constatant l'absence de réponse du ministère à ses doléances, le SENA entame une grève d'une semaine, renouvelable. Parmi les revendications : des équipements de base (manuels scolaires, tables-bancs...), le recrutement et la formation de nouveaux enseignants dans les filières scientifiques, le renforcement des effectifs de surveillants, la réactivation des commissions paritaires, le paiement de vacances et de primes...

Définition

ENT



Un **espace numérique de travail** (PIM pour *Personal information manager*) désigne un ensemble d'outils en ligne qui agrège l'information et permet un accès à distance de ressources numériques. Ce terme est couramment utilisé dans les collèges, les lycées et les universités françaises pour désigner un portail intranet. On parle également d'environnement numérique de travail, de bureau virtuel, de cartable en ligne et de plateforme de travail collaboratif. Certaines applications Web (LMS) permettant l'enseignement à distance (FOAD) peuvent offrir des services similaires à un espace numérique de travail.

Chiffre

40 %

Seulement 40 % des élèves indiquent que l'ENT améliore la communication entre eux.

Bibliographie

► *Du cartable électronique aux espaces numériques de travail*, La documentation française, 2004 (Cahiers pratiques du développement numérique du territoire).

► Jean-Paul Droz, *Créer un espace numérique de travail en milieu scolaire*, Territorial édition, 2008.



Formation

Ça coince

Les élèves, informés mais peu formés : si deux élèves sur trois (66 %) ont bénéficié d'une présentation de l'ENT, seulement un sur quatre (26 %) a suivi une formation pour utiliser l'ENT. Les parents d'élèves, parents pauvres de l'accompagnement : en effet, seuls 13 % d'entre eux déclarent avoir bénéficié d'une action de communication ou d'animation liée à l'ENT durant l'année en cours, et 95 % n'ont jamais suivi de formation pour utiliser l'ENT. Selon le rapport EVALuENT 2014 qui présente les résultats de l'enquête en ligne menée du 31 mars au 6 juin 2014 auprès des usagers de 29 académies.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Peut mieux faire !

Censés faciliter les missions des enseignants, devant améliorer les relations entre les membres de la communauté éducative, les ENT, en voie de généralisation dans les établissements depuis 2013, sont encore bien loin de donner satisfaction.

Plateforme de services à destination des différents membres de la communauté éducative mais aussi vitrine de l'établissement sur internet, l'ENT est supposé devenir un outil de travail au quotidien, autour de plusieurs catégories d'usage :

- tâches scolaires ou pédagogiques : rechercher un document sur le Web, faire une note de lecture, préparer un cours, participer à une discussion en ligne, mettre un document à disposition... ;
- vie scolaire, le plus fréquemment utilisé : information, gestion des absences, suivi des notes... ;
- communication entre les différents usagers par des outils multiples : messagerie interne, chat, forum, liste de diffusion, blog...

Dans l'absolu, l'outil peut paraître très séduisant. Sur le terrain, la machine semble beaucoup moins huilée. Problèmes dans la distribution des identifiants à la rentrée pour les enseignants (surtout ceux à cheval sur plusieurs établissements), les élèves et les parents, problèmes de connexion et/ou de disponibilité d'ordinateurs dans l'établissement... l'outil censé faciliter le travail le complique parfois, le retarde souvent par multiplication des manipulations.

« Quand ça marche »

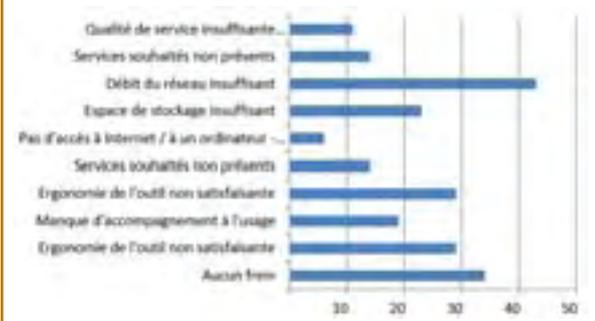
L'ENT supposerait l'existence de structures d'assistance et de maintenance performante. Or, avec les récentes baisses des dotations budgétaires, les Régions serrent la vis. Dans l'académie de Poitiers, le redéploiement des postes de techniciens a entraîné une mutualisation des personnels entre plusieurs établissements ! Vous avez un problème... priez pour qu'il survienne le jour où le technicien est là !

Autre problème, les risques de piratage. Un lycée d'Île-de-France en a été victime l'an der-

nier, un élève ayant modifié son bulletin. Le coupable a été démasqué par hasard, des professeurs avaient conservé une trace écrite des appréciations. Une fraude, certes marginale, mais malheureusement possible, voire facile selon les conclusions de l'enquête.

Par ailleurs, l'ENT intègre de plus en plus de solutions développées sur le logiciel libre (ce qui peut parfois expliquer certains ratés) mais, à l'intérieur, c'est souvent un autre logiciel qui est utilisé comme vie scolaire ou pronotes. Au final, l'ENT n'est que le portail d'entrée qui fait accéder à Vie scolaire ou Pronote. Par contre, la donne devrait changer car le nouveau livret scolaire, qui arrive avec la réforme du collège, sera une application nationale à laquelle on devrait donc accéder à travers l'ENT.

Quels freins rencontrez-vous à l'utilisation régulière de l'ENT ?



Source : exploitation de l'enquête EVALuENT 2014, académie de Nice

Les ENT se sont donc généralisés, au profit de nombreuses entreprises prospérant sur cette rente de plusieurs dizaines de millions d'euros que versent chaque année les collectivités locales ou les établissements, sans que la sécurité ne soit totale, sans garantie d'un bon fonctionnement. Comment dire ? Peut mieux faire ! ■

Rubrique réalisée par Thierry Pétrault

TÉMOIGNAGES

► Cécile, enseignante en collège : « *Nous avons l'ENT pour la deuxième année... au final, je ne vois pas trop le positif. Remplir le cahier de textes est en fin de compte faussement plus facile, et véritablement plus fastidieux (obligation supposée de mettre les DS en pièces jointes par exemple, sauf qu'on n'y arrive pas... et que ça prend du temps de tout de même essayer !). L'impression d'être surveillés est réelle, d'autant que notre chef d'établissement s'est mis sur toutes les listes de diffusion. On peut recevoir des mails d'élèves ou de parents d'élèves n'importe quand pour n'importe quelle raison... On reçoit des mails du principal à n'importe quelle heure pour nous prévenir - du jour au lendemain, j'exagère à peine - de la date de telle ou telle réunion, commission éducative, modification de planning... comme si nous devions être connectés sur l'ENT à peu près tout le temps.* »

► Des élèves de Première ES : Dans cette classe, sur les vingt élèves, quatorze se servent régulièrement de l'ENT dont onze avec pour seul usage Pronote. Donc seulement trois élèves utilisent les autres fonctions disponibles sur l'espace numérique. Aymeric avoue préférer « *noter ses devoirs de façon traditionnelle par écrit sur son agenda* ». Pour Jimmy, « *le fil d'actualité de l'ENT fournit tout et n'importe quoi avec trop "d'humeurs" sans intérêts. Au bout du compte, il est très difficile d'y retrouver l'information recherchée sauf à remonter toute la file et ça prend du temps* ». Chloé considère que cet outil « *ne sert pas à grand-chose pour les élèves qui disposent d'autres réseaux sociaux pour se connecter* ». En revanche Thomas y voit un côté pratique car « *on a accès à tout avec un seul mot de passe* ».

SNES - Service petites annonces.
Tél. : 01 40 63 27 10.
46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Serre-Chev. 1400, rez-dechalet, 4 pers., exp. sud, proche pistes- 350 €/sem. Tél. 06 84 11 28 58

Venise, Rome, Florence centre, part. loue apparts. Tél. 04 73 33 55 95

(09) Foix, loue appartement 4 pers., 430 €/sem. février. Tél. 06 07 08 83 80

(33) Arcachon centre, F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) St-Jean-de-Luz centre, F2, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin Arcachon, Claouey, maison 4-6 pers., confort, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

Andalousie, province de Grenade, coll. vend ou loue bel appart. de 55 m² dans petit village face à la mer. Plus de renseignements au 06 86 84 69 25

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit découverte :

- dans le sud des USA aux sources de la musique noire et country été 2016 ;
- un circuit en Ouzbékistan ;
- un circuit de randonnées dans les îles grecques (de Santorin et d'Amorgos en avril).

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu

rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver.

Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes. Un beau cadeau pour Noël.

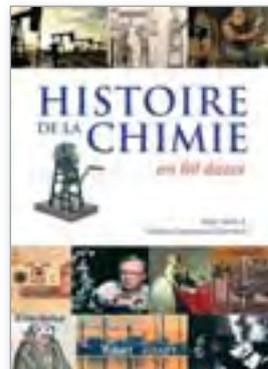


• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros.

Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

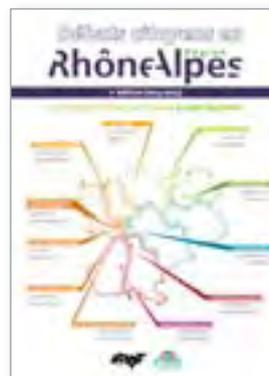
Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.



• Alain Sevin et Christine Dezarnaud Dandine, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros.

Débats citoyens en Rhône-Alpes, 2^e édition (2014-2015)

Pour la deuxième année, les *Débats citoyens* ont permis de nouvelles rencontres dans les lycées rhônalpins à l'occasion de tables rondes réunissant lycéens, enseignants, intervenants du monde de la politique, des médias ou des sciences. Voilà une bonne mine à idées pour descendre dans l'arène des débats sur la citoyenneté.



• Coordonné par Franck Thénard-Duvivier, coédition Adapt/Lycée Fauriel de Saint-Étienne, 205 p., 12 euros.



L'Océan gouverne-t-il le climat ?

Fluide entourant la terre, l'océan stocke l'énergie solaire et la répartit selon la latitude. Panorama de l'avancée des connaissances jusqu'aux questions actuelles posées par le réchauffement climatique.

• Jacques Merle, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2009, 231 p., 29 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal [] [] [] [] [] Ville :
 Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**frais de port gratuit**) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

« Exceptionnel et vivement recommandé »

Un kit noté ★★★★★
par la Pédagothèque de l'INC
(Institut national de la consommation)



Media Smart Plus, le premier kit d'éducation à la publicité et aux médias pour le collège



Media Smart Plus apporte aux collégiens des clés pour identifier la communication, comprendre son fonctionnement et réfléchir à leurs propres pratiques, avec un développement spécifique consacré aux **nouveaux médias**.

Des parcours pédagogiques pour chaque discipline, adossés aux **programmes scolaires**.

media
smart
plus

COLLEGE



Depuis 2012,
près de 8 000 classes
ont travaillé avec
Media Smart Plus

- Un livret enseignant
- Des fiches ateliers
- Des fiches élèves
- Un site avec des outils pratiques

Découvertes
professionnelles : 13 fiches
sur les métiers des médias
et de la communication



Commandez gratuitement votre kit sur
www.mediasmartplus.fr